



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

**Rapport de la Cinquième Réunion
du Comité consultatif**

MAR DEL PLATA, ARGENTINE

13-17 AVRIL 2010

SOMMAIRE DU RAPPORT FINAL

1.	OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	RÈGLEMENT INTÉRIEUR	1
4.	RAPPORT DU SECRÉTARIAT	2
4.1	Activités entreprises pendant la période intersessions 2009	2
4.2	Rapport financier et budget de l'Accord	2
4.3	Programme de travail du Secrétariat 2010-2012	2
4.4	Mise en œuvre de l'accord de siège	3
4.5	Recrutement du Secrétaire exécutif	3
5.	RAPPORT DU DÉPOSITAIRE.....	3
6.	RAPPORTS DES OBSERVATEURS DE L'ACAP.....	4
6.1	Rapports des observateurs de l'ACAP ayant assisté à des réunions internationales.....	4
6.2	Rapports d'observateurs à CC5.....	4
7.	RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RÉUNION DES PARTIES (RdP3).....	5
8.	SITES DE REPRODUCTION	6
8.1	Rapport du Groupe de travail sur les sites de reproduction.....	6
8.2	Programme des futurs travaux	7
8.3	Application des critères pour l'identification des sites de reproduction d'importance internationale.....	7
8.4	Examen des attributions.....	7
9.	CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER.....	8
9.1	Rapport du Groupe de travail	8
	Examen des mesures d'atténuation actuelles pour la pêche palangrière pélagique.....	8
	Examen des mesures d'atténuation actuelles pour les engins de chalutage....	10
	Atténuation des captures accessoires dans la pêche palangrière démersale...	10
	Fourniture de données sur les captures accessoires par les Parties, relativement aux rapports et aux indicateurs de l'ACAP	10
	Modèle révisé de présentation des rapports nationaux	11
	Indicateurs de performance	11
	PAI / PAN – Oiseaux de mer.....	11

	Fiches d'information sur l'atténuation.....	11
	Base de données mondiale de suivi des Procellariiformes	11
	Ingestion de matériel de pêche et empêchement d'oiseaux de mer.....	12
	Évaluation des risques	12
	Élaboration d'indicateurs de performance	13
	Plan d'action pour l'albatros des Galapagos.....	13
9.2	Programme des futurs travaux	13
9.3	Engagement du dialogue avec les ORGP et autres organismes internationaux concernés	13
9.4	Attributions	16
9.5	Plan d'action national (PAN)	16
9.6	Recommandations :	17
10.	STATUT ET TENDANCES DES ALBATROS ET DES PÉTRELS	19
11.	TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS	23
	11.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie.....	23
	11.2 Programme des futurs travaux	23
	11.3 Attributions	23
12.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	24
	12.1 Examen du processus d'affectation de fonds au programme de travail du Comité consultatif.....	24
	12.2 Examen des rapports sur les projets de 2008.....	24
	12.3 Résumé des projets approuvés en 2009	24
	12.4 Affectation de fonds au programme de travail du Comité consultatif	25
	12.5 Examen du Programme de travail du Comité consultatif pour 2010-2012	26
13.	PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CONSERVATION	26
14.	ÉLABORATION D'INDICATEURS POUR MESURER LE SUCCÈS DE L'ACAP.....	27
15.	ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	27
16.	MODIFICATION DU FORMAT DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES PARTIES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD	28
17.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	28
18.	INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES	30

19.	LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ ET DE QUARANTAINE	30
20.	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ALBATROS DES GALAPAGOS	31
21.	INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX	31
22.	ÉLABORATION D'ACCORDS DE PARTAGE DE DONNÉES.....	32
23.	ÉLECTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU.....	32
24.	FUTURES RÉUNIONS	33
25.	DIVERS.....	33
26.	OBSERVATIONS FINALES	33
27.	ADOPTION DU RAPPORT	33
	ANNEXES.....	34
ANNEXE 1	LISTE DES PARTICIPANTS – CC 5.....	34
ANNEXE 2	LISTE DES DOCUMENTS DE REUNION – CC5.....	43
ANNEXE 3	PROJET D'ORDRE DU JOUR REVISE	46
ANNEXE 4	RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ CONSULTATIF	48
ANNEXE 5	PROGRAMME DE TRAVAIL DU SECRETARIAT 2010-2012	56
ANNEXE 6	EXAMEN DES MESURES D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES PÉLAGIQUES ...	64
ANNEXE 7	RÉSUMÉ SOMMAIRE DES OBSERVATIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ENGINS PALANGRIERS PÉLAGIQUES SUR LES OISEAUX DE MER.....	76
ANNEXE 8	EXAMEN DES MESURES D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LES PÊCHERIES CHALUTIÈRES	81
ANNEXE 9	ÉNONCÉ SOMMAIRE D'OBSERVATIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ENGINS CHALUTIERS PÉLAGIQUES ET DÉMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER.....	94
ANNEXE 10	EXAMEN DES MESURES D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES DÉMERSALES ..	96
ANNEXE 11	RÉSUMÉ SOMMAIRE DES OBSERVATIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ENGINS PALANGRIERS DÉMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER.....	122
ANNEXE 12	RÉSUMÉ DU STATUT DES ESPÈCES D'ALBATROS ET PÉTRELS INSCRITES À L'ACAP.....	125
ANNEXE 13	RÉSUMÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SUR L'AFFECTATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN 2010	126
ANNEXE 14	PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF 2010-2012.....	127
ANNEXE 15	INDICATEURS	138
ANNEXE 16	PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR CC6	140

DÉCLARATIONS.....	142
DÉCLARATION 1 – DÉCLARATION DE L'ARGENTINE SUR LES ORGP	142
DÉCLARATION 2 – ARGENTINE.....	143
DÉCLARATION 3 – ROYAUME-UNI	144

RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF

1. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1.1 La Cinquième Réunion du Comité consultatif de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) s'est tenue à Mar del Plata, en Argentine, du 13 au 17 avril 2010, sous la présidence du Dr Marco Favero et la vice-présidence de Mark Tasker.
- 1.2 Onze Parties étaient représentées : l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, l'Équateur, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Royaume-Uni et l'Uruguay. L'Espagne et la Norvège nous ont priés d'excuser leur absence.
- 1.3 En outre, deux États de l'aire de répartition étaient représentés : le Canada et les États-Unis d'Amérique.
- 1.4 Aves Argentina, BirdLife International, la Fédération chinoise des oiseaux sauvages [Chinese Wild Bird Federation], la Fundación Vida Silvestre Argentina (FVSA) et le Fonds mondial pour la nature [Worldwide Fund for Nature ou WWF] ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. La Humane Society International (HSI) nous a priés d'excuser son absence.
- 1.5 La liste des participants figure à l'Annexe 1. La liste des documents de réunion et des documents d'information figure à l'Annexe 2.
- 1.6 Le Dr Homero Máximo Bibiloni, Secrétaire de l'Environnement et du Développement durable, a ouvert la réunion au nom du gouvernement de l'Argentine. Dans son allocution, il a fait remarquer l'importance, pour les parties à l'ACAP, de travailler ensemble, étant donné la nature migratoire des albatros et des pétrels.. Il a souligné, en outre, l'importance d'une approche globale pour faire face à l'impact des activités humaines sur l'environnement. Il était également important d'avoir une vision à long terme de la conservation des systèmes écologiquement durables pour les générations futures.
- 1.7 Le Dr Bibiloni a également annoncé avec satisfaction la récente approbation, par le Conseil fédéral des pêcheries, du « Plan d'action national de l'Argentine pour réduire l'interaction des oiseaux de mer avec les pêcheries »
- 1.8 Gustavo Pulti, maire de la municipalité du General Pueyrredon, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité consultatif dans la ville de Mar del Plata et a remercié le Comité consultatif d'avoir donné à Mar del Plata l'occasion d'accueillir la réunion, en soulignant la relation de la ville avec l'écosystème marin. Il a ajouté que cette réunion avait été déclarée d'intérêt pour la ville.
- 1.9 Le Président a remercié le Dr Bibiloni et M. Gustavo Pulti de leurs propos généreux. Il a noté que l'adoption par l'Argentine du « Plan d'action national pour réduire l'interaction des oiseaux de mer avec les pêcheries » illustre parfaitement sa volonté d'améliorer le statut de conservation des albatros et des pétrels, et a exprimé sa conviction que les résultats de la réunion mèneraient à une amélioration du statut de conservation des albatros et des pétrels.
- 1.10 Au nom du Comité consultatif, le Président a remercié le gouvernement de l'Argentine, de sa généreuse hospitalité et du soutien apporté aux travaux de l'Accord.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 L'ordre du jour révisé a été adopté par la réunion (Annexe 3).

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 3.1. Le Comité a examiné la règle 5 (1) du Règlement intérieur en notant que la formulation actuelle limitait inutilement le nombre de postulants pour la nomination à

des postes officiels. Il a été convenu de modifier cette règle pour supprimer cette limitation et qu'un groupe de travail intersessionnel se pencherait sur les anomalies moins urgentes des règles et ferait une communication lors de CC6. Le Règlement intérieur modifié figure à l'Annexe 4.

4. RAPPORT DU SECRÉTARIAT

4.1 Activités entreprises pendant la période intersessions 2009

- 4.1.1 Le Secrétaire exécutif a présenté un rapport (CC5 Doc 6) sur les activités du Secrétariat depuis CC4.
- 4.1.2 Suite à l'approbation par RdP3 d'une affectation budgétaire pour un agent scientifique à plein temps, un processus de recrutement a été engagé, qui s'est terminé par la nomination du Dr Wieslawa Misiak. Cette nomination a donné lieu à des progrès considérables dans plusieurs tâches prioritaires du programme de travail du Comité consultatif, y compris l'achèvement des évaluations d'espèce et le développement de la base de données et du portail Web de l'ACAP.
- 4.1.3 Le Secrétariat a représenté l'Accord à plusieurs réunions d'organisations intergouvernementales et d'Organisations régionales de gestion des pêcheries (ORGP) [RFMOs], a milité avec succès pour l'adoption et l'amélioration de mesures de conservation des oiseaux de mer, et a négocié des mémorandums d'entente avec la CCFMA [CCAMLR], la CTOI [IOTC] et OLDEPESCA.
- 4.1.4 Le Secrétariat a apporté son soutien à la Troisième Session de la Réunion des Parties et la réunion actuelle du Comité consultatif, ainsi qu'à des ateliers sur le processus de hiérarchisation des priorités en matière de conservation et sur la collecte de données sur les captures accessoires.
- 4.1.5 Le Secrétariat a continué à coordonner les activités de l'Accord avec les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales.
- 4.1.6 Le Comité a remercié le Secrétariat de l'excellent soutien fourni à l'Accord et a présenté ses félicitations au Dr Misiak à l'occasion de sa nomination.

4.2 Rapport financier et budget de l'Accord

- 4.2.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport financier pour 2009-10 (CC5 Doc 9). Il a été noté que le rapport sur le Fonds général a été préparé selon la méthode de la comptabilité d'engagements [accrual basis], tandis que le rapport sur le Fonds spécial a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse [cash basis] afin de représenter clairement les engagements et les dépenses afférents au programme de travail du Comité consultatif.
- 4.2.2 Il a été signalé que, bien que des dépenses supplémentaires aient été engagées suite au développement d'un nouveau site Web et aux coûts liés au déménagement du Secrétariat dans un nouveau bureau, il était prévu que ces coûts seraient absorbés par une affectation budgétaire du Fonds général de 2009-10.
- 4.2.3 Il a été noté que 106 000 dollars avaient été affectés lors de RdP3 au programme de travail du Comité consultatif pour 2010. En ajoutant à cette somme 23 329 dollars supplémentaires (reliquat de l'Affectation 4 en 2009), un montant total de 129 329 dollars était disponible pour affectation en 2010.
- 4.2.4 L'Argentine a informé le Comité qu'elle avait récemment payé sa cotisation pour 2009.

4.3 Programme de travail du Secrétariat 2010-2012

- 4.3.1 Le Secrétaire exécutif a rendu compte des progrès réalisés par rapport au programme de travail du Secrétariat pour 2010-2012 approuvé par RdP3. Il a été noté que des modifications supplémentaires pourraient être nécessaires si des tâches additionnelles étaient assignées au Secrétariat lors de cette réunion.

- 4.3.2 Le programme de travail du Secrétariat pour 2010-2012 a été modifié pour y incorporer les tâches supplémentaires résultant des modifications apportées au programme de travail du Comité consultatif pour 2010-12 (voir le point 12). Le programme de travail révisé du Secrétariat est joint en Annexe 5.

4.4 Mise en œuvre de l'accord de siège

- 4.4.1 Le Secrétaire exécutif a informé le Comité que des progrès substantiels avaient été réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de siège [Headquarters Agreement ou HQA] conclu entre le Secrétariat et le gouvernement de l'Australie, qui est entré en vigueur le 2 décembre 2008.
- 4.4.2 L'action la plus significative a été la prise de dispositions réglementaires par le gouvernement australien en vertu de la loi de 1963 sur les organisations internationales (privilèges et immunités) [International Organisations (Privileges and Immunities) Act 1963] donnant effet aux privilèges et immunités de l'accord de siège, en particulier l'octroi de la personnalité juridique au Secrétariat en Australie.
- 4.4.3 Ces dispositions prévoient également des privilèges et des immunités pour les représentants, conseillers et experts des Parties, lorsqu'ils sont en Australie. Le Secrétaire exécutif a prié les Parties de fournir au Secrétariat les itinéraires de ces personnes longtemps à l'avance, afin que le gouvernement australien puisse être avisé en temps utile pour donner effet à ces dispositions.
- 4.4.4 L'Australie a signalé que des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour mettre en œuvre en tous points l'accord de siège. Il s'agit ici du remboursement des impôts indirects et des droits de douane et d'accise. On s'attend à ce que le Bureau australien des impôts [Australian Taxation Office] écrive prochainement au Secrétariat pour aviser les procédures à suivre pour obtenir le remboursement des impôts indirects prélevés au titre de cet accord. Les concessions en matière de droits de douane et d'accise, qui ont un impact minimal sur le budget du Secrétariat, prendront plus longtemps à régler car elles nécessitent des modifications de la législation australienne.

4.5 Recrutement du Secrétaire exécutif

- 4.5.1 Le président du Comité consultatif a rendu compte de la procédure suivie pour le recrutement du Secrétaire exécutif (voir CC5 Doc 26). Plusieurs recommandations ont été formulées pour améliorer le processus et fournir un plus grand degré de flexibilité à l'avenir.
- 4.5.2 Le Comité a noté les difficultés rencontrées pour faire passer un entretien aux postulants au cours de RdP3. À l'avenir, il est recommandé que ces entretiens soient menés soit avant, soit après, ces réunions. Le Comité a également noté la nécessité de définir des processus de recrutement qui pourraient être suivis pendant la période intersessions qui laisseraient suffisamment de temps au processus pour les différentes étapes à suivre et qui, en particulier, prévoiraient un délai suffisant pour permettre à toutes les Parties de prendre part au processus. Le Comité a félicité M. Papworth de sa nomination.
- 4.5.3 Il a également été noté que le processus de recrutement entraînait d'importants coûts budgétaires et il a été convenu que ces coûts figureraient dans les futures affectations lorsqu'une action de recrutement était prévue.

5. RAPPORT DU DÉPOSITAIRE

- 5.1 En sa qualité de Dépositaire de l'Accord, l'Australie a présenté son rapport (CC5 Inf 12) dans lequel elle signalait qu'il n'y avait pas eu de nouvelles adhésions à l'Accord depuis la dernière réunion.
- 5.2 Le Comité a pris acte du rapport du Dépositaire.

6. RAPPORTS DES OBSERVATEURS DE L'ACAP

6.1 Rapports des observateurs de l'ACAP ayant assisté à des réunions internationales

- 6.1.1 Le Président a noté que certains rapports d'observateurs de l'ACAP avaient été discutés lors de la réunion du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer (GTCA) [SBWG] et avaient été repris dans son rapport (CC5 Doc 14 Rév 1). Ces rapports n'ont pas fait l'objet de discussions supplémentaires par le Comité.
- 6.1.2 La Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCFFMA) [CCAMLR] a remercié le Comité de l'occasion d'assister et de prendre la parole devant CC5. Il a noté que la CCFFMA partageait l'attachement de l'ACAP à la conservation des albatros et des pétrels, ainsi que d'autres oiseaux de mer de l'océan Austral. La CCFFMA a réussi à atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries qu'elle gère, à tel point que son groupe de travail sur la mortalité incidente liée à la pêche ne se réunit actuellement que tous les deux ans. La CCFFMA reste toutefois déterminée à prendre des mesures pour améliorer la conservation des oiseaux de mer et le niveau de coopération entre l'ACAP et la CCFFMA. À cet égard, la CCFFMA a salué la conclusion récente d'un mémorandum d'entente entre la CCFFMA et l'ACAP qui attestait cet intérêt commun, et se réjouissait à l'avance de collaborer avec l'ACAP à sa mise en œuvre.
- 6.1.3 La CCFFMA s'est félicitée de la participation de l'ACAP aux réunions du Groupe de travail, du Comité scientifique et de la Commission de la CCFFMA. La CCFFMA serait heureuse de recevoir les conseils de l'ACAP sur la meilleure manière de participer aux réunions de l'ACAP et d'aider celui-ci à atteindre ses objectifs, car cela aiderait la CCFFMA à organiser son programme de travail et son budget. Les conseils de l'ACAP sur les processus d'évaluation des risques de la CCFFMA, sur des questions allant du statut et des changements démographiques à la taxonomie internationalement reconnue seraient également appréciés.
- 6.1.4 La CCFFMA serait heureuse, en particulier, d'obtenir l'aide de l'ACAP en matière d'évaluation et d'échange de données sur la mortalité des oiseaux de mer qui se reproduisent et cherchent de la nourriture à l'intérieur de la zone de compétence de la CCFFMA et ceux qui sont tués dans les pêcheries situées en dehors de la zone de compétence de la Convention. CCAMLR a encouragé les Parties à communiquer les données pertinentes à l'ACAP.
- 6.1.5 Le CC a remercié l'observateur de la CCAMLR et a confirmé la nécessité de collaborer avec la CCAMLR pour les questions d'intérêt commun. Le Comité a noté que certaines des questions soulevées seraient abordées par les groupes de travail, notamment le GTCA. Le CC a considéré qu'il suffisait que la CCAMLR participe aux réunions pertinentes de l'ACAP en fonction des problèmes et du plan de travail de l'ACAP. Le Comité a partagé le désir de la CCFFMA d'entretenir un dialogue constructif avec les ORGP afin de promouvoir une plus grande sensibilisation à la nécessité d'éviter ou d'atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer et d'améliorer l'échange de données sur les oiseaux de mer et les mesures d'atténuation efficaces.
- 6.1.6 Le Président a remercié l'observateur de la CCFFMA de ses efforts pour faire progresser les travaux de l'Accord à cette réunion et d'avoir présenté son rapport.

6.2 Rapports d'observateurs à CC5

- 6.2.1 Le Fonds mondial pour la nature (FMN) [WWF] a remercié l'ACAP de lui avoir permis de participer à CC5 comme observateur officiel. La FMN a félicité les Parties et les non-Parties participant à l'Accord des réalisations accomplies à ce jour pour faire en sorte que l'ACAP soit officiellement reconnu comme l'organe d'experts sur les albatros et les pétrels. La FMN entrevoit d'excellentes occasions pour l'ACAP de

poursuivre ce rôle à l'avenir. Il ne fallait pas, en particulier, sous-estimer l'importance de la fourniture, par l'Accord, de conseils officiels aux ORGP. La FMN a également vivement encouragé les Parties à s'engager à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) efficaces qui permettent d'atteindre l'objectif de l'Accord, et qui suivent de près la publication révisée de la FAO intitulée « Lignes directrices pour les meilleures pratiques visant à réduire les captures incidentes d'oiseaux de mer », parue récemment dans sa série de Lignes directrices techniques du Code de conduite pour des pêcheries responsable [FAO IPOA BPTG]. La FMN s'est engagé à soutenir l'Accord pour l'aider à développer son rôle dans la conservation des albatros et des pétrels. À l'échelle mondiale, La FMN a pris plusieurs initiatives qui complètent l'Accord et se réjouit de participer plus activement à l'ordre du jour de l'ACAP à l'avenir.

- 6.2.2 BirdLife International et son Programme mondial pour les oiseaux de mer [Global Seabird Programme ou GSP] a remercié l'ACAP des occasions de participer à ses réunions, groupes de travail et travaux intersessionnels. BLI a souscrit aux observations du FMN qui saluent le travail remarquable de l'ACAP pour améliorer le statut de conservation des espèces de l'ACAP. Les faits suivants témoignent de la prise de conscience, par BirdLife, du rôle de plus en plus important joué par l'ACAP :
- a) la participation à CC5 du coordinateur mondial du GSP, du coordinateur régional pour l'Amérique du Sud et du coordinateur du Groupe d'étude sur les albatros [Albatross Task Force] et des organisations partenaires de BirdLife, Aves Argentinas et la Fédération chinoise des oiseaux sauvages ;b) la présentation de deux documents de travail et de quatre documents d'information pour le Comité consultatif et de huit documents pour le Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer. BirdLife a réaffirmé son engagement à travailler étroitement avec l'ACAP, en particulier en ce qui concerne les réunions et la stratégie des ORGP. BLI s'est également engagé à poursuivre (et, si possible, à élargir) les travaux du Groupe d'étude sur les albatros et a remercié les Parties de l'ACAP et les nombreux particuliers qui ont aidé à mettre en œuvre ce programme.
- 6.2.3 Le Chili a signalé que le 14 novembre 2009, après quatre années de négociations, la « Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans l'océan Pacifique Sud » avait été adoptée à Auckland, en Nouvelle-Zélande. En ce qui concerne les intérêts de l'ACAP, cette Convention définit une série de mesures pour la protection de l'écosystème marin et des espèces qui dépendent de ressources halieutiques réglementées. Pour plus d'informations, voir www.southpacificrfmo.org.

7. RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RÉUNION DES PARTIES (RdP3)

- 7.1. Le Président a rendu compte des principaux résultats de la Troisième Session de la Réunion des Parties (CC5 Doc 31), en axant ses observations sur le fonctionnement du Comité consultatif et de son programme de travail.
- 7.2. RdP3 avait noté que des progrès considérables avaient été réalisés par le CC et ses groupes de travail dans la mise en œuvre de l'Accord depuis RdP 2. Tout en se réjouissant des progrès importants réalisés par le Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, il a rappelé qu'il restait encore beaucoup à faire pour les Parties, en particulier dans les arènes diplomatique et politique.
- 7.3. RdP 3 a approuvé le Programme de travail du CC pour 2010-2012, en notant la charge de travail considérable du CC et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
- 7.4. Les Parties ont reconnu que, pour la mise en œuvre efficace de l'Accord, les résultats les plus importants au cours de la prochaine période triennale étaient les suivants : (a) l'adoption généralisée de mesures d'atténuation des captures accessoires par les Parties, États de l'aire de répartition et ORGP ; (b) la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités ; (c) la mise en œuvre du Plan

d'action en faveur de l'albatros des Galapagos, et (d) la poursuite de l'élimination des espèces introduites des sites de reproduction.

- 7.5 La résolution 3.1 visant à ajouter les trois albatros du Pacifique Nord (albatros à queue courte, à pieds noirs et de Laysan) à l'Annexe 1 de l'Accord a adoptée (point 1), et toutes les espèces d'albatros figurent désormais à l'Annexe 1 de l'Accord.

8. SITES DE REPRODUCTION

8.1 Rapport du Groupe de travail sur les sites de reproduction

- 8.1.1 Le président du GTSR [BSWG] a présenté le rapport (CC4 Doc 13), sur les travaux qui avaient été accomplis pendant la période intersessions et les discussions qui avaient eu lieu lors de la troisième réunion du GTSR le 10 avril 2010. Huit membres et plusieurs observateurs ont assisté à la réunion du GTSB.
- 8.1.2 Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre du Plan de travail convenu lors de CC4. Au cours de la période intersessions, les données existantes en matière de gestion et de menaces ont été examinées et mises à jour par la plupart des Parties, et des données ont été ajoutées pour les sites de reproduction du pétrel géant (du sud) *Macronectes giganteus* par l'agent scientifique, sur la base des informations présentées dans Patterson *et al.* (2008 ; *Marine Ornithology* 36, 115-124). D'autres données sur les sites de pétrels géants de l'Antarctique communiquées par les membres du CSRA [SCAR] lors d'un atelier à Cambridge en 2008, et d'autres mises à jour, seront sollicitées auprès du CSRA pendant la période intersessions.
- 8.1.3 Conformément aux recommandations faites lors de CC4, de nouvelles informations ont été ajoutées à la base de données sur : (a) la présence de mammifères introduits dans chaque site (y compris l'année d'introduction, les éradications passées ou proposées, la méthode), et (b) les sites où les espèces de l'ACAP avaient été éliminées (y compris l'année du dernier enregistrement, le dénombrement historique maximal et l'année, et l'explication probable). La plupart de ces sites (21 sur 26) se trouvaient dans le Pacifique Nord.
- 8.1.4 Le documentaliste [Information Officer] de l'ACAP est en train de réunir des renseignements sur les espèces de l'ACAP qui prospectent de nouveaux sites, celles qui ont formé un couple mixte avec une espèce établie, et les mouvements des oiseaux bagués entre des groupes d'îles. Ces données seront stockées en format feuille de calcul, et les sites auront les mêmes identifiants que dans la base de données principale.
- 8.1.5 Des efforts considérables ont été faits pendant l'intersession pour améliorer la normalisation des données stockées, la fonctionnalité et la facilité d'utilisation de la base de données en ligne ; la relation hiérarchique entre le site de reproduction, l'île et le groupe d'îles a été établie pour tous les sites, et il y a une meilleure concordance entre les sites de reproduction et les données fournies antérieurement sur le statut et les tendances (qui seront complètes lorsque la base de données aura été modifiée pour inclure les données collectées dans les sites partiels (zones d'étude ou colonies). Le Comité a convenu que ces modifications - parmi d'autres - de la base de données étaient un élément essentiel de l'élaboration réussie d'une suite d'indicateurs pour les sites de reproduction, ainsi que du processus de hiérarchisation des priorités de l'ACAP.
- 8.1.6 Le GTSR avait discuté les indicateurs de performance de l'ACAP et les modifications du modèle de présentation des rapports nationaux (points 14 et 16 du programme du CC). Avant la réunion du GT, une liste préliminaire d'indicateurs potentiels de l'état des sites de reproduction avait été dressée (CC5 Doc 13). Il s'est avéré qu'un nombre considérable de sites n'avait ni plan de gestion ni protection légale. Le Comité a convenu qu'il serait possible d'obtenir, en utilisant le nouveau modèle de présentation des rapports nationaux, des informations sur la gestion des sites de

reproduction, notamment si un plan de gestion contenait des dispositions spécifiques pour les espèces de l'ACAP, et pour le niveau général de surveillance. Cette consultation serait facilitée par la mise à jour et l'extraction des données pertinentes à l'aide d'interrogations standard de base de données.

- 8.1.7 Le GTSR a discuté le document CC5 Inf 07 sur le cadre de suivi des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) [IBA] de BirdLife International, qui décrit un système normalisé d'enregistrement des menaces qui pèsent sur les ZICO, l'état de ceux-ci et les mesures de conservation qui y sont mises en œuvre. Le GTSR a convenu que, bien qu'il s'agisse d'un cadre de référence utile, l'élaboration de lignes directrices génériques n'était pas une priorité de l'ACAP. Le GTSR établirait plutôt une liste annotée des caractéristiques de base des sites qui pourraient être enregistrées annuellement ou en temps opportun.
- 8.1.8 Il était possible que le processus de hiérarchisation des priorités de l'ACAP identifie des sites spécifiques où des systèmes de surveillance devraient être renforcés, et des menaces qui exigeraient des efforts de recherche plus importants. Le GTSR a reconnu que la surveillance avant et après l'éradication d'espèces étrangères était importante, mais a concédé que cette surveillance était souvent limitée par la disponibilité de fonds. L'utilisation des techniques de télédétection a également été abordée : Le Chili et l'Australie étaient en train d'élaborer des systèmes visant à mettre en place, respectivement, des webcams et des appareils photo à prise de vue image par image sur des sites de reproduction de l'ACAP. Le Secrétariat a offert de rassembler les rapports et documents pertinents sur l'utilisation de systèmes à distance pour surveiller les sites de reproduction, et les Parties ont été invitées à rendre compte de leurs activités dans ce domaine.
- 8.1.9 Le président du GTSR a remercié tout le monde (responsables du CC, membres et contacts du GTSR et l'agent scientifique en particulier) pour leur contribution pendant l'intersession, à la réunion du GTSR et aux réunions du groupe de travail spécial sur la hiérarchisation des priorités lors de CC5.

8.2 Programme des futurs travaux

- 8.2.1 Des progrès considérables ont été réalisés par rapport à la plupart des tâches spécifiées dans le programme de travail du GTSR convenu lors de CC4. La partie concernée du programme de travail du CC a été mise à jour pour prendre en compte les tâches mentionnées dans le présent rapport (Voir le point 12.5 de l'ordre du jour).

8.3 Application des critères pour l'identification des sites de reproduction d'importance internationale

- 8.3.1 Dans CC5 Doc 33 (BirdLife International), les critères des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) [IBA] ont été appliqués à la base de données de l'ACAP pour identifier les sites de reproduction dans lesquels les nombres dépassent 1%, 2%, 5% et 10% de la population mondiale de chaque espèce. Cette analyse a mis en évidence les données lacunaires de 34% des sites de reproduction de l'ACAP (relevant principalement de l'Antarctique, des territoires contestés, de la France et la Nouvelle-Zélande). L'acquisition de bonnes estimations des populations de ces sites est une priorité. Il a également été noté qu'il était important d'harmoniser la base de données de l'ACAP avec celle de BirdLife International. Des analyses actualisées seront effectuées d'ici à CC6 qui étudieront également l'exactitude des données démographiques.

8.4 Examen des attributions

- 8.4.1 Les attributions actuelles du GTSR ont été passées en revue ; aucune modification n'a été apportée.

9. CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER

9.1 Rapport du Groupe de travail

- 9.1.1 Le président du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer (GTCA) [SBWG] a présenté le rapport de la Troisième Réunion du GTCA au Comité (CC5 Doc 14 Rév 1). Ce rapport contient des éléments pertinents aux points 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 14 et 16 de l'ordre du jour et la discussion de ces points par le GTCA a été reportée jusqu'à ce que ces points aient été discutés par le Comité.
- 9.1.2 Le GTCA a passé en revue l'évolution récente des technologies d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer utilisées par ses membres et d'autres intervenants. Cet examen a inclus des mises à jour sur les cosses d'hameçons [hook pods] et les capsules d'appâtage sous-marin [underwater bait setting capsules] pour les palangres pélagiques, ainsi que des rapports sur la recherche sur les lignes d'effarouchement des oiseaux [bird scaring lines] et du lestage des lignes [line weighting]. Il était impressionnant de constater l'ampleur des recherches menées sur l'atténuation, en particulier par l'Australie, les États-Unis (qui collaborent avec l'industrie de la pêche japonaise), et par le Groupe d'étude des albatros de BirdLife, qui œuvre en Amérique du Sud, en Afrique du Sud et en Namibie. Le groupe de travail a noté que cette recherche se poursuivait et que des résultats importants seraient probablement disponibles pour la prochaine réunion du groupe de travail. Le groupe de travail s'est également réjoui d'apprendre la finalisation du PAN-Oiseaux de mer [NPOA-Seabirds] de l'Argentine, et a félicité le gouvernement de l'Argentine de cette réalisation.

Examen des mesures d'atténuation actuelles pour la pêche palangrière pélagique

- 9.1.3 Un résultat important des réunions antérieures du GTCA a été l'examen des informations concernant la recherche en cours sur l'atténuation des captures accessoires de la pêche palangrière pélagique et l'identification des lacunes dans les connaissances (CC4 Doc 14 Rév 4, Annexe 5). Les informations contenues dans ce tableau ont de nouveau été passées en revue et mises à jour, suite à la présentation de plusieurs documents qui traitaient de façon détaillée de la conception de lignes d'effarouchement des oiseaux, de l'impact des éjecteurs de ligne [line shooters] sur la vitesse d'immersion des lignes, du statut vital des appâts [bait life status], du positionnement et de la quantité de lestage par rapport aux hameçons, et le statut de décongélation des appâts [bait thaw status] (GTCA-3 Doc 5, 7, 8, 11, 12, 13 Rév1 et 31). Les résultats de cet examen figurent à l'Annexe 6.
- 9.1.4 Ces documents ont mis en évidence plusieurs questions liées à l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques et ont fourni, pour la première fois, des informations sur l'efficacité des mesures d'atténuation qui sont préconisées depuis de nombreuses années, sans données empiriques appropriées.
- 9.1.5 **Lignes d'effarouchement des oiseaux**, de conception soit conventionnelle soit « light », et utilisées en configuration simple ou double, se sont avérées insuffisantes pour réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer à moins d'être combinées avec d'autres mesures d'atténuation. Pour être efficaces, elles doivent être utilisées conjointement avec des avançons lestés et/ou la mise à l'eau de nuit.
- 9.1.6 **Lestage des lignes** Le lestage des lignes pour assurer des vitesses d'immersion rapides est la méthode la plus efficace pour réduire la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières. Lorsqu'on considère les vitesses d'immersion jusqu'aux profondeurs cibles, il est nécessaire de reconnaître l'importance des vitesses d'immersion « initiale » (par exemple 0-2 m) et « finale » (par exemple, environ 4-6 m). Une vitesse d'immersion initiale rapide réduit les repères visuels dans les petits fonds critiques et un taux final rapide maximise la vitesse à laquelle

les hameçons appâtés s'enfoncent plus profondément dans la colonne d'eau. Ces deux considérations sont susceptibles d'être importantes pour les oiseaux de mer qui gobent les appâts à de la surface ou près de la surface (les albatros, par exemple) et les oiseaux de mer qui chassent plus profondément dans la colonne d'eau (par exemple les pétrels des espèces *Procellaria* et les puffins des espèces *Puffinus*).

- 9.1.7 En général, plus le poids est proche de l'hameçon, plus la vitesse d'immersion initiale est rapide, et plus le poids est lourd, plus la vitesse d'immersion finale est rapide. Ainsi, un poids lourd placé à proximité de l'hameçon réduira mieux les captures accessoires d'oiseaux de mer, mais pour déterminer un système approprié de lestage des lignes pour la pêche pélagique, il faut prendre en compte les besoins des pêcheurs, qui sont réticents à placer un poids à proximité de l'hameçon.
- 9.1.8 Un lestage des lignes conforme aux meilleures pratiques permettra de maximiser la vitesse d'immersion à la surface sans trop compromettre la vitesse d'immersion dans la deuxième phase du profil d'immersion (ce qui serait le cas si des émerillons légers étaient utilisés à proximité des hameçons). Les émerillons de 60-75 g à ± 4 m des hameçons couramment utilisés par les pêcheurs ont peu de chances de dissuader les oiseaux de mer (utilisés avec une ligne de banderoles efficace) dans toutes les circonstances. Les émerillons de 120 g ≤ 2 m des hameçons devraient être l'étape suivante dans la recherche comparative. Une autre solution consiste à utiliser des poids moins lourds (40 g, par exemple) positionnés à la hauteur des hameçons.
- 9.1.9 **Tension de la ligne-mère et éjecteurs de ligne.** Les lignes-mères doivent être « tendues en surface » [surface set tight]. Les hameçons appâtés attachés à une ligne-mère tendue coulent plus vite dans les eaux de surface que les hameçons attachés à une ligne-mère détendue, comme c'est le cas du « calage en profondeur » [deep setting]. La ligne-mère peut être tendue, soit directement depuis le tambour sur lequel elle est enroulée, soit en utilisant un éjecteur de ligne. Assez d'engins doivent être calés au commencement de chaque ligne pour éviter que les hameçons ne soient entraînés vers le navire et tirés vers le haut dans la colonne d'eau où ils deviennent plus accessibles pour les oiseaux de mer.
- 9.1.10 **Statut de vie des appâts.** La recherche indique que l'utilisation d'appâts vivants doit être évitée et recommande l'utilisation d'appâts morts uniquement. Beaucoup d'appâts vivants restent près de la surface de l'eau pendant de longues périodes après le déploiement, et l'utilisation d'appâts vivants augmente le risque de capture d'oiseaux de mer.
- 9.1.11 **Espèce et taille des appâts** Il est préférable d'utiliser comme appâts de petites espèces de poissons plutôt que des calmars, étant donné que les calmars, plus grands, coulent beaucoup plus lentement que les petits poissons.
- 9.1.12 **Statut de décongélation des appâts.** Les appâts doivent être suffisamment décongelés pour pouvoir être séparés les uns des autres dans les blocs d'appâts et pour pouvoir les fixer à la main sans effort excessif. Le statut de décongélation des appâts n'a aucun effet sur la vitesse d'immersion d'hameçons appâtés.
- 9.1.13 **Fixation de l'appât à l'hameçon** Pour permettre une immersion rapide, hameçonner les appâts par la tête (poissons) ou par la queue (poissons et calmars), pas par le milieu du dos ou le dessus du manteau (calmars).
- 9.1.14 Le groupe de travail a reconnu que « les meilleures pratiques » reflétaient l'état des connaissances à un moment donné et faisaient l'objet de révisions périodiques. Les conseils fournis par le groupe de travail portent uniquement sur les méthodes pour atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer et ne prennent pas en compte les préférences existantes du secteur de la pêche. Certaines des mesures proposées exigeront un changement des pratiques de pêche actuelles, telles que les systèmes de lestage des lignes nécessaires pour réduire le risque que les appâts soient happés par des oiseaux marins plongeurs.

- 9.1.15 Compte tenu de la quantité d'informations présentée dans le tableau de synthèse, et de la nécessité de fournir des conseils clairs aux responsables des pêcheries, le GTCA a recommandé que des conseils pratiques soient résumés dans une déclaration facile à transmettre aux publics cibles (ORGP et responsables des pêcheries des Parties). Cette méthode devrait être adoptée pour tous les types d'engins pour lesquels l'ACAP a élaboré des conseils. La déclaration relative aux engins palangriers pélagiques figure à l'Annexe 7.

Examen des mesures d'atténuation actuelles pour les engins de chalutage

- 9.1.16 Le groupe de travail a examiné les mesures d'atténuation disponibles pour les engins de chalutage démersal et pélagique, sur la base de la littérature publiée et des avis d'experts. Les résultats de cet examen figurent à l'Annexe 8. Cet examen a, une fois de plus, souligné la nécessité d'une gestion efficace des abats et des déchets de poissons, car il existe un lien évident entre la quantité d'abats rejetés et le niveau de captures accessoires d'oiseaux marins. Les méthodes d'atténuation recommandées ont été extraites de la littérature examinée, et intégrées dans un guide des meilleures pratiques pour les engins de chalutage (Annexe 9).
- 9.1.17 Le GTCA a confirmé que les quatre domaines de recherche suivants sont toujours les plus hautement prioritaires pour réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les zones de chalutage :
- a) la gestion de l'évacuation des abats, en reconnaissant que des méthodes différentes sont peut-être nécessaires pour les petits et les grands bateaux de pêche ;
 - b) les méthodes pour réduire les empêtements des oiseaux de mer lors du halage ;
 - c) l'amélioration des performances des lignes de banderoles (par exemple, engins remorqués qui fonctionnent mieux dans le vent latéral, déplacement du point d'attache selon les variations du vent) ; et
 - d) l'efficacité du resserrement des filets [net binding] et du lestage des filets.
- Le GTCA engage les Parties et autres intervenants à donner un degré de priorité élevé à ces domaines de recherche et à tenir le groupe de travail au courant des développements dans ce domaine.

Atténuation des captures accessoires dans la pêche palangrière démersale

- 9.1.18 Le groupe de travail a examiné les informations sur les mesures d'atténuation actuelles pour la pêche palangrière démersale et les résultats de cet examen figurent à l'Annexe 10. Un guide des meilleures pratiques en matière d'engins de pêche palangrière démersale a également été élaboré et est joint en Annexe 11.

Fourniture de données sur les captures accessoires par les Parties, relativement aux rapports et aux indicateurs de l'ACAP

- 9.1.19 Le groupe de travail a évalué les progrès réalisés pendant l'intersession en ce qui concerne l'élaboration d'un système de communication des données sur les captures accessoires (CC5 Inf 10). Selon cette évaluation, l'enquête sur la collecte de métadonnées sur les captures accessoires a été menée à bien et deux Parties ont fourni un ensemble complet de données d'essai pour analyse, comme il avait été demandé. Sur la base des informations actuellement disponibles, le groupe de travail a été informé que la collecte de données sur les captures accessoires auprès de toutes les Parties d'une manière cohérente avait une utilité pratique. La plupart des membres du groupe de travail partageaient cet avis mais d'autres n'étaient pas convaincus.
- 9.1.20 Il a également été noté qu'il régnait actuellement une grande incertitude quant à la possibilité d'atteindre les objectifs déclarés de la collecte des données – à savoir

l'estimation des niveaux et des tendances de la mortalité des espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP – étant donné qu'une méthodologie d'analyse des données n'avait pas encore été élaborée. Le Comité consultatif doit être conscient de ces obstacles potentiels lorsqu'il décidera s'il faut procéder à une collecte détaillée de données pour inclusion dans les rapports nationaux à ce stade.

Modèle révisé de présentation des rapports nationaux

- 9.1.21 Le groupe de travail a examiné un projet de modèle révisé pour les rapports nationaux des Parties à l'ACAP (CC5 Doc 16), en signalant que son format de présentation et son contenu avaient été élaborés conformément aux orientations de RdP3. Le GTCA a examiné le modèle et les indicateurs de performance de base proposés, et a approuvé la présentation et le contenu de ces sections du modèle révisé relatifs au cadre d'action du groupe de travail.

Indicateurs de performance

- 9.1.22 Le groupe de travail a discuté le développement, par l'ACAP, d'indicateurs relatifs aux captures accessoires d'oiseaux de mer (CC5 Doc 28 et CC5 Inf 8). Les opinions du groupe de travail sur cette question ont été utilisées pour établir CC5 Inf 16, et ont été discutées par la suite sous le point 14 de l'ordre du jour.

PAI / PAN – Oiseaux de mer

- 9.1.23 Le GTCA a salué le récent Plan d'action international (PAI) de la Consultation d'experts sur les lignes directrices techniques conformes aux meilleures pratiques de la FAO [FAO IPOA BPTG]. Les travaux de l'ACAP et de BirdLife International lors des récentes réunions du Comité des pêches de la FAO [FAO COFI] et la participation à la Consultation d'experts de la FAO (en septembre 2008, à Bergen, en Norvège) ont été importants dans ce processus.

Fiches d'information sur l'atténuation

- 9.1.24 Le CC4 a accepté avec gratitude l'invitation de BirdLife International (GTCA-2 Doc 9) de collaborer à une initiative consistant à diffuser et gérer une série de fiches d'information [fact sheets] destinée aux responsables des pêcheries en vue d'aider à réduire les captures accessoires dans les zones de pêche à la palangre et au chalut (CC4 Doc 14 Rév 5). Le groupe de travail a remercié une fois de plus BirdLife International de lui avoir donné l'occasion de collaborer sur ce produit important.
- 9.1.25 Il est prévu que les fiches d'information seront comarquées comme produit ACAP et BirdLife International, publiées sur le site de l'APCA et téléchargeables en format PDF. Ces fiches devront être traduites et le Comité a appuyé l'affectation de fonds de subvention à cette fin pour 2009. Les langues cibles sont, par ordre de priorité : l'anglais (texte déjà disponible), l'espagnol, le français, le japonais, le mandarin, le portugais et le coréen. Pour minimiser les coûts, la traduction de fiches particulières se fera en fonction des pêches cibles et des types d'engins qui sont applicables pour chaque langue et qui contribueraient à la conservation des espèces inscrites à l'ACAP. BirdLife international a confirmé que les fonds actuellement disponibles permettraient d'assurer la traduction des fiches applicables en espagnol, en français, en japonais et en mandarin.
- 9.1.26 Les discussions sur l'examen et la diffusion de cette série de fiches d'information deviendront un point permanent de l'ordre du jour, avec des travaux intersessionnels menés pour procéder aux révisions périodiques requises.

Base de données mondiale de suivi des Procellariiformes

- 9.1.27 De nouvelles données continuent d'être communiquées à la base de données mondiale de suivi des Procellariiformes de BirdLife. Les principales lacunes dans les données de suivi pour les albatros et les pétrels ont été identifiées, et les Parties à

l'ACAP ont été engagées à communiquer de nouveaux ensembles de données dans le cadre des travaux continus de l'Accord.

- 9.1.28 Le GT a examiné un document de suivi établi par BirdLife pour présentation par l'ACAP à la réunion du Sous-comité sur les écosystèmes de la CICTA [ICCAT] en juin 2010. Ce document est le dernier des travaux dont l'exécution a été confiée à BirdLife par l'ACAP. Le groupe de travail a remercié BirdLife, en particulier le Dr Cleo Small, pour la réalisation de l'ensemble des cinq documents de suivi qui couvrent les domaines relevant de la Convention pour toutes les ORGP thonières (GTCA-3 Doc 28 et 29). Ces documents ont été présentés aux réunions concernées des cinq ORGP thonières et représentent un excellent exemple du type de produit que l'ACAP doit fournir pour soutenir les travaux de l'Accord lors de ces réunions.

Ingestion de matériel de pêche et empêchement d'oiseaux de mer

- 9.1.29 Bien que le déversement délibéré de matières plastiques en mer soit interdit, il n'existe pas d'interdiction uniforme pour l'abandon de matériel (hameçons et lignes) dans les abats. Le GTCA a été informé d'une étude menée dans l'Atlantique Sud selon laquelle la quantité de matériel trouvé dans le contexte des colonies d'albatros hurleurs était d'un ordre de grandeur supérieur à celui de toutes les autres espèces. La fréquence des prises accidentelles [foul hooking] (empêchement pendant le halage des lignes) observées était beaucoup plus élevée parmi les pétrels géants et les albatros hurleurs que parmi les albatros à sourcils noirs, et aucun albatros à tête grise n'avait été touché. Bien que le matériel ait été identifié comme provenant de pêcheries palangrières démersales, il n'a pas été possible de l'imputer à une pêcherie particulière. L'analyse des contenus stomacaux a montré que de nombreux hameçons étaient complètement digérés par les poussins, mais les effets à long terme de cette ingestion sont totalement inconnus. Pour résoudre ce problème, les responsables des pêcheries devraient concentrer leurs efforts sur la réduction ou l'élimination de l'ingestion de matériel par les oiseaux de mer, l'amélioration des systèmes de surveillance, en prévoyant des recherches complémentaires sur l'éventuelle toxicité à long terme de la digestion d'hameçons.
- 9.1.30 Le passage des pêcheurs opérant dans les eaux relevant de la CCFFMA [CCAMLR] à l'utilisation volontaire, pendant la saison 2010, à des hameçons marqués permettant d'établir de quels bateaux et de quelles flottilles provenait le matériel perdu, est une réponse louable à un problème de conservation urgent. Pour appliquer des pratiques de gestion responsable dans le cadre de ce problème, les Parties à l'ACAP dont relèvent les pêcheries qui opèrent dans la région du bassin de l'Atlantique Sud et sur la plate-forme patagonienne sont engagées à adopter un programme similaire d'identification des hameçons portant la marque de pêcheries (et de pays) particuliers.

Évaluation des risques

- 9.1.31 CC5 Inf 9 a examiné les évaluations des risques écologiques (ERE) [ERAs] effectuées ces dernières années pour les organismes de gestion des pêcheries en vue de déterminer les effets des pêches sur les oiseaux de mer. Ce document a souligné la nécessité et les objectifs des ERE, qui peuvent aider à identifier les espèces d'oiseaux de mer les plus menacées par les captures accessoires (exigence minimale), les lacunes dans les données et les priorités de la recherche et, éventuellement, les domaines clés, les pêcheries et les saisons où se produisent les captures accessoires. Les méthodologies des ERE sont encore en cours d'élaboration et diverses approches sont possibles, y compris celles qui sont fondées sur la notation d'experts, l'analyse semi-quantitative de la productivité-sensibilité, et des modèles plus complexes qui peuvent inclure des informations sur la démographie, le chevauchement de la répartition des oiseaux et de l'effort de pêche, ainsi que les taux de captures accessoires.

- 9.1.32 Ce document a mis en évidence des problèmes liés aux récentes ERE, et les avantages et inconvénients des solutions proposées aux problèmes courants découlant principalement de la disponibilité limitée de données. Il représente une contribution précieuse au processus des ERE, et son élaboration et sa révision aux fins de publication dans le cadre de la série de lignes directrices de l'ACAP en matière de conservation, ainsi qu'aux fins d'une diffusion plus large dans la littérature scientifique, sont recommandées.

Élaboration d'indicateurs de performance

- 9.1.33 L'élaboration d'indicateurs de performance a également été examinée de façon assez détaillée par le groupe de travail. Il a été pris acte des opinions du GTCA qui ont été intégrées dans CC5 Inf 16 et discutées au titre du point 14 de l'ordre du jour.

Plan d'action pour l'albatros des Galapagos

- 9.1.34 Le plan d'action pour l'albatros des Galapagos a été examiné par le groupe de travail, et les opinions du GT ont également fait l'objet de discussions complémentaires au titre du point 20 de l'ordre du jour.

9.2 Programme des futurs travaux

- 9.2.1 Des progrès considérables ont été réalisés par rapport à la plupart des tâches spécifiées dans le programme de travail du GTCA convenu lors de CC4. Le programme de travail a été mis à jour pour prendre en compte les tâches mentionnées dans le présent rapport, et figure à l'annexe 5.

9.3 Engagement du dialogue avec les ORGP et autres organismes internationaux concernés

Examen de la coordination avec les ORGP et de la planification pour les 12 prochains mois

- 9.3.1 Le Comité consultatif a examiné le projet de stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP adopté lors de CC4 (GTCA-2 Doc 14 / CC4 Doc 56), en s'appuyant sur les discussions tenues au sein du GTCA qui sont reprises dans CC5 Doc 14 Rév 1, et en notant également que ce dialogue ne sera entamé que par les Parties qui sont membres des ORGP concernées.
- 9.3.2 Il a été noté que la stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP s'était avérée efficace dans l'ensemble ; il y avait, toutefois, deux domaines qui devaient être abordés. Le premier est un problème de capacité, et en particulier la charge de travail pour les coordinateurs des ORGP et le temps nécessaire pour remplir ce rôle de manière efficace. Le second est la nécessité d'améliorer la communication d'informations aux représentants des Parties à l'ACAP lors des réunions des pêcheries, pour s'assurer qu'ils comprennent et soutiennent les messages et les positions prises par l'ACAP.
- 9.3.3 Le GTCA avait recommandé qu'un financement de 30 000 AUD continue d'être accordé chaque année pour les frais de déplacement liés à la participation aux réunions des ORGP et d'autres organisations internationales, et que l'on envisage d'accorder des fonds supplémentaires au Secrétariat en vue de l'amélioration de l'efficacité de l'ACAP à influencer les décisions applicables des ORGP, sous réserve des délibérations sur le budget au titre du point 12 de l'ordre du jour. Le GTCA a également encouragé les Parties à l'ACAP à améliorer la participation de leurs organismes de gestion des pêcheries aux réunions/travaux de l'ACAP pour qu'elles aient une meilleure appréciation des résultats recherchés aux réunions des ORGP et d'autres réunions internationales pour faire progresser la conservation des albatros et des pétrels.
- 9.3.4 Le Comité consultatif a convenu que l'ACAP continuera d'accorder la priorité aux réunions des ORGP et autres organisations internationales auxquelles il assistera,

sur la base des chances de faire progresser le programme de l'Accord dans le cadre de la réunion / de l'ORGP, et de cibler les organisations dont l'effort de pêche couvre le plus grand nombre de populations / d'espèces vulnérables. En ce qui concerne les mesures à prendre au niveau d'ORGP particulières au cours de l'année prochaine, et reconnaissant la nécessité de tenir compte des répercussions de l'Atelier de Kobe 2 sur les mesures prises au niveau des ORGP thonières pour gérer les captures accessoires, le Comité a approuvé les priorités de l'ACAP en ce qui concerne les ORGP et autres organisations mentionnées dans CC5 Doc 14 Rév 1, Section 9.

- 9.3.5 En ce qui concerne la stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP, la France a déclaré son soutien pour l'ensemble des ORGP au-delà de la CCFMA [CCAMLR], des organisations thonières en particulier, qui enregistrent d'importantes captures accessoires. Les progrès réalisés par les pêcheries françaises dans la réduction des captures accessoires peuvent être considérés importants, étant donné qu'ils favorisent le transfert des connaissances et de l'expérience acquise dans ce domaine à d'autres ORGP.
- 9.3.6 Compte tenu des ressources nécessaires pour permettre l'engagement du dialogue avec ces organisations, France envisage la possibilité de contribuer financièrement à cet effet à titre volontaire, en plus de la participation d'un représentant français de l'ACAP à la réunion de la CTOI [IOTC] en 2009, et sous réserve de renouvellement.
- 9.3.7 Il convient de noter la difficulté, souvent à caractère organisationnel, à laquelle les Points de contact nationaux de l'ACAP sont confrontés lorsqu'il s'agit de transmettre le message de l'ACAP. Il est donc essentiel qu'ils soient informés le plus tôt possible.
- 9.3.8 La France souhaite également conserver les aspects les plus positifs de la collaboration de l'ACAP avec les ORGP, comme cela a été le cas lors de la réunion de la CTOI en 2010, à laquelle un amendement à une résolution sur la réduction des captures accessoires a été adopté, suite à une action coordonnée.
- 9.3.9 L'Afrique du Sud a demandé au Secrétariat de fournir des informations aux Points focaux de l'ACAP bien avant les réunions des ORGP et autres organisations internationales pour que des réponses interdépartementales [whole-of-government] puissent être élaborées au sein des Parties. Le Pérou a convenu que cette mesure aiderait à améliorer la communication entre les représentants nationaux pour assurer la continuité de la position de l'ACAP d'une réunion à l'autre.
- 9.3.10 Le Royaume-Uni a demandé que le programme de travail de la CICTA [ICCAT] comprenne, en basse priorité, l'élaboration d'un programme d'observateurs de la CICTA. Le Secrétariat a confirmé que, bien que cela ne soit pas stipulé explicitement dans le programme de travail, l'élaboration de programmes d'observateurs pour recueillir des informations sur les stocks et les espèces écologiquement apparentées était un objectif permanent de l'ACAP pour toutes des ORGP thonières.
- 9.3.11 La FMN [WWF] a soutenu la recommandation du GTCA que toutes les Parties à l'ACAP améliorent la participation des organismes de gestion des pêcheries aux réunions / travaux de l'ACAP et a fait siennes les observations formulées au sujet de la communication d'informations aux Points de contact nationaux bien avant les réunions. Dans le cadre spécifique des recommandations du GTCA concernant les priorités en matière d'engagement du dialogue avec la CIATT [IATTC] (point 2), il est fait référence à la nécessité d'améliorer les communications entre les Parties à l'ACAP pour assurer la cohérence des positions prises lors des des réunions ; La FMN a recommandé que ce point soit considéré comme prioritaire pour tous les engagements du dialogue entre l'ACAP et les ORGP. La FMN a souligné l'importance de la communication et de la coordination avec les Parties et les ONG non membres de l'ACAP pour former et partager les positions de l'ACAP.
- 9.3.12 BirdLife a exprimé sa gratitude pour la collaboration étroite avec l'ACAP en ce qui concerne les aspects pratiques et stratégiques des interactions avec les ORGP.

Atelier de Kobe 2 sur les captures accessoires

- 9.3.13 Les États-Unis ont confirmé qu'ils étaient co-hôtes de la prochaine réunion des cinq ORGP thonières pour discuter de la question des captures accessoires, qui se tiendra du 23 au 25 juin à Brisbane, en Australie. Le projet d'ordre du jour de la réunion était disponible pour examen et commentaires sur le site Web conjoint des ORGP (www.tuna-org.org). Il a été reconnu que les préparatifs de la réunion et les apports d'autres sources étaient une gageure dans des délais aussi courts, mais l'ACAP et ses Parties ont été engagées à assister et à participer à la réunion.
- 9.3.14 En tant que président du comité de planification, les États-Unis suivent l'ordre du jour fixé dans le processus de Kobe 2. À noter en particulier, le comité directeur de l'atelier avait décidé de permettre l'apport des ORGP et des OIG (organisations intergouvernementales) spécialisées à la préparation des documents d'information. Il a été noté que le Vice-président du Comité consultatif et le président du GTCA avaient accepté des invitations à fournir des avis d'experts pour l'élaboration de plusieurs des documents d'information sur la base de leur action dans le CIEM [ICES], l'ACAP et la CCEM [CMS]. Il a également été noté que d'autres OIG seraient invitées à soumettre des documents de travail qui feraient partie des documents officiels de la réunion.
- 9.3.15 Le Comité consultatif a approuvé les points généraux identifiés par le GTCA à inclure dans un document de discussion de l'ACAP à communiquer aux participants à l'atelier. Il a été suggéré que l'accent soit mis sur le point (f), étant donné la réputation d'expertise mondiale du GTCA en matière de conseils sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. Les points approuvés sont les suivants :
- a) L'ACAP a pour objectif d' « atteindre et maintenir une situation de conservation favorable pour les albatros et les pétrels » ;
 - b) de nombreuses populations d'albatros et de pétrels sont menacées d'extinction parce que ces oiseaux sont tués ou blessés dans des opérations de pêche gérées par les ORGP thonières ;
 - c) le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et, pour les membres des ORGP thonières qui sont également Parties à l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons [UN Fish Stocks Agreement], celui-ci a établi l'« approche écosystémique » et l'« approche de précaution » comme méthodes nécessaires pour parvenir à une gestion durable des pêcheries du monde entier, ainsi que l'obligation, pour les gestionnaires des pêcheries, de réduire au minimum les incidences sur les espèces non-cibles telles que les albatros et les pétrels (par exemple, entre autres, l'article 5 (f) de l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons et l'article 6.6 du Code de conduite pour une pêche responsable 2) ;
 - d) L'article 5 (f) impose une obligation contraignante aux organisations de gestion des pêcheries pour préserver la biodiversité et établir des mesures de conservation et de gestion visant à réduire les captures accessoires d'espèces non-cibles, y compris les incidences sur les espèces apparentées ou dépendantes. Aux termes de l'article 5 (f), les États sont tenus d'observer cette obligation dans la mesure du possible, et de développer et d'utiliser des engins et des techniques de pêche sans danger pour l'environnement et d'un bon rapport coût-efficacité ;
 - e) l'ACAP a créé une base de données très complète de renseignements sur la biologie, l'écologie, la situation et les tendances des albatros et des pétrels inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord ;
 - f) le Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer de l'ACAP examine régulièrement la littérature scientifique sur les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans le cadre des travaux entrepris pour identifier des mesures d'atténuation efficaces, conformes aux meilleures pratiques et sans incidence défavorable sur la survie d'autres taxons ;

- g) ce groupe de travail fournit également des conseils sur les processus d'évaluation des risques écologiques auxquels sont exposés les oiseaux de mer, les protocoles du programme d'observateurs des captures accessoires et les prescriptions en matière de collecte de données ;
- h) la reconnaissance de l'obligation, pour les ORGP, aux termes de l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons, de gérer les pêcheries en utilisant une approche écosystémique avec les défis que cela comporte, notamment en ce qui concerne l'acquisition de données applicables pour éclairer les décisions de gestion ; et
- i) l'ACAP se réjouit de la possibilité de mettre son expertise en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer à la disposition des ORGP thonières et exprime sa volonté de le faire dans le cadre d'une nouvelle structure qui sera proposée à la suite des discussions tenues lors cet atelier.

9.3.16 Le Secrétariat a été chargé de la responsabilité d'élaborer ce document.

9.3.17 Les États-Unis ont félicité l'ACAP et BirdLife International des progrès réalisés auprès des ORGP et ont exprimé leur gratitude pour le caractère collaboratif de ses relations de travail avec l'ACAP et BirdLife International lors des réunions des ORGP, bien que les États-Unis ne soient pas encore membres de l'ACAP. En ce qui concerne l'atelier de Kobe 2 sur les captures accessoires, les États-Unis ont noté que cette réunion était une occasion idéale pour les Parties à l'ACAP de travailler avec des membres clés du personnel des ORGP dans leurs propres gouvernements pour soutenir un produit concret de l'ACAP lors de cette réunion très importante des pêcheries internationales. Les États-Unis ont également proposé de travailler avec les Parties à l'ACAP en préparation de l'Atelier de Kobe 2 sur les captures accessoires, non seulement en tant que membre du comité de planification de l'atelier, mais aussi en tant que délégation particulière participant à l'Atelier.

9.3.18 L'Argentine a fait une déclaration concernant la stratégie de l'ACAP pour engager le dialogue avec les ORGP, en particulier en ce qui concerne l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons (Déclaration 1).

9.4 Attributions

9.4.1 Les attributions actuelles du GTCA ont été passées en revue ; aucune modification n'y a été apportée.

9.5 Plan d'action national (PAN)

9.5.1 L'Argentine a annoncé l'adoption récente du Plan d'action national - Oiseaux de mer (PAN-OM) approuvé par le Conseil fédéral des pêcheries (Résolution 03/2010) (<http://www.cfp.gov.ar/resoluciones/res03-10.pdf>). Ce PAN-OM s'inscrit dans le PAI de la FAO et suit les objectifs de l'Accord.

9.5.2 L'élaboration du PAN-OM a été possible grâce à plusieurs actions menées par le Conseil fédéral des pêcheries depuis 2001, un document technique élaboré par des chercheurs des universités nationales et le Conseil national de recherches, ainsi que les apports de plusieurs ateliers avec la participation de chercheurs, du gouvernement et d'ONG.

9.5.3 Le PAN-OM comprend des informations sur le cadre juridique et institutionnel, une caractérisation des pêcheries argentines, la situation des principales espèces d'oiseaux de mer au regard de l'écologie et de la conservation, la description des méthodes d'atténuation disponibles pour les différentes pêcheries, ainsi que les mécanismes de sa surveillance et de sa mise en œuvre. Le plan comprend des descriptions du cadre juridique et institutionnel des pêcheries argentines, de la situation de conservation des principales espèces d'oiseaux marins, des aspects écologiques et des mesures d'atténuation proposées. Enfin, il décrit les processus d'élaboration du plan et les modalités de contrôle de sa mise en œuvre.

- 9.5.4 Le Pérou a commencé le processus d'élaboration d'un PAN-Oiseaux de mer. Un projet de document est actuellement en cours de préparation avec l'aide de l'American Bird Conservancy. Le projet de PAN final sera soumis à la consultation des parties intéressées et d'un atelier de validation pour approbation finale. Pérou a l'intention de présenter une proposition pour la prochaine réunion du CC en vue de solliciter le financement de ce projet.
- 9.5.5 Le Chili a confirmé qu'il avait ratifié son PAN en février 2008, qui été publié et distribué aux parties intéressées.
- 9.5.6 BirdLife a signalé que, d'après ses informations, la Namibie avait repris ses travaux pour élaborer un PAN.
- 9.5.7 La FMN a félicité les Parties qui avaient donné la priorité à l'élaboration d'un PAN. Les PAN sont un outil essentiel pour assurer la conservation des oiseaux de mer mais ces plans ont peu d'effet s'ils ne vont pas de pair avec une mise en œuvre efficace. Il existe une possibilité pour toutes les Parties de redynamiser leur engagement et leur action pour mettre en œuvre des PAN efficaces avec la publication récente du PAI révisé des Lignes directrices techniques conformes aux meilleures pratiques [BPTG] de la FAO. Selon La FMN, des mesures ont été prises par certaines Parties à cet égard, et La FMN a félicité l'Argentine en particulier de la récente adoption de son PAN. En Nouvelle-Zélande, La FMN et le partenaire national de Birdlife (Forest and Bird) sont engagés dans un processus collaboratif pour examiner le PAN existant, en adoptant une approche éclairée par le PAI révisé des Lignes directrices techniques de la FAO, et attendent maintenant la publication d'un document de consultation officiel solide et efficace.
- 9.5.8 Suite à une question de BirdLife International, le Vice-président a rendu compte des progrès réalisés par le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des oiseaux de mer [EUPOA-Seabirds], en signalant que les délais, les processus et les contenus restaient incertains, en particulier en ce qui concerne la couverture des opérations des flottes de pêche lointaine des membres de l'UE, aspect qui est particulièrement important pour l'ACAP. Il avait bon espoir qu'il y aurait des progrès en 2010.
- 9.5.9 BirdLife International a noté l'importance de l'élaboration d'un Plan d'action de l'UE en faveur des oiseaux, conforme au PAI révisé des Lignes directrices techniques de la FAO et incluant la flotte de pêche lointaine. BLI a encouragé toutes les Parties à l'ACAP membres de l'UE à plaider pour l'élaboration rapide d'un Plan d'action européen en faveur des oiseaux de mer.
- 9.5.10 Le Comité a noté avec satisfaction les progrès considérables réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAN, et a souligné l'importance d'avoir en place des plans efficaces pour atteindre les objectifs de l'Accord. Toutes les Parties ont été encouragées à envisager, le cas échéant, l'expansion des PAN existants pour y inclure les pêcheries qui utilisent d'autres types d'engins, en plus des palangres.
- 9.5.11 Le CC a félicité la FAO de l'élaboration et la publication du PAI des Lignes directrices techniques de la FAO [FAO BPTG PAI] (FAO 2009) et l'a remerciée d'en avoir fourni des exemplaires multiples pour diffusion lors de la réunion du CC. Le CC engage la FAO à traduire et à publier les lignes directrices dans les langues officielles de la FAO. Le Secrétariat a été prié d'écrire à la FAO à ce sujet.

9.6 Recommandations :

- 9.6.1 Le GTCA [SBWG] recommande au Comité consultatif :
- a) d'approuver l'examen des mesures d'atténuation de la pêche pélagique à la palangre (Annexe 6) ;
 - b) d'approuver le guide des meilleures pratiques pour la pêche pélagique à la palangre (Annexe 7) ;

- c) d'approuver l'examen des mesures d'atténuation de la pêche au chalut (Annexe 8) ;
- d) d'approuver le guide des meilleures pratiques pour l'atténuation des captures accessoires dans la pêche au chalut (Annexe 9) ;
- e) d'approuver l'examen des mesures d'atténuation de la pêche démersale à la palangre (Annexe 10) ;
- f) d'approuver le guide des meilleures pratiques pour l'atténuation des captures accessoires dans la pêche démersale à la palangre (Annexe 11) ;
- g) de continuer à fournir un financement de 30,000 AUD par an pour les frais de déplacement liés à la participation aux réunions des ORGP et autres réunions internationales (voir le point 9.3 de l'ordre du jour) ;
- h) d'envisager de fournir des fonds supplémentaires pour le poste d'agent technique du Secrétariat en vue d'encourager les Parties membres d'ORGP à améliorer la liaison avec les Parties concernées de l'ACAP en ce qui concerne les questions relatives aux ORGP et autres organisations internationales ;
- i) d'encourager les Parties à l'ACAP membres d'ORGP et d'autres organisations internationales à améliorer la participation de leurs organismes de gestion des pêcheries aux réunions / travaux de l'ACAP pour leur donner une meilleure appréciation des résultats recherchés aux réunions des ORGP et autres réunions internationales afin de faire progresser la conservation des oiseaux de mer ;
- j) d'accorder une priorité élevée à l'achèvement des produits à utiliser aux réunions d'ORGP et autres organisations internationales, comme les stratégies d'engagement du dialogue avec des ORGP particulières, les recommandations d'évaluation des risques et les protocoles de programme d'observateurs.
- k) d'approuver les priorités proposées pour l'engagement du dialogue avec les ORGP ou d'autres organisations pour les 12 prochains mois, comme indiqué au point 9.3 de l'ordre du jour ;
- l) de soutenir la préparation d'un document de travail pour le prochain atelier de Kobe 2 sur les captures accessoires qui se tiendra pour discuter de la question des captures accessoires et aborder les questions mentionnées au point 9.3 de l'ordre du jour ;
- m) d'engager toutes les Parties à l'ACAP à utiliser le PAI des Lignes directrices techniques conformes aux meilleures pratiques de la FAO, lors de l'élaboration ou de la révision de leur PAN-Oiseaux de mer ;
- n) d'affecter 5 000 AUD par an pour les 5 prochaines années à la collaboration entre l'ACAP et BirdLife pour maintenir et actualiser les fiches d'information sur l'atténuation des captures accessoires (paragraphe 9.1,25) ;
- o) de fournir des fonds pour la traduction de fiches d'information sur l'atténuation des captures accessoires dans les langues de l'Accord, et dans celles des pays de pêche importants, tel qu'indiqué au paragraphe 9.1.25 ci-dessus ;
- p) de soutenir la révision de l'examen des évaluations des risques écologiques (CC5 Doc 32) en vue de leur augmentation et publication ultérieures dans le cadre de la série des Lignes directrices de l'ACAP en matière de conservation [ACAP Conservation Guidelines], en notant qu'un montant de 7 000 AUD pour expertise en matière de SIG serait nécessaire à cette fin ;
- q) d'engager les Parties à l'ACAP, y compris celles dont relèvent les pêcheries qui opèrent dans la région du bassin de l'Atlantique Sud et sur le plateau de Patagonie, à réduire les niveaux d'élimination d'hameçons, et à envisager

l'utilisation d'hameçons marqués pour permettre d'établir un lien entre le matériel perdu et des pêcheries et navires particuliers.

- 9.2.2 Le Groupe de travail a également fourni les conseils suivants au Comité consultatif ;
- a) en ce qui concerne la communication de données sur les captures accessoires à l'ACAP par les Parties,
 - i. les données recueillies auprès de deux Parties pendant l'intersession donnent à penser qu'il serait pratique de recueillir régulièrement ces données auprès de toutes les Parties ; quelques membres du groupe de travail n'étaient toutefois pas de cet avis ; et
 - ii. tenant compte des niveaux de présence d'observateurs recensés par l'enquête sur les métadonnées, le GT a noté qu'il ne serait pas possible d'établir des estimations robustes des captures accessoires pour toutes les pêcheries à partir de l'analyse des données à communiquer.
 - b) La forme et le fond des sections du projet de modèle [template] révisé pour les rapports nationaux des Parties à l'ACAP (CC5 Doc 16) relative aux captures accessoires d'oiseaux de mer ont été approuvés par le groupe de travail.
- 9.2.3 Le Comité consultatif a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer, sous réserve de discussions complémentaires lors de l'examen du budget pour le programme de travail du Comité consultatif au titre du point 2.5 de l'ordre du jour
- 9.2.4 Le président du GT a remercié le Comité consultatif du soutien accordé aux travaux du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer. Il a également remercié tous les membres et observateurs de leur contribution à la réunion ainsi que pendant la période intersessions Suite aux nouvelles questions soulevées pendant les réunions du GTCA du CC, l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail comprendra des points de discussion sur les programmes d'observateurs, les pêcheries artisanales, l'atténuation des captures accessoires dans la pêche à filets maillants, ainsi qu'un examen des fiches d'information sur l'atténuation des captures accessoires.

10. STATUT ET TENDANCES DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

- 10.1 Le président du Groupe de travail sur la situation et les tendances du Groupe de travail (GTST [STWG]) a présenté le rapport du Groupe (CC5 Doc 11). Ce rapport a rendu compte des travaux intersessionnels du groupe et des discussions qui ont eu lieu le 8 avril 2010. Les participants à la réunion étaient les membres du GTST et des observateurs de l'Argentine, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et de BirdLife International, ainsi que des membres du Secrétariat de l'ACAP.
- 10.2 Le Comité a constaté que des progrès considérables avaient été réalisés par le GTST depuis CC4. Les 29 évaluations d'espèce ont été finalisées et sont disponibles sur le site Web de l'ACAP. Le Comité a reconnu la ressource précieuse que ces évaluations représentent désormais, comme en témoigne leur utilisation aux réunions applicables (y compris la CCFMA [CCAMLR], la CICTA [ICCAT] et les programmes de sensibilisation en Argentine) ainsi que par les milliers de téléchargements qui ont été effectués depuis qu'elles ont été postées sur le site Web. Vingt-sept (27) évaluations ont été traduites en espagnol, la traduction des deux évaluations restantes est prévue pour 2010. La traduction des évaluations en français est maintenant un objectif prioritaire. Le Comité a noté l'avis du GT concernant l'examen et la révision des évaluations. Les paramètres de population, le statut de conservation et les changements importants sur les sites de reproduction et

- d'alimentation seront mis à jour en temps réel, des révisions plus complètes seront faites tous les 2 ans, ou selon les besoins.
- 10.3 Des progrès importants ont été réalisés dans l'élaboration, la saisie de données et l'application de la base de données relationnelle conçue pour organiser et coordonner les données provenant des groupes de travail de l'ACAP. Le portail de données a été lancé dans le cadre de l'amélioration du site Web de l'ACAP en 2009. Tous les détenteurs de données du GTST ont reçu des identifiants de connexion qui leur permettent de passer en revue et de mettre à jour les données relevant de leur juridiction. Le GTST s'est concentré, dans ses discussions, sur les détails techniques et de recherche qui faciliteront la collecte et l'analyse des données relatives aux albatros et aux pétrels, conscient du fait que la fonctionnalité de la base de données est essentielle pour la gestion des informations demandée par l'Accord.
- 10.4 Au cours de la période intersessions, tous les représentants nationaux membres du GTST (l'Argentine, l'Australie, le Chili, l'Équateur, la France, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni) ont été invités à fournir des données démographiques actualisées pour toutes les espèces qui se reproduisent à l'intérieur de leurs territoires. Seuls l'Australie, la France, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni ont fourni les informations demandées. La Nouvelle-Zélande s'est engagée à demander des données récentes à ses chercheurs, et l'Argentine a indiqué que ces données seraient mises à disposition dès que les analyses seraient terminées. Ces Parties, ainsi que le Chili et l'Équateur, sont engagées à communiquer leurs données à l'ACAP dès que possible pour que les analyses soient exactes et complètes.
- 10.5 Le Comité a noté les mises à jour de 2009 et 2010 de la Liste rouge de l'UICN qui entraîneront trois modifications du statut d'espèces inscrites à l'ACAP (CC5 Doc 34). En 2009, le statut du pétrel géant (du sud) est passé de « Quasi menacé » à « Préoccupation mineure ». En mai 2010, l'albatros des Chatham sera répertorié comme « Vulnérable » et l'albatros de Laysan comme « Quasi-menacé ». Vingt et une des 29 espèces inscrites à l'ACAP resteront sur la liste des espèces menacées, trois espèces seront classées comme « En danger critique d'extinction », six espèces comme « En danger » et 12 espèces comme « Vulnérables » (Annexe 12).
- 10.6 Les résultats des interrogations de la base de données de l'ACAP concernant le statut des populations ont été résumés et discutés par le GTST. Le Comité a noté que les 29 espèces de l'ACAP qui comprennent 3,05 millions de couples reproducteurs chaque année, qui se reproduisent dans 140 groupes d'îles, qui abritent à leur tour 568 populations (combinaisons population-site, à l'exclusion des sites qui abritent des couples uniques ou mixtes). La plus rare des espèces de l'ACAP reste l'albatros d'Amsterdam, espèce "En danger critique d'extinction" (30 couples par an), tandis que l'espèce la plus abondante est le puffin à menton blanc, espèce "Vulnérable" et en déclin (< 1 million de couples par an). Dix espèces de l'ACAP continuent de diminuer en nombre, tandis que six espèces ont connu récemment des augmentations en nombre, sept espèces sont actuellement stables, et la tendance de la population mondiale reste inconnue pour six espèces. L'estimation actuelle de la taille et des tendances des populations varie selon les espèces de l'ACAP : sept espèces sont « Insuffisamment documentées » quant à la taille de leur population dans leur aire de répartition, le puffin gris, l'albatros fuligineux à dos clair et les pétrels à menton blanc sont particulièrement « Insuffisamment documentés ». Les données de population de certaines espèces doivent être mises à jour, notamment celles des albatros de Campbell qui sont endémiques à la Nouvelle-Zélande et qui n'ont fait l'objet d'aucune enquête sur n'importe lequel de leurs sites depuis plus de 10 ans.
- 10.7 Le Comité a noté que des informations tirées d'études des taux de survie étaient nécessaires pour aider à déterminer la nature et la gravité des menaces qui influent sur le statut de conservation de ces oiseaux. Il n'existe actuellement d'études des taux de survie des adultes que pour 8% de toutes les populations de l'ACAP, et il

- n'existe aucune étude de la survie des adultes pour quatre espèces. Les taux de survie des juvéniles ne sont connus que pour 15 espèces de l'ACAP, ces taux étant établis à partir de seulement 4% de toutes les populations. Le Comité a noté l'ampleur insuffisante de ces données. BirdLife International a recommandé l'ajout de données relatives à l'âge à la première reproduction [age-at-first-breeding] à la base de données de l'ACAP, étant donné l'applicabilité de ce paramètre dans la détermination de statistiques importantes du cycle vital.
- 10.8 Le Comité a également considéré l'examen mené par le GTST de la quantité d'informations concernant le statut et les tendances des populations gérées par les différentes juridictions. La Nouvelle-Zélande est responsable des populations reproductrices de plus d'espèces de l'ACAP que toute autre Partie, tandis que la France est responsable de la plupart des populations de l'ACAP. Il y a des variations dans l'étendue des données disponibles pour les populations d'espèces de l'ACAP, avec des lacunes importantes résultant de populations n'ayant pas fait l'objet d'une enquête et de données qui n'ont pas encore été communiquées à la base de données de l'ACAP. Ces insuffisances ont été examinées par le Comité qui a recommandé une analyse plus approfondie des lacunes dans les données après avoir lancé un nouvel appel pour la communication de données à l'ACAP. Cela permettra l'identification des populations qui pourraient être privilégiées pour l'établissement de programmes de surveillance. Une telle analyse est également essentielle pour contrôler l'efficacité des mesures de gestion et les travaux de l'Accord.
- 10.9 Le Comité a réitéré sa recommandation aux Parties de poursuivre les programmes de surveillance à long terme des espèces de l'ACAP là où elles sont présentes, et aussi de privilégier et de mettre en œuvre, le cas échéant, des programmes régionaux visant à accroître les connaissances actuelles de la taille, des tendances et des paramètres démographiques des espèces de l'ACAP.
- 10.10 Le projet d'accord de partage des données de l'ACAP (CC5 Doc 35) a été examiné par le GTST, parallèlement à l'examen des règles d'accès et d'utilisation des données du GTST qui ont été convenues lors de CC4 (voir le point 22 de l'ordre du jour). Il y a eu accord de principe sur l'intention et la nécessité d'avoir un accord de partage des données de portée plus générale, et le groupe de travail s'est engagé à travailler avec le Secrétariat pour veiller à ce que les dispositions particulières concernant les données du GTST soient conservées dans le nouvel accord selon les besoins. Le groupe a également examiné les indicateurs de performance proposés en matière de statut et de tendances qui ont été exposés en détail dans CC5 Doc 28 et CC5 Inf 8. Les résultats de ces délibérations ont été synthétisés pour tous les groupes de travail dans CC5 Inf 16 (voir le point 14 de l'ordre du jour du CC).
- 10.11 Le Comité a souscrit à l'évaluation par le GTST en ce qui concerne l'élaboration des indices intégrés préliminaires du statut et des tendances des populations d'albatros (GTST 5 Doc 5). Le GT a conclu que ces travaux avaient été extrêmement utiles mais, étant donné la disponibilité limitée de données de séries chronologiques pour les espèces de l'ACAP et la difficulté d'extrapoler les tendances entre les sites et les régions, il a convenu que la poursuite des indices intégrés à ce stade serait prématurée. Le Comité a également pris note des conseils fournis par le GTST concernant le modèle de présentation des rapports nationaux (CC5 Doc 16) et a convenu que ce modèle aiderait à clarifier la présentation de données relatives au statut et aux tendances (voir le point 16 de l'ordre du jour).
- 10.12 Le Comité a pris note de l'avis du GTST concernant l'examen des actions identifiées dans le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos (CC5 Doc 20, point 20 de l'ordre du jour). Le GT a recommandé une réévaluation des priorités assignées aux actions relatives au statut et aux tendances afin de pouvoir hiérarchiser la priorité des actions avec plus de certitude et de clarté.

- 10.13 Le Comité a examiné les attributions du GTST [STWG Terms of Reference [ToR]) qui ont été très récemment révisées et adoptées lors de CC4. Il n'a pas été recommandé d'apporter des modifications à ces attributions.
- 10.14 Le Comité a approuvé le plan de travail du GTST et l'a incorporé dans le programme de travail du Comité consultatif. Ce plan de travail a été mis à jour pour reconnaître les progrès considérables qui ont été accomplis par rapport à beaucoup des activités de suivi [action items], et a également été affiné et actualisé pour refléter les exigences identifiées au cours de la période intersessions et pendant la réunion du GTST.
- 10.15 Le Comité a convenu que le GTST avait continué à réaliser des progrès exceptionnels dans la consolidation et la synthèse d'informations relatives au statut et aux tendances des espèces de l'ACAP. Le Comité a remercié les membres du GTST, les observateurs, le vice-président et le président du GT pour les progrès réalisés et pour leur aide à faire progresser beaucoup des engagements identifiés dans le Plan d'action de l'Accord. L'importance de l'aide apportée par le Secrétariat à l'élaboration de la base de données qui sous-tend le travail du GTST a également été reconnue.

Recommandations

- 10.16 Le GTST recommande comme suit :
- a) les traductions en espagnol des évaluations d'espèce sont terminées et les traductions en français avancent, la priorité étant donnée aux espèces qui se reproduisent dans les territoires français ;
 - b) les évaluations d'espèce sont révisées à l'aide de paramètres démographiques mis à jour en temps réel dès que les données sont disponibles, avec une révision bisannuelle complète des contenus selon les besoins ;
 - c) Les Parties qui détiennent des données exceptionnelles sur le statut et les tendances (l'Argentine, le Chili, l'Équateur, la Nouvelle-Zélande) communiquent les données dès que possible pour permettre des analyses précises et complètes ;
 - d) le champ « âge à la première reproduction » est ajouté à la base de données de l'ACAP et les Parties communiquent cette information là où elle est disponible.
 - e) le GTST entreprend une analyse exhaustive des lacunes dans les données à la suite d'un nouvel appel lancé par l'ACAP pour solliciter la communication de données. Cette analyse permettra d'identifier les populations qui pourraient être privilégiées pour l'établissement de programmes de surveillance, et sera essentielle pour contrôler l'efficacité des mesures de gestion et les travaux de l'Accord.
 - f) les Parties poursuivront les programmes de surveillance à long terme des espèces de l'ACAP là où elles sont présentes, et privilégieront et mettront en œuvre, le cas échéant, des programmes régionaux visant à accroître les connaissances actuelles de la taille, des tendances et des paramètres démographiques des espèces de l'ACAP.
 - g) le CC accepte les mises à jour et les modifications du plan de travail qui guidera les travaux futurs du GTST.
- 10.17 Le Comité consultatif a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur le statut et les tendances. Le président du GT a remercié le Comité consultatif du soutien accordé aux travaux du Groupe de travail.
- 10.18 La France a annoncé qu'elle élaborerait un plan d'action national pour l'albatros d'Amsterdam, en considération de ses responsabilités aux termes de l'Accord, et pour mettre en œuvre une décision nationale d'élaborer de tels plans pour toutes les

espèces évaluées comme étant « En danger critique d'extinction » et qui sont présentes sur le territoire français. Il était prévu que le plan serait achevé d'ici la fin de 2010 et présenté à la prochaine réunion du Comité consultatif.

11. TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

11.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie

- 11.1.1 Le rapport du Groupe de travail sur la taxonomie (GTT, CC5 Doc 12) a été présenté par le vice-président. Le groupe avait quatre actions principales à mener pendant la dernière période intersessions.
- 11.1.2 Il a été procédé à un examen du statut taxonomique des espèces d'albatros de Tristan et d'albatros hurleur. Le groupe a utilisé les critères convenus pour ces examens et a constaté que ces deux taxons devaient être considérés comme des espèces distinctes, confirmant ainsi la liste actuelle des espèces inscrites à l'Annexe I de l'Accord.
- 11.1.3 Il a aussi été procédé à un examen de cinq publications récentes se rapportant à la taxonomie des albatros et des pétrels. Cette étude a constaté qu'il y avait deux écoles de pensée concernant la taxonomie en général. L'une suivait grosso modo la taxonomie adoptée par l'ACAP, tandis que l'autre mettait les espèces dans la même catégorie. Le Groupe de travail sur la taxonomie estime qu'il est raisonnable de maintenir la taxonomie actuelle de l'ACAP.
- 11.1.4 Il a été noté que la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CCEM [CMS]) envisageait de réviser sa taxonomie et le Comité a convenu que le GTT rédige une lettre que le président du CC enverrait au président du Comité scientifique de la CMS, dans laquelle il recommanderait l'adoption de la taxonomie de l'ACAP. Le Comité a prié le GTT d'examiner également comment l'ACAP pourrait influencer sur la taxonomie d'autres groupes tels que le Comité de vérification sud-américain [South American Checklist Committee].
- 11.1.5 Le GTT a poursuivi l'établissement d'une base de données morphométriques et de plumage afin de faciliter le processus taxonomique, l'identification des spécimens de capture accessoire et le stockage à long terme des données précieuses. Cette base de données sera incorporée dans le portail des données principal de l'ACAP l'année prochaine. Le GTT a également tenu à jour la base de données bibliographiques, consultable sur le Web, du Groupe de travail sur la taxonomie.
- 11.1.6 En 2010-11, le GTT continuera d'aborder les points du Plan d'action du Comité consultatif prévus par la Réunion des Parties. En outre, il répondra au Comité scientifique de la CCEM (voir le point 11.4 plus haut) et étudiera les moyens d'influencer les autres comités / groupes de décision taxonomique régionaux / mondiaux.

11.2 Programme des futurs travaux

- 11.2.1 Le Comité a approuvé le plan de travail du GTT et a pris acte qu'aucune demande de financement n'avait été faite.

11.3 Attributions

- 11.3.1 Le Comité a passé en revue les attributions actuelles du GTT et a convenu qu'aucune modification n'y serait apportée.

12. PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF

12.1 Examen du processus d'affectation de fonds au programme de travail du Comité consultatif

- 12.1.1 Le Président a examiné le processus suivi pour allouer des fonds au programme de travail du CC en 2009 (CC5 Doc 30) et a fait quelques recommandations mineures pour améliorer le processus dans les années à venir.
- 12.1.2 Le Comité consultatif a convenu qu'il était nécessaire de trouver un financement indicatif dans les sessions à venir, mais que ce financement ne serait pas rendu public ; que des examinateurs externes n'étaient pas nécessaires, en règle générale, pour évaluer les propositions, et qu'un spécialiste universitaire pourrait être utilisé si besoin était ; et que les problèmes de renforcement des capacités devraient faire l'objet d'un examen complémentaire lorsque la hiérarchisation des priorités serait terminée.. Le Comité a convenu qu'il était souhaitable que les demandes soient présentées en anglais pour contenir les coûts de traduction, mais que les demandes faites dans l'une des autres langues de l'Accord seraient toujours examinées.

12.2 Examen des rapports sur les projets de 2008

- 12.2.1 Le Président a brièvement examiné les résultats de sept projets entrepris en 2008 (CC5 Inf 1). Le Comité consultatif a convenu que les projets soutenus avaient réussi à jeter les bases de futurs travaux potentiels qui pourraient concourir à la réalisation des objectifs de l'Accord.
- 12.2.2 L'Argentine a évoqué le projet de renforcement des capacités entre l'Équateur, l'Argentine et BirdLife International, en soulignant que les objectifs avaient été atteints et que l'Argentine espérait répéter cette expérience dans des projets de coopération Sud-Sud. L'Argentine a remercié tout particulièrement l'Institut national de la Pêche, le Président du Comité consultatif et les ONG Aves Argentinas et BirdLife International pour leur aide et les travaux entrepris.

12.3 Résumé des projets approuvés en 2009

- 12.3.1 Le Président a présenté CC5 Doc 23 sur les projets qui ont été financés par le Comité consultatif en 2009. Plusieurs Parties ont noté avec satisfaction que des projets visant à améliorer la mise en œuvre de l'ACAP avaient été financés dans leurs eaux.
- 12.3.2 Le Président et le Sous-comité des subventions ont été remerciés de leur travail ardu pour assurer l'aboutissement du processus d'octroi de subventions.
- 12.3.3 Le Comité consultatif a pris acte que le projet 09/06 avait été approuvé, sous réserve de l'approbation par le CC des fiches d'information sur l'atténuation des captures accessoires [Mitigation Fact Sheets]. Cette approbation ayant été donnée, le déblocage de fonds pour assurer la traduction de ces fiches d'information a été approuvé par le Comité.
- 12.3.4 L'Argentine, au nom des autres Parties sud-américaines à l'ACAP, a rendu compte de l'état d'avancement du projet 09-10. L'atelier proposé aura lieu à Buenos Aires en août 2010. L'Argentine a remercié le Président du Comité consultatif et BirdLife International pour leur offre d'aide.
- 12.3.5 Le Pérou a remercié l'ACAP d'avoir soutenu plusieurs projets péruviens qui avaient été particulièrement utiles, étant donné que le Pérou est en train d'élaborer son PAN-Oiseaux de mer. Le Chili a remercié l'ACAP d'avoir approuvé le projet 09/09, « Mise en œuvre d'un programme d'observateurs scientifiques pour évaluer l'interaction entre les oiseaux de mer et les pêcheries démersales dans le sud du Chili », et a signalé que d'excellents progrès avaient déjà été réalisés.
- 12.3.6- L'Australie s'est réjouie des commentaires des Parties sur ce point, et a remercié l'ACAP d'avoir approuvé le projet 11/09, qui cherchait à évaluer l'efficacité d'un

système de lestage de ligne à immersion rapide. Elle a noté avec satisfaction les excellents progrès réalisés par le Sous-comité des subventions dans l'administration du processus d'approbation du projet en 2009.

12.4 Affectation de fonds au programme de travail du Comité consultatif

- 12.4.1 Suite à l'examen du programme de travail (point 12.5 de l'ordre du jour), le Comité consultatif a examiné les points pour lesquels un financement avait été sollicité au titre de l'Affectation 4 (l'affectation du Comité consultatif) (Annexe 13). Il a été noté que le système actuel n'était pas transparent et devait être plus clairement défini. Un sous-groupe a été constitué pour examiner cette question et les demandes pour 2010.
- 12.4.2 Le Secrétaire exécutif a informé le sous-groupe que les fonds disponibles au titre de l'affectation prévue pour le CC se composaient d'allocations budgétaires faites par la RdP ; de contributions volontaires ; des intérêts rapportés par les fonds de l'Accord ; et du reliquat des fonds reportés des années antérieures.
- 12.4.3 Le sous-groupe a recommandé que les demandes de financement soient divisées en deux catégories, comme suit :
- Les tâches fondamentales – les travaux *ad hoc* essentiels au fonctionnement de l'Accord.
 - Ces travaux étaient normalement assurés par le Secrétariat, grâce à des prélèvements effectués sur les fonds affectés au Comité consultatif.

Autres tâches - dont le financement était assuré par prélèvement sur les fonds affectés au Comité consultatif par l'intermédiaire du processus d'évaluation des subventions adopté lors de CC4.

- 12.4.4 Le sous-groupe a noté que, bien que le processus d'évaluation des subventions engagé au cours des réunions du groupe de travail et du Comité consultatif présente certains avantages, il était nécessaire, dans la pratique, de reprendre le processus après les réunions afin de prendre en compte les résultats de ces réunions pour guider l'allocation des fonds. L'allocation de fonds pour les tâches fondamentales continuerait d'être faite lors des réunions du Comité consultatif.
- 12.4.5 Le sous-groupe a examiné les tâches prévues dans le Programme de travail du Comité consultatif pour 2010 pour lesquelles des fonds ont été sollicités. Il a identifié les éléments qu'il considère comme des tâches fondamentales à remplir par le Secrétariat, et a recommandé que les tâches restantes soient examinées dans le cadre du processus d'octroi de subventions de 2010.
- 12.4.6 L'Australie a demandé que le Sous-comité des subventions soit invité à examiner l'importance qu'il accorde aux idées novatrices. Il était peut-être possible de le faire en incluant un élément supplémentaire dans son calcul d'évaluation. Le Comité a remercié le sous-groupe de l'examen de ces questions et a convenu de l'allocation de 73 000 AUD aux tâches fondamentales assurées par le Secrétariat.
- 12.4.7 En ce qui concerne la tâche 4.13 du CC, le CC a convenu que BirdLife et l'ACAP, en particulier le GTCA, devaient collaborer pour maintenir, mettre à jour et diffuser les Fiches d'information sur les meilleures pratiques d'atténuation comme ressource électronique et que des fiches d'information particulières seraient sélectionnées pour être traduites dans les langues cibles en fonction de leur priorité pour les pêcheries qui chevauchent les zones où des espèces inscrites à l'ACAP sont présentes (GTCA 3 Doc 14 Rév 1 Section 11). BirdLife a donné un aperçu des résultats attendus d'ACAP 09,06 (CC 5 Doc 23), en indiquant que 18 216 AUD seraient utilisés pour fournir à l'ACAP des traductions de Fiches d'information réparties comme suit : anglais (14), espagnol (14), français (10), japonais (8), mandarin (8) et portugais (8).

12.5 Examen du Programme de travail du Comité consultatif pour 2010-2012

- 12.5.1 Un programme de travail pour la période triennale 2010-2012 a été approuvé par la Troisième Session de la Réunion des Parties (RdP3, Résolution 3.4, CC5 Doc 17). Le programme de travail a été examiné pendant CC5 (et ses réunions de groupe de travail) et a été modifié (Annexe 14). Les actions qui ont été achevées ont été identifiées (en caractères gris clair) et des actions complémentaires (marquées par une lettre supplémentaire) ont été décidées. Certaines actions comprennent des notes supplémentaires ou ont été modifiées pour mieux décrire le sujet ou la tâche. Le coût de certaines actions du programme de travail est indiqué (en milliers de dollars australiens) Ces chiffres sont donnés à titre indicatif seulement. La valeur des travaux destinés à mettre en œuvre le programme de travail qui sont effectués par les Parties, les États de l'aire de répartition, les organisations d'observateurs et le Secrétariat, et de nombreux scientifiques dans le cadre de leurs propres budgets et pendant les heures de service, n'est pas comprise.
- 12.5.2 Le Sous-comité des subventions avait reporté la décision concernant le financement des traductions des fiches d'information sur l'atténuation produites par BirdLife International pour examen par le CC (CC5 Inf 4). Le Comité consultatif a approuvé ces dépenses.
- 12.5.3 Le Comité consultatif a exprimé sa gratitude à tous ceux qui avaient contribué à faire avancer le programme de travail avec tant de succès pendant l'année écoulée.

13. PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CONSERVATION

- 13.1 La Nouvelle-Zélande a présenté CC5 Doc 15 et fait une présentation PowerPoint (www.acap.aq) pour le CC sur les avantages d'un cadre de hiérarchisation des priorités pour l'ACAP, l'élaboration de ce cadre pendant l'intersession, son fonctionnement, les premiers résultats et les futurs travaux.
- 13.2 Plusieurs résultats préliminaires pouvaient être utilisés immédiatement par les Parties, bien qu'il faille attendre jusqu'à six mois pour qu'ils soient validés par des experts sur les oiseaux de mer et les pêcheries. À la suite de ce processus de validation, il serait possible d'identifier les priorités, y compris les interactions des espèces et des pêcheries, de manière plus fine. En outre, le format des résultats affinés était déjà évident, ce qui signifiait que l'ACAP pouvait prévoir la façon dont les résultats pourraient être appliqués à l'établissement du modèle de présentation des rapports nationaux ou à l'élaboration d'indicateurs de performance.
- 13.3 Après de longues discussions sur divers aspects, notamment la validation des contributions d'experts et le contrôle de la sensibilité des évaluations et des pondérations, le CC :
- a noté que des progrès considérables avaient été réalisés dans l'élaboration du cadre, et a félicité la Nouvelle-Zélande et les membres du groupe de travail spécial de leurs efforts au cours de ces derniers 18 mois ;
 - a noté que, au cours de CC5, certains membres du GTCA avait fourni des avis d'experts pour peupler les composants terrestres du cadre de hiérarchisation des priorités. Il devrait être possible d'identifier les priorités terrestres préliminaires au cours des six prochains mois ;
 - a convenu que les conclusions préliminaires du cadre de hiérarchisation des priorités devraient être utilisées immédiatement comme outil de hiérarchisation des actions de conservation et, le cas échéant, d'autres tâches connexes du CC, tel qu'indiqué dans CC5 Doc 15 ;
 - a convenu que, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants du budget du CC, les travaux complémentaires proposés dans la section « Les étapes suivantes » de CC5 Doc 15 devraient se poursuivre, et a engagé les experts concernés à achever ces travaux dès que possible ; et

- a convenu que, lorsque les travaux mentionnés plus haut auraient été menés à bien, les résultats détaillés du cadre de hiérarchisation, conjointement avec d'autres informations utiles, devraient être utilisés pour orienter les futurs travaux de l'ACAP et des Parties et aider à hiérarchiser les priorités de façon cohérente pour atteindre les objectifs de l'Accord de la manière la plus efficace.

14. ÉLABORATION D'INDICATEURS POUR MESURER LE SUCCÈS DE L'ACAP

- 14.1 CC5 Inf 16 Rév 1, qui résumait les recommandations des groupes de travail relatives aux indicateurs de performance pour mesurer l'efficacité de l'accord, a été présenté au CC. Un résumé de l'information de CC5 Doc 28 et 16, et CC5 Inf 8 a également été présenté, y compris un bref aperçu de l'examen précédent des indicateurs de performance par le CC et la RdP.
- 14.2 Le CC a discuté des caractéristiques souhaitables des indicateurs de performance et a décidé :
- a. que, dans la mesure du possible, les catégories d'indicateurs devraient être conformes au modèle PER (« Pression-État-Réponse »), tout en reconnaissant que certains indicateurs importants se rapporteraient au suivi de l'acquisition progressive de données pertinentes pour permettre l'élaboration d'indicateurs PER ;
 - b. que certains indicateurs de base (voir l'Annexe 15), identifiés par les groupes de travail, qui étaient facilement réalisables avec les données déjà détenues par l'ACAP, pourraient être adoptés immédiatement et, le cas échéant, incorporés dans le modèle de présentation révisé des rapports nationaux ;
 - c. que certains autres indicateurs identifiés par les groupes de travail devaient encore être affinés pendant l'intersession ; et
 - d. Il a été convenu de former un petit groupe spécial pour faire progresser l'élaboration des indicateurs. Ce groupe comprenait les présidents et membres des GT originaires du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de BirdLife et les autres personnes qui souhaiteraient en faire partie ; le Royaume-Uni a accepté de diriger ce groupe.
- 14.3 Birdlife International a noté que le CC est désormais en bonne voie pour faire progresser l'élaboration d'indicateurs de candidats potentiels pour examen lors de la prochaine réunion du CC et de la Réunion des Parties qui suivra. Toutefois, la liste actuelle des indicateurs potentiels n'inclut pas d'indicateurs qui mesurent directement le niveau d'engagement (par exemple sur le plan de la capacité tel qu'exposé dans CC5 Doc 28 Annexe C) de la part d'États de l'aire de répartition d'espèces de l'ACAP, et a engagé le CC à solliciter les opinions de RdP4 sur des indicateurs appropriés.
- 14.4 Le CC a convenu d'ajouter ce sujet aux travaux du groupe intersessionnel.

15. ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

- 15.1 Le Secrétaire exécutif a présenté une proposition (CC5 Doc 22) pour élaborer un plan stratégique visant à fournir une référence temporelle à plus long terme pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Accord et aider les Parties à prendre des décisions sur l'allocation des ressources.
- 15.2 Le Comité a décidé que, bien que cette proposition puisse avoir du mérite à l'avenir, en l'état d'avancement actuel de l'Accord et compte tenu du nombre considérable d'initiatives actuellement mises en œuvre, il serait inopportun de donner suite à cette proposition pour le moment.

16. MODIFICATION DU FORMAT DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES PARTIES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

- 16.1 CC5 Doc 16 a été présenté au CC par l'Australie. Le CC a noté que RdP3 avait accepté la recommandation de CC4 de réviser le modèle de présentation de rapports pour améliorer la capacité à évaluer quantitativement les actions destinées à mettre en œuvre l'Accord et leur efficacité, de faciliter la synthèse des réponses de Parties particulières dans un résumé portant sur l'ensemble de l'Accord, et de réduire la charge de travail des Parties en simplifiant le processus.
- 16.2 Le CC a noté que le GTST, le GTSR et GTCA avaient tous examiné et approuvé le format et le contenu général du projet de modèle de présentation dans CC5 Doc 16, et que le GTCA avait formulé des recommandations sur l'intégration, dans le projet de modèle, du produit du groupe intersessionnel spécial sur la communication de données sur les captures accessoires. En outre, le CC a fait remarquer qu'il avait approuvé les recommandations de ces groupes de travail concernant les indicateurs de performance de base pour mesurer l'efficacité de l'Accord qui pouvaient être incorporés dans le modèle de présentation.
- 16.3 Le CC a remercié l'Australie de ses efforts considérables pour améliorer les rapports nationaux et a discuté plusieurs aspects du projet de modèle et du processus de présentation des rapports. Ces discussions ont porté notamment sur la possibilité d'utiliser davantage les informations sur les captures accessoires communiquées par les Parties à d'autres organisations comme la FAO et les ORGP, et sur d'autres questions liées à la protection des sites de reproduction et les indicateurs de performance qui pourraient être incluses dans le modèle. Il a noté que le modèle de présentation devrait être modifié à l'avenir pour s'adapter aux nouveaux besoins de l'Accord et du programme de travail du CC en matière d'informations.
- 16.4 La Nouvelle-Zélande a soutenu le projet de modèle de présentation des rapports nationaux et la proposition visant à réviser le modèle pour tenir compte des décisions du CC sur les indicateurs de performance et les améliorations suggérées lors de CC5. La Nouvelle-Zélande a exprimé des inquiétudes concernant la collecte de données sur les captures accessoires avant que le CC ait déterminé comment il valoriserait les données proposées ; elle a toutefois accepté, à titre d'essai, de fournir les informations demandées et d'aider à élaborer une section du modèle relative aux actions de conservation prioritaires.
- 16.5 Le CC a prié l'Australie de réviser le projet de modèle en tenant compte des discussions de CC5 et a convenu :
- a) de prier toutes les Parties d'utiliser le modèle révisé de présentation des rapports avant CC6 ;
 - b) d'engager les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties à l'Accord d'utiliser le modèle de présentation ;
 - c) de demander au Secrétariat de faire la synthèse des réponses des différentes Parties dans un résumé portant sur l'ensemble de l'Accord et de communiquer les deux sous forme de documents à CC6 ; et
 - d) de passer en revue les progrès réalisés et de continuer à réviser le modèle de présentation, selon les besoins, lors de CC6.
- 16.6 Sous réserve des délibérations finales au titre du point 12.4 de l'ordre du jour (affectation de fonds pour le programme de travail du CC), le CC a également convenu de soutenir le financement de la modification de la base de données de l'ACAP pour tenir compte du processus révisé de présentation des rapports.

17. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- 17.1 Le Président a présenté CC5 Doc 24 sur l'élaboration d'une stratégie de l'ACAP pour le renforcement des capacités Ce document détaille les éléments clés de la stratégie : a) la définition du renforcement des capacités, b) les objectifs, c) les

- principes pour définir les priorités et les actions, d) les méthodes, e) le financement, et f) la gouvernance.
- 17.2 Le Président a exprimé sa préoccupation face à la divergence entre l'intérêt que les Parties ont exprimé lors de la RdP sur la nécessité d'élaborer la stratégie et les résultats médiocres des appels à contributions pour élaborer la stratégie pendant l'intersession.
- 17.3 Le Comité consultatif a noté les recommandations faites dans CC5 Doc 24 et a recommandé que la stratégie soit affinée pendant la période intersessions pour analyse complémentaire lors de CC6. Le Président s'est déclaré prêt à diriger le processus d'élaboration pendant l'intersession. La Nouvelle-Zélande et le Secrétariat, coauteurs du document, ont accepté de soutenir le processus.
- 17.4 Plusieurs Parties ont fait des commentaires sur les moyens de faire progresser cette question, notamment en dressant une liste inclusive plutôt qu'exhaustive, et aussi en examinant comment la capacité collective de l'Accord, du Comité consultatif et de ses groupes de travail pourrait être améliorée.
- 17.5 La délégation du Brésil a félicité le Pérou, l'Équateur et le CC pour les progrès importants réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos. Le Brésil a engagé le CC à être conscient de l'impératif de conservation de la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières et artisanales pélagiques sur la côte orientale de l'Amérique du Sud. en particulier au Brésil et en Uruguay, où les pêcheries se sont révélées être critiques pour la conservation de l'albatros hurleur et d'autres espèces inscrites à l'ACAP. Le Brésil a prié le Sous-comité des subventions du CC d'être conscient de ce problème important lors des futures délibérations.
- 17.6 La délégation de l'Uruguay a réaffirmé cette position et a soutenu la demande que le CC soit conscient de ce problème dans les futures prises de décision.
- 17.7 Le Chili a tenu à souligner l'importance de la stratégie de renforcement des capacités pour l'Accord et, en particulier, pour la région de l'Amérique du Sud. À cet égard, le Chili a informé le Comité consultatif que, pendant l'atelier régional sur « L'amélioration de la collecte de données sur la mortalité due aux captures accessoires dans les programmes d'observateurs embarqués », qui se tiendra en août 2010, un échange de vues utile aura lieu en ce qui concerne les besoins et l'offre en matière de renforcement des capacités dans la région de l'Amérique du Sud.
- 17.8 Le Comité a noté que le Groupe d'étude sur les albatros [Albatross Task Force (ATF)] de BirdLife International avait été très efficace dans le renforcement des capacités dans la mise en œuvre tant technique que scientifique des travaux d'atténuation des captures accessoires (voir GTCA 3 Doc 11 et 12). Le Groupe d'étude sur les albatros est un excellent exemple de renforcement des capacités dans des Parties importantes et les pays collaborateurs de l'ACAP et représente un important engagement stratégique et de financement au nom de BirdLife, et plus particulièrement, la Société Royale pour la Protection des Oiseaux [RSPB].
- 17.9 Le principal objectif de l'Accord sera soutenu par l'héritage à moyen et à long terme du Groupe d'étude sur les albatros grâce à :
- a) une contribution importante à la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer ;
 - b) un cadre de praticiens/instructeurs qualifiés dans la conception, l'exécution et l'analyse de la recherche sur l'atténuation des captures accessoires ayant des liens étroits avec des organismes et des entreprises clés du secteur ; et
 - c) son travail avec les organismes locaux de la pêche et des programmes d'observateurs nationaux renforcés.
- 17.10 BirdLife a reconnu l'importance critique du rôle des différents partenaires non-Birdlife qui contribuent à rendre possible le Groupe d'étude sur les albatros : le Chili - Centro Ballena Azul, Universidad Austral de Chile et IFOP ; la Namibie - Namibian Nature

Foundation et Ministère namibien des Pêcheries et des Ressources marines ; le Brésil - Projeto Albatroz ; l'Uruguay - Proyecto Albatros y Petreles et DINARA ; l'Équateur - Subsecretaria de Recursos Pesqueros de Ecuador ; l'Argentine - INIDEP ; et l'Afrique du Sud - Département sud-africain des Affaires environnementales.

- 17.11 La FMN [WWF] a exprimé son soutien pour les recommandations en matière de renforcement des capacités et s'est déclarée disposée à aider à élaborer la stratégie. La FMN a reconnu les autres travaux de renforcement des capacités entrepris par de nombreuses organisations pour atteindre les objectifs de l'ACAP. La FMN a également noté qu'elle collaborait avec la FVSA pour étudier la faisabilité d'une approche basée sur le modèle de Southern Seabird Solutions pour aborder conjointement les problèmes de conservation des oiseaux de mer en Argentine.

18. INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES

- 18.1 Le Vice-président a présenté CC5 Inf 15, rédigé par le Secrétariat. Il a noté que le document indiquait que plusieurs puffins *Puffinus* étaient classés à un rang de protection relativement élevé.
- 18.2 Le Royaume-Uni a déclaré qu'il examinerait toute proposition d'inscription officielle le cas échéant. Il estimait que l'ACAP était arrivé à un stade crucial de son développement, adoptant une approche plus stratégique avec l'élaboration de priorités, d'indicateurs de performance et d'un meilleur modèle de présentation des rapports nationaux, et que l'ACAP devait, à ce stade, envisager une période de consolidation pour intégrer ces nouvelles initiatives, avant d'envisager d'autres inscriptions.
- 18.3 L'Australie, quant à elle, comprenait le désir du Royaume-Uni d'éviter une dilution des efforts de l'ACAP, mais n'était pas en faveur d'une limitation artificielle de la capacité de conservation de l'Accord lorsqu'un impératif de conservation véritable se présentait. Elle a noté que les propositions d'inscription de nouvelles espèces seraient peu nombreuses et peu fréquentes et devaient être traitées au cas par cas, en tenant compte des besoins de l'espèce et des Parties proposant.
- 18.4 La France a notifié le Comité consultatif qu'elle envisageait de proposer, en consultation avec l'Espagne, que le puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus* soit inscrit à l'Annexe 1. Si cette proposition était jugée souhaitable, la France a pris acte que des pièces justificatives appropriées devaient être préparées et examinées par les membres du Comité consultatif. Le Comité consultatif s'est réjoui de cette notification et a déclaré qu'il serait heureux d'examiner la documentation, en notant qu'une évaluation d'espèces avait été rédigée en 2008.

19. LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ ET DE QUARANTAINE

- 19.1 Le Royaume-Uni a présenté CC5 Doc 19 qui résume les lignes directrices sur la gestion des meilleures pratiques de biosécurité pour les sites de reproduction de l'ACAP, et fournit une liste de ressources en ligne utiles ainsi que des références bibliographiques complémentaires sur ce sujet. L'approche adoptée dans le document est d'identifier les voies et les points d'entrée d'introductions potentielles. Des barrières efficaces doivent être établies le long de ces voies pour empêcher les organismes étrangers d'entrer et de s'établir dans de nouvelles zones. L'objectif devait être d'empêcher que l'introduction se produise aussi loin le long de la voie d'introduction que possible.
- 19.2 Le Comité consultatif a approuvé le document comme ressource précieuse pour la communauté de l'ACAP. Le Comité consultatif a appuyé la recommandation du Groupe de travail sur les sites de reproduction d'ajouter une liste de contrôle au document, avant qu'il soit réexaminé par les membres du Groupe de travail sur les sites de reproduction de travail et d'autres experts dans ce domaine. Lorsque ce

processus sera terminé, le document sera mis à disposition sur le site Web de l'ACAP.

- 19.3 L'Équateur a signalé qu'il avait récemment élaboré des mesures de biosécurité pour les îles Galapagos et a demandé qu'elles soient mentionnées dans le document.
- 19.4 Le Royaume-Uni a accepté d'intégrer ses travaux dans le document sur les meilleures pratiques.
- 19.5 L'Argentine a noté que CC5 Doc 19 et CC5 Inf 5 faisaient allusion aux îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), aux îles de Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur y Islas Sandwich del Sur)¹ et aux zones maritimes environnantes et a fait une déclaration à ce sujet (Déclaration 2).
- 19.6 Le Royaume-Uni a réagi à l'intervention de l'Argentine et a fait à son tour une déclaration (Déclaration 3).

20. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ALBATROS DES GALAPAGOS

- 20.1 Le Président a présenté CC5 Doc 20, qui examine les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos. On trouvera de plus amples informations sur les actions engagées par le Pérou dans CC5 Inf 3.
- 20.2 Des observations concordantes ont été faites par le Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer, le Groupe de travail sur le statut et les tendances et le Groupe de travail sur les sites de reproduction, dans lesquelles ils reconnaissaient la nécessité de (a) réviser les priorités, (b) identifier les principales organisations pour chaque action, (c) définir les étapes nécessaires pour réaliser les résultats escomptés dans le plan, et (d) explorer des mécanismes pour renforcer le dialogue avec les principales parties concernées.
- 20.3 À la suite de ces observations, le Comité a approuvé la recommandation du Président d'inclure dans le programme de travail du CC pour le prochain triennat, la tâche d'organiser l'examen et la mise à jour du plan d'action et la création d'un comité directeur pour guider ce processus.
- 20.4 Le Pérou a annoncé que le processus de rédaction du PAN-Oiseaux de mer avait été entamé. L'Équateur a signalé que le processus d'adoption officielle du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos était en cours. Le Comité consultatif s'est félicité de ces initiatives.

21. INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX

- 21.1 Le Président a noté que la question des incidences potentielles des changements climatiques mondiaux et des fluctuations climatiques sur le statut de conservation des albatros et des pétrels avait été inscrite pour discussion lors de CC4. Il a été rappelé que la réunion avait examiné une publication pertinente de Henri Weimerskirch (France) et avait inclus le sujet dans le programme de travail du Comité consultatif.
- 21.2 La France a réitéré son intérêt pour ce sujet et a annoncé qu'elle présenterait une publication mise à jour des travaux de M. Weimerskirch lors de CC6.
- 21.3 BirdLife a noté qu'un colloque aurait lieu sur les oiseaux et les changements climatiques lors de la Conférence mondiale des oiseaux de mer, qui se tiendra à Victoria, au Canada, du 7 au 11 septembre 2010. Les actes de ce colloque seront publiés et fourniront peut-être un aperçu utile de ce sujet qui pourrait stimuler le

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des îles Malouines (Falkland Islands/Islas Malvinas) », de la Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

débat parmi les membres de l'ACAP sur des aspects particulièrement importants pour les espèces couvertes par l'Accord de l'ACAP.

- 21.4 Il a également été noté par BirdLife que les effets des changements climatiques étaient susceptibles d'avoir des incidences en particulier sur les espèces inscrites à l'Annexe 1 qui se reproduisent dans des îles basses ou des sites de basse altitude, dont deux des albatros du Pacifique Nord. Il a été suggéré que les pays spécialistes de ces espèces travaillent ensemble pour fournir des informations et des conseils au Comité consultatif à l'avenir.

22. ÉLABORATION D'ACCORDS DE PARTAGE DE DONNÉES

- 22.1 Le Secrétariat a présenté un document de politique (CC5 Doc 35 Rév1) pour informer les Parties et les détenteurs de données sur la gestion, par le Secrétariat, des données communiquée par les groupes de travail. Bien que les règles d'accès et d'utilisation convenues lors de CC4 soient déjà appliquées aux données sur le statut et les tendances, et aux données sur les sites de reproduction, les volumes croissants de données, les récents avatars du portail de données de l'ACAP, ainsi que la signature de mémorandums d'entente avec d'autres organisations et le partage éventuel des données, ont conduit le Secrétariat à élaborer une politique globale de données qui sera facilement accessible sur le site Web de l'ACAP et à partir du portail de données. Le document a été discuté aux réunions du GTST et du GTSR, qui ont tous les deux salué cette initiative, en proposant certaines améliorations à apporter à la politique. Le Secrétariat travaillera avec tous les groupes de travail pour répondre à tous les besoins particuliers en matière d'accès et d'utilisation des données. La politique révisée de données, reprise dans CC5 Doc 35 Rév 1, a été approuvée par le CC.

23. ÉLECTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU

- 23.1 Le Président a rappelé aux participants que le mandat de tous les agents du CC expirait à la fin de la réunion et que des nominations seraient requises pour le prochain mandat. Celui commencera à partir de la fin de CC5 et continuera jusqu'à la fin de CC7. Il a demandé que les nominations pour tous les postes du CC soient faites tour à tour.
- 23.2 Vice-président du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer. L'Afrique du Sud a proposé le Dr Anton Wolfaardt. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le Dr Wolfaardt a été dûment élu.
- 23.3 Président du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer. L'Argentine a proposé M. Barry Baker. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le M. Baker a été dûment élu.
- 23.4 Vice-président du Groupe de travail sur les sites de reproduction Il n'y avait pas de nominations et ce poste reste à pourvoir.
- 23.5 Président du Groupe de travail sur les sites de reproduction Le Brésil a proposé le Richard Phillips. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le Dr Phillips a été dûment élu.
- 23.6 Vice-président du Groupe de travail sur le statut et les tendances. L'Australie a proposé le Dr Henri Weimerskirch. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le Dr Weimerskirch a été dûment élu.
- 23.7 Président du Groupe de travail sur le statut et les tendances La France a proposé le Dr Rosemary Gales. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le Dr Gales a été dûment élu.
- 23.8 Vice-président du Groupe de travail sur la taxonomie. Le Chili a proposé le Dr Diego Montalti. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le Dr Montalti a été dûment élu.

- 23.9 Président du Groupe de travail sur la taxonomie La Nouvelle-Zélande a proposé le Dr Mike Double. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le Dr Double a été dûment élu.
- 23.10 Vice-président du Comité consultatif Le Pérou a proposé M. Mark Tasker. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le M. Tasker a été dûment élu.
- 23.11 Le Vice-président a ensuite demandé les nominations pour le poste de Président du Comité consultatif. Le Royaume-Uni a proposé le Dr Marco Favero. Il n'y avait pas d'autres nominations, et le Dr Favero a été dûment élu.

24. FUTURES RÉUNIONS

- 24.1 L'Équateur a offert d'accueillir la prochaine réunion du Comité consultatif. Le Comité a accepté cette offre avec gratitude. Il a été proposé que la réunion ait lieu en août 2011. Le projet d'ordre du jour de la réunion a été discuté et convenu (Annexe 16)
- 24.2 Le Pérou a réaffirmé son offre d'accueillir la 4^{ème} Session de la Réunion des Parties

25. DIVERS

- 25.1 RdP3 a prié le Comité consultatif d'examiner d'autres formules pour déterminer les contributions des Parties à l'Accord en vue de l'adoption d'une méthode révisée lors de RdP4. Le Comité consultatif a établi un groupe de travail spécial pour examiner cette question. Ce Groupe, coordonné par le Royaume-Uni, s'est réuni en marge de CC5 pour explorer certaines options et procèdera à de larges consultations pour faire progresser cette tâche pendant l'intersession. L'adhésion au groupe est ouverte à toutes les Parties, ainsi qu'aux États de l'aire de distribution qui ont assisté à CC5 et exprimé le désir de faire partie du groupe. Le Secrétariat sera également représenté au sein du groupe.

26. OBSERVATIONS FINALES

- 26.1 Le Président a conclu la réunion en remerciant tous les participants de leurs contributions à la réunion, et a pris acte que des progrès importants avaient été accomplis dans divers domaines qui étaient essentiels à la mise en œuvre efficace de l'Accord. Il a remercié tout particulièrement le Vice-président et les autres délégués qui avaient dirigé des éléments de la réunion, ainsi que le Secrétariat pour l'aide apportée.
- 26.2 Le gouvernement de l'Argentine a été remercié d'avoir accueilli la réunion. Les interprètes, le personnel technique et le personnel de l'hôtel Uthgra Sasso, à Mar Del Plata, ont été remerciés de leur excellent soutien. Le Comité consultatif a remercié le Président pour son excellente direction pendant la réunion et les orientations données au cours de la dernière période intersessions.

27. ADOPTION DU RAPPORT

- 27.1 La réunion a adopté le rapport final de CC5.

ANNEXES

ANNEXE 1

ANNEXE 1 LISTE DES PARTICIPANTS – CC 5

PRÉSIDENT: Marco FAVERO
CONICET-UNMDP
Universidad Nacional de Mar Del Plata, Funes 3250 (B7602AYJ)
Mar Del Plata, Argentina
Phone: 549 223 5209754
Fax: 54 223 4516156
Email: mafavero@mdp.edu.ar

VICE-PRÉSIDENT: Mark TASKER
Joint Nature Conservation Committee
Dunnet House, 7 Thistle Place
Aberdeen, AB10 1UZ, Scotland, United Kingdom
Phone: +44 1224 655 701
Fax: +44 1224 621 488
Email: mark.tasker@jncc.gov.uk

PARTIES

ARGENTINE

Member: Corina LEHMANN
Direccion General de Asuntos Ambientales.
Ministerio de Relaciones Exteriores,
Comercio Internacional y Culto Ministerio de Relaciones
Exteriores, Internacional y Culto
Esmeralda 1212. Ciudad de Buenos Aires, Argentina
Phone: (005411) 48197414
Email: leh@mrecic.gov.ar

Alternate Member: Maria Laura TOMBESI
Secretaria de Ambiente y Desarrollo Sustentable de la Nacion
San Martin 451 of 264. Ciudad Autonoma de Buenos Aires 1004
Argentina
Phone: 0054 11 43488462
Fax: 0054 11 4348 8200
Email: mtombesi@ambiente.gob.ar

Advisor: Ramiro Pedro SANCHEZ
Subsecretaria De Pesca Y Acuicultura
Paseo Colon 982 – Anexo Pesca – (C1063ACW) Ciudad
Autonoma de Buenos Aires, Argentina
Telephone: (+54 11) 4349-2590

Fax: (+54 11) 4349-2439
Email: rasanc@minagri.gob.ar

Advisor: Gabriela Susana NAVARRO
Subsecretaria de Pesca y Acuicultura
Paseo Colon 982 - Anexo Pesca - (CP 1063) Ciudad de Buenos Aires, Argentina
Phone: 4349 2439
Fax: 4349 2436
Email: ganava@minagri.gob.ar

Advisor: Flavio QUINTANA
Consejo Nacional de Investigaciones Cientificas y Technicas de Argentina (Cantro Nacional Patagonico)
Boulevard Brown 3500 (9120), Puerto Madryn, Chubut, Argentina
Phone: +54 2965 451024/375 (EXT 256)
Fax: +54 2965 51543
Email: Quintana@cenpat.edu.ar

AUSTRALIE

Member: Ian HAY
Australian Antarctic Division
203 Channel Hwy
Kingston, Tasmania, 7050, Australia
Phone: +61 3 6232 3509
Fax: +61 3 6232 3500
Email: ian.hay@aad.gov.au

Advisor: Rosemary GALES
Department of Primary Industries, Parks, Water and Environment
PO Box 44
Hobart, Tasmania 7001, Australia
Phone: 0409002418
Fax: +61 3 6233 3477
Email: Rosemary.Gales@dpiwwe.tas.gov.au

Advisor: Graham ROBERTSON
Australian Antarctic Division
203 Channel Highway
Kingston, Tasmania 7050, Australia
Phone: +61 3 62 323 337
Mobile: 0400540439
Email: graham.robertson@aad.gov.au

BRÉSIL

Member: Tatiana NEVES
Projeto Albatroz
Av. dos Bancarios, 76/22,

Cep: 11.030-300 Santos – SP, Brazil
Phone: +55 13 3324 6008
Mobile: +55 13 9719 1716
Fax: +55 13 3324 6005
Email: tneves@projetoalbatroz.org.br

CHILI

Member: Marcelo GARCIA
Subsecretaria de Pesca (Undersecretariat for Fisheries)
Bellavista 168 Piso 14 - Valparaiso, Chile
Phone: 56-32-2502776
Fax: 56-32-2502759
Email: mgarcia@subpesca.cl

Alternate Member: Karin MUNDNICH
Subsecretaria de Pesca (Undersecretariat for Fisheries)
Bellavista 168 Piso 19 - Valparaiso, Chile
Phone: 56-32-2502836
Fax: 56-32-2502810
Email: kmundnich@subpesca.cl

Advisor: Jorge Azócar
Instituto de Fomento Pesquero
Blanco 839, Valparaíso, Chile
Phone: +56 32 2151400
Email: jazocar@ifop.cl

EQUATEUR

Member: Nelson ZAMBRANO
Ministerio del Ambiente
Subsecretaría de Gestión Marina y Costera
Phone: 593 4 2683995 - 2683999
Fax: 593 4 2684576
Email: nzambrano@ambiente.gov.ec

Advisor: Jorge SAMANIEGO
Aves & Conservacion - BirdLife en Ecuador
Casilla 17-17-906, Quito, Ecuador
Phone: 593 4 285 3795/ 239 0870
Fax: 593 4 239 0870
Email: jsamaniego@avesconservacion.org

FRANCE

Member: Martine BIGAN
Ministere de l'Ecologie, de l'Energie, du Developpement durable
et la Mer
Grande Arche, Parvis de la Defense, 92055 La Defense cedex
France
Phone: +33 1 40 81 32 09
Fax: 33 1 40 81 71 87
Email: martine.bigan@developement-durable.gouv.fr

NOUVELLE- ZÉLANDE

Member: Spencer CLUBB
New Zealand Ministry of Fisheries
ASB House, 101 The Terrace, PO Box 1020, Wellington, New
Zealand
Phone: 64 4 819 4694
Fax: 64 4 819 4669
Email: clubbs@fish.govt.nz

Alternate Member:

Ian ANGUS
Marine Conservation Unit, Department of Conservation
PO Box 10-420, Wellington, New Zealand 6143
Phone: 64 4 471 3081
Fax: 64 4 381 3057
Email: langus@doc.govt.nz

PERU

Member: Elisa GOYA
Peruvian Marine Research Institute (IMARPE)
Apartado 22, Callao, Peru
Phone: 00 511 6250800 (815)
Fax: 00 5114655069
E-mail: egoya@imarpe.gob.pe

Advisor:

Elizabeth GONZALEZ
Ministerio de Relaciones Exteriores del Peru
Lampa 545 Lima 1, Peru
Phone: 00 511 2043247
Fax: 00 511 2043206
Email: egonzalezf@rree.gob.pe

AFRIQUE DU SUD

Member: Robert CRAWFORD
Marine and Coastal Management
Department of Environmental Affairs
Private Bag X2, Rogge Bay 8012, South Africa
Phone: 0027 21 4023140
Fax: 0027 21 4023330
Email: crawford@deat.gov.za

ROYAUME-UNI

Member: Sally CUNNINGHAM
Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)
Temple Quay House, 2 The Square, Bristol, BS1 6EB, United Kingdom
Telephone: +44 117 372 8032
Fax: +44 117 372 8373
Email: sally.cunningham@defra.gsi.gov.uk

Alternate Member:

Mark TASKER
Joint Nature Conservation Committee
Dunnet House, 7 Thistle Place, Aberdeen, AB10 1UZ United Kingdom
Telephone: +44 1224 655701
Fax: +44 1224 621488
Email: mark.tasker@jncc.gov.uk

Advisor: Richard PHILLIPS
British Antarctic Survey
High Cross, Madingley Road, Cambridge CB3 0ET, United Kingdom
Phone: 44 1223 221 610
Fax: 44 1223 221 259
Email: raphil@bas.ac.uk

Advisor: Anton WOLFAARDT
Joint Nature Conservation Committee (JNCC)
c/o Dunnet House, Thistle Place, Aberdeen, AB10, 1UZ, Scotland, United Kingdom
Phone: 500 54068
Email: anton.wolfaardt@jncc.gov.uk

URUGUAY

Member: Marcel CALVAR
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Departamento de Fauna
Cerrito 318, Montevideo 11000, Uruguay

Phone: 598-2 9165874
Fax: 598-2 9156456
Email: mcavar@mgap.gub.uy

RANGE STATES

CANADA

Observer: Ken MORGAN
Canadian Wildlife Service, Environment Canada
Institute of Ocean Sciences
P.O. Box 6000, 9860 West Saanich Road
Sidney, B.C. Canada V8L 4B2
Phone: 250 363 6537
Fax: 250 363 6390
Email: ken.morgan@dfo-mpo.gc.ca

UNITED STATES OF AMERICA

Observer: Nicole LEBOEUF
NOAA Fisheries, Office of International Affairs
1315 East-West Highway, #12624,
Silver Spring, MD 20910 USA
Phone: +301-713-9090
Email: Nicole.leboeuf@noaa.gov

Observer: Eleanora BABIJ
U.S Fish & Wildlife Service, Migratory Bird Management
4401 N.Fairfax Drive. MBSP 4107 Arrington, VA 22203,
USA
Telephone: 703-358-2488
Fax: 703- 358-2272
Email: eleanora_babij@fws.gov

Observer: Jessica HARDESTY NORRIS
American Bird Conservancy
PO Box 249
The Plains
VA 20198, USA
Email: jhardesty@abcbirds.org

OBSERVERS – NON-GOVERNMENT ORGANISATIONS

AVES ARGENTINAS

Observer: Fabian RABUFFETTI
Aves Argentinas

Matheu 1246, Ciudad autonoma de Buenos Aires (1248),
Argentina
Phone: +54 11 9437216
Email: rabuffetti@avesargentinas.org.ar

BIRDLIFE INTERNATIONAL

Observer: John CROXALL
BirdLife International
Wellbrook Court, Girton Road, Cambridge, CB30NA,
United Kingdom
Phone: 44 1223 277318
Fax: 44 1223 277200
Email: john.croxall@birdlife.org

Observer: Ben SULLIVAN
BirdLife International
Australian Antarctic Division, Channel
Highway, Kingston, Tasmania, 7050
Telephone: (03) 62323374
Email: ben.sullivan@rspb.org.uk

Observer: Esteban FRERE
BirdLife International
Aves Argentinas/AOP, Matheu 1246/8,
C1249AAB, Buenos Aires, Argentina
Phone: 54 11 4943 7216
Email: estebanfrere@yahoo.com.ar

Member: Oliver YATES
Birdlife International
Casilla 145, La Serena, IV region, Chile
Phone: 0011 56 51 497303
Email: oli.yates@gmail.com

FVSA Guillermo CANETE
Fundacion Vida Silvestre Argentina (FVSA)
Cordoba 2920 4° B. (7600) Mar del Plata, Argentina
Phone: +54 223 4941877
Email: gcmarino@vidasilvestre.org.ar

CHINESE WILD BIRD FEDERATION

Observer: Charles C. CHENG
President, Chinese Wild Bird Federation
c/o Department of Biomedical Science and Environmental
Biology, Kaohsiung Medical University
Kaohsiung, Taiwan 80708
Phone: +886 7 312 4572
Mobile: +886 937 835 100
Fax: +886 7 322 7508
Email: wn7a1001@kmu.edu.tw

WWF

Observer: Rebecca BIRD
WWF – New Zealand
PO Box 6237, Marion Square, Wellington, 6141, New Zealand
Telephone: +64 4 815 8523
Mobile: +64 27 212 3121
Fax: +64 4 499 2954
Email: rbird@wwf.org.nz

SECRETARIAT

Head of Secretariat: Warren PAPWORTH
Executive Secretary
ACAP Secretariat
27 Salamanca Square
GPO Box 824 Hobart, Tasmania 7001, Australia
Phone: +61 3 6233 3505
Fax: +61 3 6233 5497
Email: warren.papworth@acap.ag

Barry BAKER
ACAP Secretariat
114 Watsons Road, Kettering, Tasmania 7155, Australia
Phone: 613 6267 4079
Email: barry.baker@latitude42.com.au

Luke FINLEY
ACAP Secretariat
GPO Box 824, Hobart, Tasmania 7001 Australia
Email: luke.finley@elgin.com.au

Wiesława MISIAK
ACAP Secretariat
27 Salamanca Square
GPO Box 824, Hobart, Tasmania 7001 Australia
Phone: +61 (0)3 6233 5695
Fax: +61 (0)3 6233 5497
Email: wieslawa.misiak@acap.ag

Juan SECO PON
CONICET-UNMDP
Universidad Nacional de Mar Del Plata, Funes 3250
(B7602AYJ) Mar Del Plata, Argentina

Sofia COPELLO
CONICET-UNMDP
Universidad Nacional de Mar Del Plata, Funes 3250
(B7602AYJ) Mar Del Plata, Argentina

German GARCÍA

CONICET-UNMDP
Universidad Nacional de Mar Del Plata, Funes 3250
(B7602AYJ) Mar Del Plata, Argentina

Diane ERCEG
di_erceg@hotmail.com

INTERPRETERS

Spanish/English

JC LLOYD-SOUTHWELL
Adriana CAMINITI

French/English

Gabriela, ROVEDA de PELUFFO
Nuria DE PALOL

The Language Group
1120/422 Collins Street, Melbourne 3000 Victoria, Australia
Phone: +61 3 0642 3002
Fax: +61 9642 1775
Email: info@thelanguagegroup.com.au

ANNEXE 2

ANNEXE 2 LISTE DES DOCUMENTS DE REUNION – CC5

DOCUMENTS DE TRAVAIL		
Document	Titre	Auteur(s)
CC5 Doc 1 Rev 3	Ordre du jour	Secrétariat
CC5 Doc 2 Rev 1	Ordre du jour annoté	Secrétariat
CC5 Doc 3 Rev 1	Calendrier	Secrétariat
CC5 Doc 4 Rev 2	Liste des participants	Secrétariat
CC5 Doc 5 Rev 5	Liste des documents	Secrétariat
CC5 Doc 6	Rapport du Secrétariat	Secrétariat
CC5 Doc 7	Soumis comme CC5 Inf 11	
CC5 Doc 8	Soumis comme CC5 Inf 12	
CC5 Doc 9	Rapport financier	Secrétariat
CC5 Doc 10	Règlement intérieur	Secrétariat, Président du CC
CC5 Doc 11 Rev 3	Rapport du Groupe de travail sur la situation et les tendances	Président du GTST [STWG]
CC5 Doc 12 Rev 1	Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie	Président du GT sur la Taxonomie
CC5 Doc 13 Rev 1	Rapport du Groupe de travail sur les sites de reproduction	Président du GTSR [BSWG]
CC5 Doc 14 Rev 1	Rapport du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer	Président du GTCA [SBWG]
CC5 Doc 15	Procédure pour déterminer les priorités de l'ACAP en matière de conservation	Nouvelle-Zélande
CC5 Doc 16	Modification du format de présentation des rapports des Parties sur la mise en œuvre de l'Accord	Australie
CC5 Doc 17 Rev 1	Programme de travail du Comité consultatif	Président et vice-président du CC
CC5 Doc 18	Soumis comme CC5 Inf 15	
CC5 Doc 19	Directives de conservation relatives aux mesures de biosécurité et de quarantaine appliquées aux sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP	Royaume-Uni, GTSR
CC5 Doc 20	Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos	Équateur, Pérou, Président du CC
CC5 Doc 21	Programme de travail du Secrétariat	Secrétariat
CC5 Doc 22	Élaboration d'un plan stratégique pour la mise en œuvre du plan d'action	Président du CC, Secrétariat
CC5 Doc 23	Résumé des projets bénéficiaires d'un soutien en 2009	Sous-comité des subventions
CC5 Doc 24	Stratégie de renforcement des capacités.	Président du CC, Nouvelle-Zélande
CC5 Doc 25	Budget de l'Accord 2010-2012	Secrétariat
CC5 Doc 26	Rapport sur le recrutement du Secrétaire exécutif	Sous-comité pour le recrutement, président du CC

DOCUMENTS DE TRAVAIL		
CC5 Doc 27	non assigné	
CC5 Doc 28	Indicateurs de performance pour mesurer le succès de l'Accord	Royaume-Uni, Australie
CC5 Doc 29	Stratégie de l'engagement du dialogue avec les ORGP	Président du CC, Nouvelle-Zélande, Secrétariat
CC5 Doc 30	Procédure d'affectation de fonds au programme de travail du CC	Sous-comité des subventions, Secrétariat
CC5 Doc 31	Rapport sur les résultats de RdP3	Président du CC
CC5 Doc 32	Soumis comme CC5 Inf 9	
CC5 Doc 33	Zones de reproduction importantes	BirdLife International
CC5 Doc 34	Mise à jour de la Liste rouge de l'UICN [IUCN] en ce qui concerne les espèces inscrites à l'ACAP	BirdLife International
CC5 Doc 35 Rev 1	Politique de données	Secrétariat

DOCUMENTS D'INFORMATION		
Document	Titre	Auteur(s)
CC5 Inf 1	Résultats des projets soutenus par le Comité consultatif au cours de 2008	Secrétariat, Prés. du CC
CC5 Inf 2	Updated assessment of albatrosses and giant petrels at the Prince Edward Islands	South Africa
CC5 Inf 3	Reporte de las actividades realizadas por el Perú para la implementación del plan de acción del albatros de Galápagos	Peru
CC5 Inf 4	Bycatch Mitigation Fact Sheets	BirdLife International
CC5 Inf 5	Biosecurity and Quarantine Guidelines – Background information	UK
CC5 Inf 6	Process for Allocation of Funds to AC Work Programme	Grants Sub-Committee, Secretariat
CC5 Inf 7	BirdLife International's Important Bird Area Monitoring Framework	BirdLife International
CC5 Inf 8	ACAP: Indicators for Measuring Success	BirdLife International
CC5 Inf 9	Examen des méthodes d'évaluation des risques écologiques	BirdLife / ACAP
CC5 Inf 10	Progress Report on Bycatch Data Collection	USA
CC5 Inf 11	Rapport du Dépositaire	Australie
CC5 Inf 12	Mise en œuvre de l'accord de siège	Australie , Secrétariat
CC5 Inf 13	Contribution for Brazilian Report on the Implementation of the Agreement	Projeto Albatroz Brazil
CC5 Inf 14	American Bird Conservancy Report	American Bird Conservancy
CC5 Inf 15	A Review of the Conservation Status of Shearwaters	Secretariat
CC5 Inf 16 Rev 1	Developing Indicators to Measure the Success of ACAP	Secretariat, WG Convenors

ANNEXE 3 PROJET D'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

Projet d'ordre du jour révisé
1. Allocution d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement intérieur
4. Secrétariat de l'ACAP 4.1. Activités entreprises pendant la période intersessions 2009 4.2 Rapport financier et budget de l'Accord 4.3 Programme de travail du Secrétariat 2010 - 2012 4.4 Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de siège 4.5 Rapport sur le recrutement du Secrétaire exécutif
5. Rapport du Dépositaire
6. Rapports d'observateurs de l'ACAP sur d'autres réunions internationales
7. Rapport sur RdP3 à l'intention du Comité consultatif
8. Sites de reproduction 8.1 Rapport du Groupe de travail 8.2 Programme des futurs travaux 8.3 Application des critères pour l'identification des sites de reproduction d'importance internationale 8.4 Examen des attributions
9. Capture accessoire d'oiseaux de mer 9.1 Rapport du Groupe de travail 9.2 Programme des futurs travaux 9.3 Engagement du dialogue avec les ORGP et autres organismes internationaux concernés 9.4 Examen des attributions
10. Examen de la situation et des tendances des albatros et des pétrels 10.1 Rapport sur la réunion du Groupe de travail 10.2 Programme des futurs travaux 10.3 Examen des attributions
11. Taxonomie des albatros et des pétrels 11.1 Rapport sur la réunion du Groupe de travail 11.2 Programme des futurs travaux 11.3 Examen des attributions
12. Programme de travail du Comité consultatif 12.1 Examen de la procédure d'affectation de fonds au programme de travail du CC 12.2 Examen des rapports sur les projets de 2008

12.3 Résumé des projets approuvés en 2009
12.4 Affectation de fonds au programme de travail du CC pour 2010
12.5 Examen du programme de travail 2010 - 2012
13. Procédure pour déterminer les priorités en matière de conservation
14. Élaboration d'indicateurs pour mesurer le succès de l'ACAP
15. Élaboration d'un plan stratégique pour la mise en œuvre du Plan d'action
16. Modification du format de présentation des rapports des Parties sur la mise en œuvre de l'Accord
17. Renforcement des capacités
18. Inscription de nouvelles espèces
19. Directives en matière de biosécurité et de conservation en quarantaine
20. Mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos
21. Incidences des changements climatiques mondiaux
22. Élaboration d'accords de partage des données
23. Élection et nomination du Bureau
24. Futures réunions
24.1 CC6 – Date, lieu de réunion et ordre du jour
24.2 RdP4 – Date et lieu de réunion
25. Questions diverses
26. Observations finales
27. Adoption du rapport

ANNEXE 4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ CONSULTATIF

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ACAP

PREMIÈRE PARTIE

RÉUNIONS, DÉLÉGUÉS, OBSERVATEURS, SECRÉTARIAT

Règle 1 : Réunions

1. Le Comité consultatif (ci-après appelé le 'Comité') se réunit annuellement, sauf décision contraire du Comité ou sur directive de la Réunion des Parties, de préférence en association avec un autre événement afin de réduire les frais de déplacement des participants.
2. À chaque réunion, le Comité décide de la date, du lieu et de la durée de la réunion suivante. Le Secrétariat avise les Parties de ces renseignements au moins 120 jours avant la réunion suivante.

Règle 2 : Délégués

1. Une Partie à l'Accord (ci-après appelée « Partie ») est habilitée à nommer un membre du Comité (ci-après appelé « membre du Comité ») ainsi que les représentants suppléants et conseillers que cette Partie juge nécessaires. Les Parties communiquent les noms de leur membre du Comité et de leurs représentants suppléants et conseillers au Secrétariat par l'intermédiaire de leurs autorités de coordination avant le début de chaque réunion.
2. Sous réserve des dispositions de la règle 13, paragraphe 1, le membre du Comité exerce le droit de vote de cette Partie. En l'absence du membre du Comité, un membre du Comité suppléant de cette Partie agit à la place du membre du Comité dans tous ses domaines de compétence.
3. Le membre du Comité nommé ou le membre du Comité suppléant doit être disponible pour consultation entre les réunions.

Règle 3 : Observateurs

1. Tous les signataires de l'Accord, les autres États qui ne sont pas Parties à l'Accord, tout membre du Forum de coopération Asie-Pacifique en vertu de l'article VIII, paragraphe 15, de l'Accord, les Nations Unies, toute agence spécialisée des Nations Unies, toute organisation d'intégration économique régionale et tout secrétariat d'une institution internationale compétente, en particulier les organisations régionales de gestion de la pêche, peuvent envoyer des observateurs aux réunions du Comité, qui ont le droit de participer mais non de voter.
2. Toute entité scientifique, environnementale, culturelle ou technique ayant pour objet la conservation et la gestion de la faune et de la flore marines ou la conservation des albatros et des pétrels, peut demander à être admise aux réunions du Comité. Cette participation peut inclure la communication de documents au Secrétariat pour

distribution aux réunions en tant que documents d'information, ainsi que la prise de parole devant le Comité.

3. Les demandes écrites de participation émanant de ces organismes internationaux (mentionnées au paragraphe 2) doivent être reçues par le Secrétariat au moins 90 jours avant la réunion en question, et transmises sans délai aux Parties par le Secrétariat. Les Parties informent le Secrétariat de leur acceptation ou rejet de toutes les demandes au moins 60 jours avant la réunion. Un postulant est autorisé à assister à la réunion en tant qu'observateur non votant à moins qu'un tiers des Parties qui interviennent ne soit opposé à sa demande.
4. Toute autre entité scientifique, environnementale, culturelle ou technique ayant pour objet la conservation et la gestion de la faune et de la flore marines ou la conservation des albatros et des pétrels, peut demander à être admise aux réunions du Comité. Cette participation peut inclure la communication de documents au Secrétariat pour distribution aux réunions en tant que documents d'information, ainsi que la prise de parole devant le Comité.
5. Les demandes écrites de participation émanant de ces autres organismes internationaux (mentionnées au paragraphe 4) doivent être reçues par le Secrétariat au moins 60 jours avant la réunion en question, et transmises sans délai aux Parties par le Secrétariat. Les Parties informent le Secrétariat de leur acceptation ou rejet de toutes les demandes au moins 30 jours avant la réunion. Un postulant est autorisé à assister à la réunion en tant qu'observateur non votant à condition qu'il n'y ait pas d'objection.
6. Avant la réunion, les noms des représentants/observateurs doivent être communiqués au Secrétariat par l'État, l'agence, l'organisation ou l'organisme invité(e) à assister.
7. En raison de la capacité d'accueil et des ressources financières limitées du Secrétariat, il est possible qu'il soit nécessaire de limiter à deux le nombre d'observateurs d'un État ou d'une organisation non Parties à l'Accord autorisés à assister aux réunions.

Règle 4 : Secrétariat

1. Sauf directive contraire des Parties, le Secrétariat offre ses services au Comité consultatif.

DEUXIÈME PARTIE

MEMBRES DU BUREAU

Règle 5 : Président et autres membres du Bureau

1. Le Comité élit un(e) Président(e) et un(e) Vice-président(e) parmi les candidats désignés par les membres du Comité, conformément à la règle 12. Les candidat(e)s désigné(e)s être ressortissant(e)s d'une Partie à l'ACAP. Si les membres du Comité souhaitent nommer un(e) ressortissant(e) d'une autre Partie à l'ACAP, cette nomination se fait en consultation avec cette Partie.
2. Après leur élection, le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) exercent leurs fonctions jusqu'à la fin de la première réunion du Comité consultatif postérieure à la session suivante de la réunion des Parties.

3. Le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) peuvent se représenter à la fin de leur mandat. En règle générale, le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) n'exercent pas leurs fonctions sur plus de trois mandats.
4. Dans la mesure où elle est applicable, cette règle s'applique *mutatis mutandis* à toutes les nominations faites par le Comité consultatif.

Règle 6 : Président(e) de séance

1. Le (la) président(e) préside toutes les réunions du Comité.
2. Si le (la) président(e) est absent(e) ou n'est pas en mesure de remplir les fonctions de président(e) de séance, le (la) vice-président(e) le (la) supplée.
3. Si le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) sont absent(e)s tou(te)s les deux ou ne sont pas en mesure de remplir les fonctions de président(e) de séance, les membres désignés élisent un(e) président(e) parmi les membres du Comité et leurs conseillers pour la durée de cette réunion.
4. Si le (la) président(e) de séance est un membre du Comité consultatif pour lequel un(e) suppléant(e) n'a pas été désigné(e) ou dont le (la) suppléant(e) désigné(e) n'est pas présent(e), le (la) président(e) de séance peut voter.

TROISIÈME PARTIE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONDUITE DES DÉBATS

Règle 7 : Pouvoirs du (de la) président(e) de séance

1. Outre l'exercice de pouvoirs conférés ailleurs dans les présentes règles, lors des réunions, le (la) président(e) de séance :
 - a) ouvre et lève la séance ;
 - b) dirige les discussions ;
 - c) veille au respect des présentes règles ;
 - d) accorde le droit de parole ;
 - e) met les questions aux voix et annonce les décisions ;
 - f) statue sur les points de procédure ; et
 - g) sous réserve des présentes règles, dirige les délibérations de la réunion et maintient l'ordre.
2. Le (la) président(e) de séance peut, au cours d'une discussion, lors d'une réunion, proposer :
 - a) des limites de temps pour les intervenants ;
 - b) une limitation du nombre de fois que les membres d'une délégation ou un observateur peuvent traiter d'une question ;
 - c) la clôture de la liste des intervenants ;
 - d) l'ajournement ou la clôture des débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion ;
 - e) la suspension ou l'ajournement d'une réunion ; et
 - f) l'établissement de groupes de discussion et de rédaction sur des problèmes particuliers.

Règle 8 – Sièges, quorum

1. Les réunions du Comité n'ont pas lieu si le quorum n'est pas atteint. Pour les réunions du Comité, le quorum se compose de quatre membres du Comité ou de la moitié des membres du Comité présents à la réunion, le nombre le plus élevé étant retenu.

Règle 9 : Droit de parole

1. Le (la) président(e) de séance donne la parole aux intervenants dans l'ordre dans lequel ils ont manifesté leur désir de parler, en accordant la préséance aux membres du Comité.
2. Un membre du Comité, conseiller ou observateur ne peut parler que s'il y est invité par le (la) président(e) de séance, qui peut rappeler un intervenant à l'ordre si ses propos sont étrangers au sujet du débat.
3. Un intervenant ne doit pas être interrompu, excepté pour soulever une question de procédure. L'intervenant peut, toutefois, avec la permission du (de la) président(e) de séance, céder la parole durant son allocution à un participant ou un observateur pour lui permettre de demander des éclaircissements sur un point particulier de ladite allocution.

Règle 10 : Motions de procédure

1. Pendant les discussions sur tout sujet, un membre du Comité peut soulever une question de procédure, et le (la) président(e) de séance statue immédiatement, si possible, sur cette question de procédure conformément aux présentes règles. Un membre du Comité peut faire appel de toute décision du (de la) président(e) de séance. L'appel est immédiatement mis aux voix, et la décision du (de la) président(e) de séance reste valable à moins qu'une majorité des Parties présentes et ayant droit de vote n'en décide autrement. Un délégué qui soulève une question de procédure ne peut pas s'exprimer sur la substance du sujet en discussion.
2. Les motions suivantes ont la priorité, dans l'ordre indiqué ci-dessous, sur toutes les autres propositions ou motions faites à la réunion et visant à :
 - a) suspendre la réunion ;
 - b) ajourner la réunion ;
 - c) ajourner les débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion;
 - d) clore les débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion.

Règle 11 : Organisation des débats

1. La réunion peut, sur proposition du (de la) président(e) de séance ou d'un membre du Comité, limiter le temps imparti à chaque intervenant et le nombre de fois que quelqu'un peut s'exprimer sur une question. Lorsque les débats font l'objet de telles limitations et qu'un intervenant a épuisé le temps imparti, le (la) président(e) de séance rappelle l'intervenant à l'ordre sans délai.
2. Au cours des débats, le (la) président(e) de séance peut annoncer la liste des intervenants et, avec le consentement du Comité, déclarer la liste close. Le (la) président(e) de séance peut toutefois accorder le droit de réponse à toute personne si une allocution prononcée après la clôture de la liste rend cela souhaitable.
3. Pendant la discussion d'une question, un membre du Comité peut proposer l'ajournement des débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion. Outre l'auteur de la motion, un membre du Comité peut parler en faveur, et un membre du Comité de chacune de deux Parties peut parler contre la motion, sur quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le (la) président(e) de séance peut

limiter le temps imparti aux intervenants en vertu de cette règle.

4. Un membre du Comité peut à tout moment proposer la clôture des débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion, qu'une autre personne ait signifié ou non son désir de s'exprimer. La permission de s'exprimer sur la motion de clôture des débats n'est accordée qu'à un membre du Comité de chacune de deux Parties souhaitant s'exprimer contre la motion, sur quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le (la) président(e) de séance peut limiter le temps imparti aux intervenants en vertu de cette règle.
5. Pendant la discussion d'une question, un membre du Comité peut proposer la suspension ou l'ajournement de la réunion. Ces motions ne sont pas débattues mais immédiatement mises aux voix. Le (la) président(e) de séance peut limiter le temps imparti à l'intervenant proposant la suspension ou l'ajournement de la réunion.

Règle 12 : Prise de décisions

1. Le (la) président(e) de séance soumet à tous les membres du Comité toutes les questions, propositions et mesures nécessitant une décision. Les décisions de la réunion des Parties sont adoptées par consensus ou, s'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, par le vote.

QUATRIÈME PARTIE

LE VOTE

Règle 13 : Le vote

1. Sans préjudice des dispositions de la règle 2, paragraphe 2, chaque membre du Comité dispose d'une voix.
2. Les Parties qui ont pris un an de retard dans le paiement de leurs contributions budgétaires à la date du premier jour de la réunion du Comité n'ont pas le droit de vote, moins que la réunion des Parties n'ait convenu de permettre à ces Parties de participer au vote conformément à la règle 20 (paragraphe 2) du règlement intérieur relatif à la réunion des Parties.
3. Le Comité vote normalement à main levée lors d'une réunion, mais tout membre du Comité peut demander un vote par appel nominal. En cas de vote entre réunions, on procède à un vote par correspondance ou par courrier électronique. Le vote par courrier électronique ou par correspondance est coordonné par le Secrétariat.
4. Lors de l'élection des membres du bureau, tout membre du Comité peut demander un vote à bulletin secret. Si la proposition est appuyée, la question de savoir si l'on va voter à bulletin secret est immédiatement mise aux voix. La motion proposant un vote à bulletin secret ne peut pas se faire à bulletin secret.
5. Le vote par appel nominal ou à bulletin secret s'exprime par "Oui", "Non" ou "Je m'abstiens". Seuls les votes affirmatifs et négatifs sont comptés pour le calcul du nombre de suffrages exprimés par les membres du Comité présents et votants.
6. Si, au cours d'une élection à un poste, aucun candidat n'obtient au premier tour le soutien de plus de la moitié des Parties présentes et votantes, un second tour oppose les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Si, au deuxième tour, les voix sont partagées également, le (la) président(e) de séance décide entre les candidats par tirage au sort.

7. Le (la) président(e) de séance est chargé(e) du dépouillement des votes et annonce les résultats. Le (la) président(e) de séance peut se faire aider par le Secrétariat. Le vote par courrier électronique ou par correspondance est coordonné par le Secrétariat.
8. Lorsque le (la) président(e) de séance a annoncé le début du scrutin, celui-ci ne doit pas être interrompu, excepté par un membre du Comité souhaitant soulever un point de procédure relatif à la conduite du scrutin. Le (la) président(e) de séance peut permettre à des membres du Comité d'expliquer leur vote soit avant soit après le scrutin, et peut limiter le temps imparti pour ces explications.

Règle 14 : Majorité et procédures de vote en ce qui concerne les motions et les amendements

1. Les décisions, dans la limite des pouvoirs dont dispose le Comité consultatif, relatives au règlement intérieur et aux questions financières sont adoptées par consensus.
2. Toute autre décision prise par le Comité consultatif est rendue par une majorité de deux tiers des membres du Comité présents et votants, à l'exception de l'élection de membres du bureau qui a lieu conformément à la règle 13.
3. Lorsqu'un amendement est proposé pour une proposition, l'amendement est d'abord mis aux voix. Si l'amendement est adopté, la proposition amendée est alors mise aux voix.

CINQUIÈME PARTIE

LANGUES ET DOCUMENTS

Règle 15 : Langues de travail

1. L'anglais, le français et l'espagnol sont les langues de travail de toute réunion du Comité et des groupes de travail.
2. À la demande d'une Partie, les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont, dans la mesure du possible, interprétés dans une autre langue de travail.
3. Les documents officiels de la réunion sont diffusés dans les langues de travail. En règle générale, les documents d'information ne sont pas traduits.
4. L'interprétation est assurée dans une langue de travail lors d'une réunion du Comité à la demande d'une Partie qui introduit un formulaire d'inscription de délégué (« delegate registration form ») au moins un mois avant le commencement de la réunion du Comité.

Règle 16 : Autres langues

1. Un discours peut être prononcé dans une langue autre qu'une langue de travail si l'intervenant pourvoit à l'interprétation vers une des langues de travail. L'interprétation assurée par le Secrétariat vers une autre langue de travail peut être basée sur la première interprétation.
2. Un document transmis au Secrétariat dans une langue autre qu'une langue de travail doit être accompagné d'une traduction dans une des langues de travail, cette

traduction devant être fiable.

Règle 17 : Documents

1. Les documents requis pour chaque réunion du Comité sont transmis aux Parties dans les langues de travail par le Secrétariat au moins 30 jours avant l'ouverture de la réunion. Si des documents doivent être traduits par le Secrétariat, ils doivent être envoyés au Secrétariat par les personnes qui les transmettent au moins 60 jours avant la réunion. En règle générale, les documents d'information ne sont pas traduits.
2. À la discrétion du (de la) président(e), dans des circonstances exceptionnelles, des documents peuvent être acceptés après ces dates limites, mais pas plus de deux semaines avant la réunion. Ces documents doivent être transmis dans toutes les langues de travail.
3. Dans la mesure du possible, les documents sont diffusés électroniquement.
4. Un projet d'ordre du jour est adopté par le Comité consultatif pour la réunion suivante. Ce projet d'ordre du jour est diffusé par le Secrétariat 120 jours avant la réunion, accompagné d'une demande de notification de nouveaux points de l'ordre du jour dans un délai de 30 jours. Le Secrétariat diffuse le projet d'ordre du jour révisé au moins 60 jours avant la réunion.

Règle 18 : Compte rendu de la réunion

1. Les comptes rendus de la réunion sont transmis à toutes les Parties dans les langues de travail de la réunion.
2. Une fois adoptés, les comptes rendus de la réunion ne peuvent être amendés qu'avec l'approbation de toutes les Parties présentes à la réunion. Le Secrétariat peut y apporter des modifications typographiques et rédactionnelles mineures. Le Secrétariat doit tenir un registre des modifications apportées.
3. Les comités et les groupes de travail décident du support utilisé pour établir leurs comptes rendus.

SIXIÈME PARTIE

TRANSPARENCE DES DÉBATS

Règle 19 : Réunions du comité

1. Sous réserve d'un nombre de places suffisant, toutes les réunions sont ouvertes au public, à moins que deux tiers des Parties présentes et votantes ne décident de fermer une session au public.

SEPTIÈME PARTIE

GROUPES DE TRAVAIL

Règle 20 : Constitution de groupes de travail

1. Le Comité peut établir les groupes de travail nécessaires pour lui permettre de remplir ses fonctions. Il désigne un(e) président ("convenor") et un(e) vice-président (e) ("vice-convenor") pour chaque groupe de travail et définit ses attributions. Le Comité réexamine les nominations lors de la première réunion du Comité après chaque session de la Réunion des Parties [MoP]. Il peut également définir la composition de chaque groupe de travail. Le (la) président(e) peut coopter des membres du groupe de travail.
2. En règle générale, les réunions des groupes de travail sont réservées aux membres du Comité, aux membres suppléants, à leurs conseillers, aux membres nommés par le Comité et aux membres cooptés par le (la) responsable du groupe de travail.

Règle 21 : Règlement

1. Dans la mesure où elles sont applicables, les présentes règles s'appliquent *mutatis mutandis* aux travaux des groupes de travail.

ANNEXE 5

ANNEXE 5 PROGRAMME DE TRAVAIL DU SECRETARIAT 2010-2012

Le programme de travail du Secrétariat ci-dessous incorpore les nouvelles tâches découlant du programme de travail du CC adopté lors de CC5.

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
1	5^E RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF			
1.1	Prendre les dispositions nécessaires pour la réunion	Article X.a	2010	Le lieu et autres dispositions concernant la réunion ont été finalisés
1.2	Préparer les documents pour aider le Comité consultatif selon les besoins	CC R.int. [RoP] 17 (1)	Dans les 60 jours précédant la réunion	Achevé
1.3	Encourager la participation d'experts et de délégués bénéficiant d'un soutien financier	Article VII 5		En cours
1.4	Organiser la traduction et l'envoi des documents de réunion, ainsi que la fourniture de services d'interprétation	CC R.int. (1)	Dans les 30 jours précédant la réunion	En cours
1.5	Préparer le rapport de la réunion et le diffuser à toutes les Parties	Article X.a		
2	6^E RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF			
2.1	Prendre les dispositions nécessaires pour la réunion	Article X.a	2011	
2.2	Préparer les documents pour aider le Comité consultatif selon les besoins		2011	
2.3	Encourager la participation d'experts et de délégués bénéficiant d'un soutien financier	Article VII 5		

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
2.4	Organiser la traduction et l'envoi des documents de réunion, ainsi que la fourniture de services d'interprétation	CC R.int.17 (1)	Dans les 30 jours précédant la réunion	
2.5	Préparer le rapport de la réunion et le diffuser à toutes les Parties	Article X.a		
3	RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF			
3.1	Prendre les dispositions nécessaires pour la réunion	Article X.a	Selon les besoins	Le lieu et autres dispositions pour la réunion ont été finalisés
3.2	Fournir le soutien nécessaire à la tenue des réunions des groupes de travail		Selon les besoins	En cours
3.3	Encourager la participation d'experts et de délégués bénéficiant d'un soutien financier	Article VII 5		En cours
4	4^E RÉUNION DES PARTIES			
4.1	Prendre les dispositions nécessaires pour la réunion	Article X.a	2012	
4.2	Préparer les documents pour aider la Réunion des Parties selon les besoins		Dans les 90 jours précédant la réunion	
4.3	Encourager la participation d'experts et de délégués bénéficiant d'un soutien financier	Article VII 5		
4.4	Organiser la traduction et l'envoi des documents de réunion, ainsi que la fourniture de services d'interprétation	RdP R.int. 8 (1)	Dans les 60 jours précédant la réunion	
4.5	Préparer le rapport de la réunion et le diffuser à toutes les Parties	Article X.a RdP R.int.9 (1)	Dans les 6 semaines après la fin de la réunion	

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
5	GESTION DU SECRETARIAT			
5.1	Administrer le budget de l'Accord et le fonds spécial prévu à l'article VII (3) conformément au Règlement financier de l'Accord	Article X.g	En cours	Voir CC5 Doc 9
5.2	Préparer les rapports financiers trimestriels pour l'information des Parties et le Président du Comité consultatif	CC2, RdP2	Mars, juin, septembre et décembre chaque année	Ces rapports sont communiqués sur une base de permanence
5.3	Fournir des informations au public sur l'Accord et ses objectifs, et promouvoir les objectifs de l'Accord	Article X.h	En cours	Ces informations sont diffusées essentiellement par le biais du site Web de l'Accord. De nouveaux articles sur les travaux de l'Accord sont publiés régulièrement par le documentaliste.
5.5	Actualisation et maintien à jour du site Web de l'ACAP	Article X.h	En cours	Le développement du nouveau site Web se poursuit – la traduction des sites français et espagnol est en cours.
5.6	Faire rapport à la 4 ^e session de la Réunion des Parties sur l'efficacité et l'efficience du Secrétariat telles que mesurées par les indicateurs de performance élaborés lors de RdP2	Article X.i	2012	Achevé lors de RdP3.
5.7	Rassembler selon les besoins les informations résumées fournies par les Parties sur la mise en œuvre et le fonctionnement efficace de l'Accord, particulièrement en ce qui concerne les mesures de conservation prises	Article X.j ; Article VII (1) c) ; article VIII (10)	En cours 2011	Un système de présentation de rapports en ligne est en cours d'élaboration: il fournira aux Parties des informations tirées de la base de données de l'ACAP. Voir CC5 Doc 16.

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
5.8	Représenter l'Accord aux réunions d'autres organisations intergouvernementales, le cas échéant, afin de faciliter la réalisation de l'objectif de l'Accord	Article X.d ; Article XI	Selon les besoins	Le Secrétariat a représenté l'Accord aux réunions d'ORGP [RFMOs] concernées. Voir CC5 Doc 29.
5.9	Préparer un rapport sur les activités du Secrétariat pour CC5		Mai 2010	Achevé. Voir CC5 Doc 6.
5.10	Préparer un rapport sur les activités du Secrétariat pour CC6		Mai 2011	
5.11	Préparer un rapport sur les activités du Secrétariat pour RdP4	Article X f)	2012	
5.14	Recruter et gérer le personnel du Secrétariat conformément au Statut du personnel et aux directives de la Réunion des Parties	Statut du personnel		En novembre 2009, un agent scientifique a été recruté pour une période contractuelle de quatre ans. D'autres membres du personnel sont engagés contractuellement ou comme consultants conformément au Règlement du personnel.
6	FACILITATION DU TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF			
6.1	Aider le Président du Comité consultatif selon les besoins afin de faciliter les travaux du Comité consultatif	Article X k)	En cours	Le Secrétariat est en liaison régulière avec le Président du Comité consultatif et l'aide selon les besoins.
6.2	Aider le Président du Comité consultatif à préparer un rapport à l'intention de la RdP sur les activités du Comité consultatif	Article IX 6.e)	2011	
6.3	Aider le président du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k) Programme de travail du CC Tâches 4.5 et 4.12	En cours	Le Secrétariat est en liaison régulière avec les présidents de groupe de travail et les aide selon les besoins.

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
6.4	Aider le président du Groupe de travail sur le statut et les tendances selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k) Programme de travail du CC Tâches 2.1, 2.2, 2.4 & 2.6.	En cours	Voir plus haut.
6.5	Aider le président du Groupe de travail sur la taxonomie selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k) Programme de travail du CC Tâche 1.3	En cours	Voir plus haut.
6.6	Aider le président du Groupe de travail sur les sites de reproduction selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k) Programme de travail du CC Tâches 3.1, 3.3, 3.4 & 3.5.	En cours	Voir plus haut.
6.7	Élaborer et maintenir à jour la base de données et le portail Web essentiels pour les travaux des quatre groupes de travail de l'Accord	Programme de travail du CC Tâches 2.1, 2.2, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 6.6, 6.7 & 6.8	En cours	Le portail Web est en cours de reconstruction à la suite d'une attaque de virus en 2009. La base de données est elle aussi soumise à un développement, contrôle et perfectionnement continus selon les besoins des quatre groupes de travail.
6.8	Travail avec le Comité consultatif, élaborer et maintenir à jour une base de données de la littérature scientifique utile	Programme de travail du CC Tâche 6.8	En cours	Une base de données a été élaborée et est mise à jour en permanence.
6.9	Travail avec le Comité consultatif, élaborer et maintenir à jour un répertoire des législations applicables	Programme de travail du CC Tâche 6.9 Plan d'action 5.1 i)	CC5	Des informations sur les législations applicables ont été recueillies au cours de l'élaboration des évaluations d'espèce.
6.10	Travail avec le Comité consultatif, élaborer une liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales qui présentent un intérêt pour l'ACAP	Programme de travail du CC Tâche 6.10. Plan d'action 5.1 k)		Des liens vers les organisations concernées sont indiqués sur le site Web de l'ACAP.

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
6.11	Actualiser en ligne les évaluations d'espèce et gérer leur traduction selon les besoins	Programme de travail du CC Tâche 2.2, 2.6	En cours	Les évaluations d'espèce seront mises à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviendront disponibles.
6.12	Contrôler et élaborer un formulaire de collecte de données sur les captures accessoires et intégrer les données sur les captures accessoires des pêches dans la base de données et les évaluations d'espèce de l'ACAP	Programme de travail du CC Tâche 4.10, 4.11	En cours	Le GTCA [SBWG] et CC5 décideront quelles données seront recueillies.
6.13	Analyser les informations sur les captures accessoires extraites des rapports des Parties pour déterminer si elles peuvent fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des captures accessoires	Programme de travail du CC Tâche 4.11 a	CC6	En attente de données
6.14	Fournir un soutien administratif, scientifique et technique pour faciliter la mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif	Programme de travail du CC	En cours	L'agent scientifique est employé à temps complet depuis quatre ans pour fournir ce soutien
6.15	Aider le CC à communiquer des informations sur les indicateurs convenus et à répondre aux demandes de renseignements relatives aux rapports nationaux	Programme de travail du CC Tâche 6.6a	CC6	
7	MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD			

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
7.1	Examiner les indicateurs de performance pour aider la RdP à procéder à l'examen prescrit de la capacité du Secrétariat de réaliser les objectifs de l'Accord.	RdP2 Article VIII 14	2009	Examen réalisé lors de RdP3.
7.2	Aider les Parties en assurant la formation et le soutien technique et financier d'autres Parties sur une base multilatérale ou bilatérale en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord.	Article VII 4	En cours	De l'aide a été fournie en organisant un atelier pertinent et en gérant les fonds liés à cette tâche.
7.3	Faciliter la participation des Parties aux réunions de l'Accord	Article VII 5	En cours	Un soutien a été fourni en vue de faciliter la participation aux réunions de CC5 et des groupes de travail.
7.4	Promouvoir et coordonner des activités relevant de l'Accord, y compris le Plan d'action, conformément aux décisions de la Réunion des Parties	Article X c)	En cours	Toutes les décisions de la Réunion des Parties sont mises en œuvre dans la mesure où le Secrétariat est compétent pour le faire.
7.5	Assurer la liaison avec les États de l'aire de répartition non-parties à l'Accord et les organisations régionales d'intégration économique en vue de faciliter la coordination entre les Parties et les États non-parties de l'aire de répartition, et les organisations et institutions internationales et nationales dont les activités intéressent directement ou indirectement la conservation des albatros et des pétrels.	Article X d)	En cours	La liaison est assurée sur une base de permanence avec les États et organisations concernées.

N° de tâche	Sujet/Tâche	RdP ou autre mandat	Échéancier	Progrès accomplis
7.6	Consulter et conclure des accords, avec l'approbation de la Réunion des Parties, avec d'autres organisations et institutions et échanger des informations et des données, le cas échéant	Article XI 2c), 3 & 4	En cours	Depuis CC4, des mémorandums d'entente ont été conclus avec OLDEPESCA et la CTOI [IOTC], et un MdE [MoU] avec CCAMLR est actuellement en cours d'examen par les Parties à l'ACAP.
7.7	Faciliter l'accession d'États de l'aire de répartition à l'Accord			Des informations ont été fournies aux agences compétentes des États-Unis pour faciliter leur adhésion à l'Accord, et les échanges se poursuivent avec d'autres États concernés de l'aire de répartition non-parties à l'ACAP.
8. Renforcement des capacités				
8.1	Aider le Comité consultatif et les Parties en fournissant une aide technique et un renforcement des capacités	Article IV 2	En cours	De l'aide est fournie sur une base de permanence par le biais de l'échange d'information en ligne, du soutien des ateliers et la gestion de l'aide financière.
8.2	Soutenir les détachements au Secrétariat en vue de faciliter le renforcement des capacités.	RdP2	En cours	Les participants à CC5 seront consultés sur les tâches prioritaires qui pourraient être confiées aux personnes en détachement.

ANNEXE 6

ANNEXE 6 EXAMEN DES MESURES D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES PÉLAGIQUES

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Pose nocturne	Duckworth 1995; Brothers <i>et al.</i> 1999; Gales <i>et al.</i> 1998; Klaer & Polacheck 1998; Brothers <i>et al.</i> 1999; McNamara <i>et al.</i> 1999; Gilman <i>et al.</i> 2005; Baker & Wise 2005; Jiménez <i>et al.</i> 2009.	Moins efficace par pleine lune, sous un éclairage intense du pont ou dans les pêcheries de haute latitude en été. Moins efficace pour les oiseaux en quête de nourriture la nuit, par exemple, les puffins à menton blanc (Frères <i>et al.</i> 1999; Cherel <i>et al.</i> 1996).	Recommandation: combiner les lignes d'effarouchement et les avançons lestés	Données sur le moment de la journée choisi actuellement par les pêcheries de la CPPOC [WCPFC] pour la pose des lignes. Effet des poses nocturnes sur la prise ciblée pour différentes pêcheries.	La nuit est définie comme la période comprise entre le crépuscule nautique et l'aube nautique.
Pose latérale	Brothers & Gilman 2006; Yokota & Kiyota 2006.	N'est efficace que si les hameçons sont suffisamment en dessous de la surface lorsqu'ils arrivent à hauteur de l'arrière du bateau. À Hawaï, on a procédé à des essais de pose latérale avec des rideaux anti-oiseaux et des émerillons lestés placés à 0,5 m des hameçons. Les recherches japonaises concluent que la pose latérale doit être utilisée conjointement avec d'autres	Doit être combinée avec d'autres mesures. Les essais d'Hawaï utilisent des rideaux anti-oiseaux et des avançons lestés. Dans l'hémisphère Sud, l'utilisation conjointe de lignes d'effarouchement est fortement recommandée en attendant que la pose	Non testée à l'heure actuelle dans l'océan Austral avec des rassemblements d'oiseaux marins plongeurs et d'albatros – des recherches doivent être réalisées d'urgence.	À Hawaï, la pose latérale est utilisée conjointement avec un rideau anti-oiseaux et des émerillons lestés à moins d'un mètre des hameçons appâtés. Une définition claire de la pose latérale est nécessaire. La définition hawaïenne stipule un minimum d'un mètre seulement à l'avant de la poupe, ce qui risque d'en

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		mesures (Yokota & Kiyota 2006).	soit testée.		réduire l'efficacité.
Lignes d'effarouchement simples – configuration classique	Imber 1994; Uozomi & Takeuchi 1998; Brothers <i>et al.</i> 1999; Klaer & Polacheck 1998; McNamara <i>et al.</i> 1999; Boggs 2001; CCAMLR 2002; Minami & Kiyota 2004. Melvin 2003.	N'est efficace que si les banderoles sont placées au-dessus des appâts en cours d'immersion. Il est peu probable que les hameçons appâtés descendent au-delà de la profondeur de plongée des oiseaux marins plongeurs, à l'intérieur de la zone de 150 m de la ligne d'effarouchement, à moins que les lignes d'effarouchement ne soient utilisées conjointement avec le lestage des lignes ou la pose à une certaine profondeur. L'empêchement dans les engins de pêche peut avoir pour résultat le non-respect des prescriptions par les pêcheurs; les problèmes de conception doivent être abordés. Dans des vents de	Efficacité accrue lorsque les lignes d'effarouchement sont combinées avec d'autres mesures, par exemple, avançons lestés et pose nocturne.	Conception optimale pour les pêcheries pélagiques en cours de développement : perfectionner pour minimiser l'enchevêtrement, optimiser l'extension et le positionnement aériens, et faciliter la remontée et la récupération. Deux études en cours pour mettre au point des lignes d'effarouchement optimales pour les pêcheries pélagiques, y compris le Washington Sea Grant et le Global Guardian Trust au Japon. Les études contrôlées démontrant leur efficacité dans les pêcheries	Les normes minimales actuelles pour les pêcheries pélagiques sont fondées sur la mesure de conservation 25-02 de la CCFFMA [CCAMLR]

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		travers, les lignes d'effarouchement des oiseaux doivent être déployées contre le vent pour être efficaces.		pélagiques restent très limitées.	
Ligne d'effarouchement simple – configuration légère	Selon Yokota <i>et al.</i> 2008, les lignes légères étaient plus efficaces pour réduire la prise à l'appât d'albatros de Laysan que les lignes d'effarouchement classiques. Une étude similaire menée par Brouwer <i>et al.</i> 2008 en Nouvelle-Zélande contenait des effets de confusion et une description insuffisante des méthodes; étant donné ces préoccupations, il n'est pas possible de tirer des	Les preuves d'efficacité avancées par Yokota <i>et al.</i> (2008) ne sont pas convaincantes pour les raisons suivantes : petit nombre de séries (18), aucun oiseau de mer n'a été capturé dans l'une des expériences, et bien qu'une différence importante ait été détectée dans une 2 ^e expérience, les limites de confiance concernant les valeurs moyennes des deux traitements se chevauchent largement.		Une évaluation comparative expérimentale minutieuse des lignes d'effarouchement légères et des lignes classiques fondée sur l'étude du comportement des rassemblements d'oiseaux marins plongeurs et d'albatros dans l'océan Austral doit être réalisée d'urgence. Ces recherches doivent être fondées sur des échantillons plus importants et des méthodes plus	L'utilisation de cette mesure n'est pas recommandée comme mesure d'atténuation.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	conclusions sans équivoque de cette étude.			transparentes.	
Lignes d'effarouchement doubles – configuration classique	Deux lignes de banderoles sont préférables dans les vents latéraux pour maximiser la protection des hameçons appâtés (Melvin <i>et al.</i> 2004). Les lignes tori hybrides (à banderoles longues et courtes) sont plus efficaces que les lignes tori courtes (banderoles courtes seulement) pour dissuader les oiseaux marins plongeurs (puffins à menton blanc) (Melvin <i>et al.</i> , 2010).	<p>Risque accru d'empêchement – voir ci-dessus. La mise au point d'un dispositif remorqué pour empêcher l'empêchement dans les engins de pêche est essentielle pour améliorer l'adoption et l'observation des prescriptions.</p> <p>Les oiseaux plongeurs augmentent la vulnérabilité des oiseaux en quête de nourriture à la surface (albatros) en raison d'interactions secondaires.</p>	<p>Efficacité accrue lorsque les lignes d'effarouchement sont combinées avec d'autres mesures. Il est essentiel de les utiliser conjointement avec des avançons lestés et la pose nocturne.</p>	<p>Mise au point et mise à l'essai de lignes de banderoles doubles pour les pêcheries pélagiques. Il est essentiel que les recherches considèrent leur efficacité en ce qui concerne les interactions tant primaires que secondaires.</p>	<p>Les normes minimales actuelles pour les pêcheries pélagiques sont fondées sur la mesure de conservation 25-02 de la CCFFMA.</p> <p>Recherches en cours. La configuration optimale actuelle des lignes tori pour les navires hauturiers japonais consiste en un mélange de banderoles courtes et longues destinées à réduire la traînée nécessaires pour maintenir une extension aérienne de 100 m. Les longues banderoles doivent s'étendre de 10 m à 50 m de la poupe. Une banderole « balayeuse » s'étendant jusqu'à l'eau sur la ligne tori de bâbord, en avant de la poupe, protège la partie avant de la zone où les appâts</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
					s'immergent généralement lors de la pose des lignes.
Avançons lestés	Brothers 1991; Boggs 2001; Sakai <i>et al.</i> 2001; Brothers <i>et al.</i> 2001; Anderson & McArdle 2002; Gilman <i>et al.</i> 2003a, Hu <i>et al.</i> 2005.	Mesure critique, indispensable dans toutes les pêcheries palangrières pélagiques où ont lieu des interactions avec des oiseaux de mer. Les poids réduisent mais n'éliminent pas la zone derrière le navire où les oiseaux peuvent être capturés. Même dans les pêcheries démersales, où les poids sont beaucoup plus lourds, les poids doivent être combinés avec d'autres mesures d'atténuation (par exemple, mesure de conservation 25-02 de la CCFFMA).	Doivent être combinés avec d'autres mesures, par exemple, lignes d'effarouchement et/ou pose nocturne.	La masse et la position du lest ont une incidence sur la vitesse d'immersion. Des recherches plus poussées sur le système de lestage sont nécessaires. Mise à l'essai de plombs de sûreté [safe leads] en cours. Là où c'est possible, il convient d'évaluer l'effet sur la prise ciblée ainsi que les captures accessoires d'oiseaux de mer. Des facteurs tels que le poids des émerillons, la tension de la ligne mère, la position des hameçons appâtés, la taille des appâts et leur statut vital, la position du déploiement (effet du remous causé par l'hélice) ont tous une incidence sur la vitesse d'immersion et doivent être quantifiés.	Il n'a pas encore été établi de normes minimales standard. Les prescriptions varient actuellement en fonction de la pêcherie et du type de navire. Les exigences minimales d'Hawaï sont des poids de 45 g à moins de 1 m des hameçons. L'Australie prescrit des poids de 60 ou de 100 g à 3,5 ou 4 m respectivement des hameçons. Les prescriptions australiennes sont actuellement en cours de réévaluation.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Appâts teints en bleu	Boggs 2001; Brothers 1991; Gilman <i>et al.</i> 2003a; Minami & Kiyota 2001; Minami & Kiyota 2004; Lydon & Starr 2005. Cocking <i>et al.</i> 2008.	De nouvelles données suggèrent que seul l'appât de calmar est efficace (Cocking <i>et al.</i> 2008). La teinture à bord exige de la main-d'œuvre et est difficile par temps orageux. Les résultats sont variables d'une étude à l'autre.	Doivent être combinés avec des lignes d'effarouchement ou la pose nocturne.	Des essais sont nécessaires dans l'océan Austral.	Mélanger pour obtenir la même couleur qu'une plaquette de couleur normalisée ou préciser (par exemple: utiliser le colorant alimentaire « bleu brillant » (Colour Index 42090, également connu sous le nom d'additif alimentaire numéro E133) mélangé à 0,5% pendant au moins 20 minutes)
Lanceur de ligne et tension de la ligne mère	Robertson <i>et al.</i> (2010).	Robertson <i>et al.</i> (2010) ont montré qu'une ligne mère posée dans le remous causé par l'hélice au moyen d'un lanceur de ligne sans tension à l'arrière (c'est-à-dire lorsque la ligne a du mou), comme c'est le cas dans la pose profonde, ralentit considérablement la vitesse d'immersion des hameçons. L'utilisation d'un lanceur de ligne pour poser un engin de pêche en profondeur ne peut pas être considérée comme une mesure d'atténuation.			L'utilisation de cette mesure n'est pas recommandée comme mesure d'atténuation.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Lanceur d'appâts	Duckworth 1995; Klaer & Polacheck 1998.	Pas une mesure d'atténuation à moins que des lanceurs ne soient disponibles avec la capacité de contrôler la distance à laquelle les appâts sont lancés. Cela est nécessaire pour permettre la distribution précise des appâts en dessous d'une ligne d'effarouchement des oiseaux. Un perfectionnement est nécessaire. Peu d'engins disponibles dans le commerce possèdent cette capacité.	Pas recommandée comme mesure d'atténuation.		Pas recommandée comme mesure d'atténuation.
Goulotte de distribution sous-marine	Brothers 1991; Boggs 2001; Gilman <i>et al.</i> 2003a; Gilman <i>et al.</i> 2003b; Sakai <i>et al.</i> 2004; Lawrence <i>et al.</i> 2006.	Pour les pêcheries pélagiques, l'équipement existant n'est pas encore assez robuste pour les grands navires dans des mers agitées. Disparité des problèmes de dysfonctionnement et de performances (par exemple, Gilman <i>et al.</i> 2003a et essais australiens cités dans Baker & Wise 2005)	Pas recommandée pour une application générale	Problèmes de conception à surmonter	Pas encore établies.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Gestion de l'évacuation des abats	McNamara <i>et al.</i> 1999; Cherel <i>et al.</i> 1996.	Mesure supplémentaire. Définition essentielle. Les abats attirent les oiseaux vers les navires et doivent, dans la mesure du possible, être éliminés ou évacués strictement en dehors de la pose et de la remontée. Une évacuation stratégique lors de la pose des lignes peut augmenter les interactions et est fermement déconseillée. La conservation des abats et / ou l'incinération ne sont peut-être pas possibles sur des petits navires.	Doit être combinée avec d'autres mesures.	De plus amples informations sont nécessaires sur les possibilités et les contraintes dans les pêcheries pélagiques (à long et à court terme).	Pas encore établies pour les pêcheries pélagiques. Dans les pêcheries démersales de la CCFFMA, l'évacuation d'abats de poissons est interdite pendant la pose des lignes. Pendant la remontée des lignes, le stockage de déchets est recommandé, et s'ils sont évacués, ils doivent l'être du côté opposé à la baie de la remontée.
Statut vital des appâts	Trebilco <i>et al.</i> 2010; Robertson <i>et al.</i> (article communiqué)	Les appâts de poissons vivants descendent beaucoup plus lentement que les appâts morts (poissons et calmars), ce qui augmente la durée de l'exposition des appâts aux oiseaux de mer. L'utilisation d'appâts vivants est liée à un taux plus élevé de captures accessoires d'oiseaux de mer.	L'utilisation d'appâts vivants n'est pas une mesure d'atténuation.	.	L'utilisation d'appâts vivants n'est pas une mesure d'atténuation.
Statut de décongélation des appâts	Brothers 1991; Duckworth 1995; Klaer & Polacheck; Brothers <i>et al.</i> 1999; Robertson & van den Hoff 2010.	Il n'est pas possible de séparer les appâts les uns des autres dans des blocs d'appâts congelés, ni d'insérer les hameçons dans les appâts, à	Pas une mesure d'atténuation		Pas recommandée comme mesure d'atténuation.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		moins que les appâts ne soient partiellement décongelés (il n'est pas pratique pour les pêcheurs d'utiliser des appâts totalement congelés). Les appâts partiellement décongelés s'enfoncent à plus ou moins la même vitesse que les appâts totalement congelés.			
Fermetures de zone	L'interdiction de pêcher dans les zones à forte activité halieutique et pendant les périodes d'intense recherche alimentaire a été utilisée efficacement pour réduire les captures accessoires dans les pêcheries à la palangre.	Une réponse de gestion importante et efficace, en particulier dans les zones à risque élevé, et lorsque les autres mesures se révèlent inefficaces. Il y a un risque que les fermetures temporelles / spatiales déplacent l'effort de pêche vers d'autres zones qui ne sont peut-être pas aussi bien réglementées, ce qui entraîne une mortalité accidentelle accrue ailleurs.	Doit être combinée avec d'autres mesures, tant dans les domaines particuliers où la saison de pêche est ouverte que dans les zones adjacentes, afin de veiller à ce que le déplacement de l'effort de pêche ne se réduise pas à un simple déplacement dans l'espace de la mortalité accidentelle.	Complément d'informations sur la variabilité saisonnière des tendances en matière d'abondance des espèces d'une pêcherie à l'autre.	Aucune étude entreprise, mais fortement recommandée.

REFERENCES

- Anderson, S. and McArdle, B., 2002. Sink rate of baited hooks during deployment of a pelagic longline from a New Zealand fishing vessel. *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research*, 36: 185–195.
- Baker, G.B., and Wise, B.S. 2005. The impact of pelagic longline fishing on the flesh-footed shearwater *Puffinus carneipes* in Eastern Australia. *Biological Conservation*, 126: 306–316.
- Boggs, C.H., 2001. Detering albatrosses from contacting baits during swordfish longline sets. In: Melvin, E., Parrish, J.K. (Eds), *Seabird Bycatch: Trends, Roadblocks and Solutions*. University of Alaska Sea Grant, Fairbanks, Alaska, pp. 79–94.
- Brothers, N. and Gilman, E. 2006. Technical assistance for Hawaii-based pelagic longline vessels to modify deck design and fishing practices to side set. Prepared for the National marine Fisheries Service Pacific Islands Regional Office. Blue Ocean Institute, September 2006.
- Brothers, N.P. 1991. Approaches to reducing albatross mortality and associated bait loss in the Japanese long-line fishery. *Biological Conservation*, 55: 255–268.
- Brothers, N., Gales, R. and Reid, T. 1999. The influence of environmental variables and mitigation measures on seabird catch rates in the Japanese tuna longline fishery within the Australian Fishing Zone 1991-1995. *Biological Conservation*, 88: 85–101.
- Brothers, N., Gales, R., and Reid, T., 2001. The effect of line weighting on the sink rate of pelagic tuna longline hooks, and its potential for minimising seabird mortalities. CCSBT-ERS/0111/53.
- Brouwer, S. and Walker, N. 2008. Use of light streamer lines and line weighting on longline vessels and the implications for seabird bycatch. WCPFC Scientific Committee Fourth Regular Session, 11-22 August 2008 WCPFC-SC4-2008/EB-IP-3.
- CCAMLR, 2002. Report of the working group on fish stock assessment. Report of the twenty-first meeting of the Scientific Committee of the Commission for the Conservation of Marine Living Resources. Commission for the Conservation of Marine Living Resources, Hobart.
- Cherel, Y., Weimerskirch, H. and Duhamel., G 1996. Interactions between longline vessels and seabirds in Kerguelen Waters and a method to reduce seabird mortality. *Biological Conservation*, 75: 63–70.
- Cocking, L.J., Double, M.C., Milburn, P.J. and Brando, V.E. 2008. Seabird bycatch mitigation and blue-dyed bait: A spectral and experimental assessment. *Biological Conservation*, 14: 1354–1364.
- Duckworth, K., 1995. Analysis of factors which influence seabird bycatch in the Japanese southern bluefin tuna longline fishery in New Zealand waters, 1989–1993. *New Zealand Fisheries Assessment Research Document* 95/26.
- Gales, R., Brothers, N. and Reid, T. 1998. Seabird mortality in the Japanese tuna longline fishery around Australia, 1988-1995. *Biological Conservation*, 86: 37–56.
- Gilman, E., Brothers, N., Kobayashi, D. R., Martin, S., Cook, J., Ray, J., Ching, G., and Woods, B. 2003a. Performance assessment of underwater setting chutes, side setting, and blue-dyed bait to minimise seabird mortality in Hawaii longline tuna and swordfish fisheries. Final report. Western Pacific Regional Fishery Management Council. Honolulu, Hawaii, USA. 42pp.

- Gilman, E., Boggs, C. and Brothers, N. 2003b. Performance assessment of an underwater setting chute to mitigate seabird bycatch in the Hawaii pelagic longline tuna fishery. *Ocean and Coastal Management*, 46: 985–1010.
- Gilman, E., Brothers, N. and Kobayashi, D. 2005. Principles and approaches to abate seabird bycatch in longline fisheries. *Fish and Fisheries*, 6: 35–49.
- Hu, F., Shiga, M., Yokota, K., Shiode, D., Tokai, T., Sakai, H., and Arimoto, T. 2005. Effects of specifications of branch line on sinking characteristics of hooks in Japanese tuna longline. *Nippon Suisan Gakkaishi* 71: 33–38.
- Imber, M.J., 1994. Report on a tuna long-lining fishing voyage aboard Southern Venture to observe seabird by-catch problems. Science & Research Series 65. Department of Conservation, Wellington, New Zealand.
- Jiménez S, Domingo A, and Brazeiro A. 2009. Seabird bycatch in the Southwest Atlantic: interaction with the Uruguayan pelagic longline fishery. *Polar Biology*, 32: 187–196.
- Klaer, N. and Polacheck, T. 1998. The influence of environmental factors and mitigation measures on by-catch rates of seabirds by Japanese longline fishing vessels in the Australian region. *Emu*, 98: 305–16.
- Lawrence, E., Wise, B., Bromhead, D., Hindmarsh, S., Barry, S., Bensley, N. and Findlay, J. 2006. Analyses of AFMA seabird mitigation trials – 2001 to 2004. Bureau of Rural Sciences. Canberra.
- Lokkeborg, S., 2003. Review and evaluation of three mitigation measures - bird-scaring line, underwater setting and line shooter - to reduce seabird bycatch in the north Atlantic longline fishery. *Fisheries Research*, 60: 11–16.
- Lydon, G. and Starr, P., 2005. Effect of blue dyed bait on incidental seabird mortalities and fish catch rates on a commercial longliner fishing off East Cape, New Zealand. Unpublished Conservation Services Programme Report, Department of Conservation, New Zealand. 12p.
- McNamara B, Torre L, and Kaaialii G. Hawaii longline seabird mortality mitigation project. Honolulu, HI, USA: Western Pacific Regional Fishery Management Council, 1999.
- Melvin, E. F., Guy, T. J. and Reid, L. B. 2010. Shrink and Defend: A Comparison of Two Streamer Line designs in the 2009 South Africa Tuna Fishery. Third Meeting of the Seabird Bycatch Working Group, ACAP, SBWG-3 Doc 13.rev1.
- Melvin, E. F., Sullivan, B., Robertson, G. and Wienecke, B. 2004. A review of the effectiveness of streamer lines as a seabird bycatch mitigation technique in longline fisheries and CCAMLR streamer line requirements. *CCAMLR Science*, 11: 189–201.
- Melvin, E.F. 2003. Streamer lines to reduce seabird bycatch in longline fisheries. Washington Sea Grant Program, WSG-AS 00-33.
- Melvin, E.F., Parrish, J.K., Dietrich, K.S. and Hamel, O.S. 2001. Solutions to seabird bycatch in Alaska's demersal longline fisheries. Project A/FP-7, WSG-AS 01-01, Washington Sea Grant.
- Minami, H. and Kiyota, M. 2001. Effect of blue-dyed bait on reducing incidental take of seabirds. *CCSBT-ERS/0111/61*. 7pp.

- Minami, H. and Kiyota, M., 2004 . Effect of blue-dyed bait and tori-pole streamer on reduction of incidental take of seabirds in the Japanese southern bluefin tuna longline fisheries. CCSBT-ERS/0402/08.
- Robertson, G., Candy, S.G. and Wienecke, B. 2010. Effect of line shooter and mainline tension on the sink rates of pelagic longlines and implications for seabird interactions. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems DOI: 10.1002/aqc.1100.
- Robertson, G., and van den Hoff, J. 2010. Static water trials on the sink rates of baited hooks to improve understanding of sink rates estimated at sea. Report to the Third meeting of the Seabird Bycatch Working Group of ACAP.
- Robertson, G., Candy, S. G., Wienecke, B., and Lawton, K. submitted, 2010. Experimental determinations of factors affecting the sink rates of baited hooks to minimise seabird mortality in pelagic longline fisheries.
- Sakai, H., Fuxiang, H., and Arimoto, T., 2004. Underwater setting device for preventing incidental catches of seabirds in tuna longline fishing, CCSBT-ERS/0402/Info06.
- Sakai, H., Hu, F., and Arimoto, T. 2001. Basic study on prevention of incidental catch of seabirds in tuna longline. CCSBT-ERS/0111/62.
- Trebilco, R., Gales, R., Lawrence, E., Alderman, R., Robertson, G. and Baker, G.B. 2010 (in press). Seabird bycatch in the Eastern Australian Tuna and Billfish pelagic longline fishery: temporal, spatial and biological influences. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems.
- Uozomi, Y. and Takeuchi, Y. 1998. Influence of tori pole on incidental catch rate of seabirds by Japanese southern bluefin tuna longline fishery in high seas. CCSBT-WRS/9806/9 revised. 5pp.
- Yokota, K. and Kiyota, M. 2006. Preliminary report of side-setting experiments in a large sized longline vessel. WCPFC-SC2-2006/EB WP-15. Paper submitted to the Second meeting of the WCPFC Ecosystem and Bycatch SWG. Manila, 10th August 2006
- Yokota, K., Minami, H. and Kiyota, M. 2008. Direct comparison of seabird avoidance effect between two types of tori-lines in experimental longline operations. WCPFC Scientific Committee Fourth Regular Session, 11-22 August 2008 WCPFC-SC4-2008/EB-WP-7.

ANNEXE 7**ANNEXE 7 RÉSUMÉ SOMMAIRE DES OBSERVATIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ENGRS PALANGRIERS PÉLAGIQUES SUR LES OISEAUX DE MER****Résumé**

Les lignes de banderoles sont largement recommandées depuis les années 1990 comme moyen de dissuasion des oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques. Des données récentes montrent toutefois que les lignes de banderoles de conception classique ou « légère », utilisées en configuration simple ou double, sont insuffisantes pour réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer à moins d'être combinées avec d'autres mesures d'atténuation. Pour être efficaces, elles doivent être utilisées conjointement avec des avançons lestés et, de préférence, être posées la nuit.

Les mesures les plus efficaces pour réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques sont les suivantes :

- utiliser un système approprié de lestage des lignes pour réduire la durée de l'exposition des hameçons appâtés à proximité de la surface ou à la surface, c'est-à-dire lorsqu'ils sont accessibles aux oiseaux ;
- éviter de pêcher dans les zones à forte activité halieutique et pendant les périodes d'intense recherche alimentaire par les oiseaux de mer ;
- privilégier la pose nocturne ; et
- dissuader activement les oiseaux de s'approcher des hameçons appâtés au moyen de lignes d'effarouchement des oiseaux, en combinaison avec un lestage approprié des lignes.

La gestion responsable des abats et des déchets peut également aider.

Il est important de noter qu'il n'existe pas de solution unique pour réduire ou éviter la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques, et que la méthode la plus efficace est d'utiliser les mesures mentionnées plus haut en combinaison.

Introduction

La mortalité accidentelle d'oiseaux de mer, des albatros et des pétrels pour la plupart, dans les pêcheries palangrières suscite des préoccupations de plus en plus vives au niveau mondial. Ce fut une des principales raisons de la conclusion de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). De nombreuses méthodes d'atténuation pour réduire et éliminer les captures accessoires d'oiseaux de mer ont été élaborées et testées au cours de ces 10 à 15 dernières années, en particulier en ce qui concerne les pêcheries palangrières pélagiques. Bien que la plupart des mesures d'atténuation soient largement applicables, la faisabilité, la conception et l'efficacité de certaines mesures dépendront de la méthode de pêche palangrière et de la configuration des engins utilisées. Il convient de noter en particulier que la littérature scientifique se rapporte en grande partie aux flottilles de grands navires et que l'utilisation de la palangre par les flottilles artisanales reçoit moins d'attention. Certaines des observations qui suivent devront peut-être être modifiées pour les navires plus petits. L'ACAP a examiné en détail la littérature scientifique portant sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries pélagiques – le présent document est un condensé de cet examen (Annexe 6).

Les meilleures pratiques d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières pélagiques sont énumérées ci-dessous ; la première recommandation est une mesure générale suivie de mesures concernant la pose des lignes et la remontée des lignes.

Les meilleures pratiques – en général

Fermetures de zone et fermetures saisonnières

- La fermeture temporaire d'importantes zones d'alimentation (par exemple, les zones adjacentes à d'importantes colonies d'oiseaux de mer pendant la saison de reproduction, lorsque de grands nombres d'oiseaux de mer sont présents) a été très efficace pour réduire la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries de ces zones.

Les meilleures pratiques – pose des lignes

Lestage des lignes

- Les lignes doivent être lestées de façon à mettre rapidement les hameçons appâtés hors de la portée des oiseaux de mer en quête de nourriture. Les recherches sur le lestage des lignes sont toujours en cours et les comparaisons directes de l'efficacité des systèmes de lestage des lignes (et les vitesses d'immersion correspondantes) en tant que moyen de dissuasion des oiseaux de mer sont encouragées. Des études complémentaires sur les effets du lestage des lignes sur l'économie de la pêche (taux de capture des taxons de poissons ciblés et non ciblés) sont nécessaires.
- Pour la mesure des vitesses d'immersion jusqu'aux profondeurs cibles, il est nécessaire de reconnaître l'importance des vitesses d'immersion « initiale » (par exemple 0-2 m) et « finale » (par exemple, 4-6 m environ). Une vitesse d'immersion initiale rapide réduit les repères visuels dans les petits fonds critiques et un taux final rapide maximise la vitesse à laquelle les hameçons appâtés s'enfoncent plus profondément dans la colonne d'eau. Ces considérations sont importantes lorsqu'il s'agit d'oiseaux de mer qui avalent les appâts à la surface ou près de la surface (les albatros, par exemple) et des oiseaux de mer qui chassent plus profondément dans la colonne d'eau (par exemple, les pétrels du genre *Procellaria* et les puffins du genre *Puffinus*).
- Dans la pratique, un compromis existe quant à l'importance relative des vitesses d'immersion initiale et finale d'hameçons appâtés. En général, plus les poids sont proches des hameçons, plus la vitesse d'immersion initiale est grande. En outre, plus les poids sont lourds, plus la vitesse d'immersion finale est grande. Ainsi, des poids lourds placés à proximité des hameçons sont plus aptes à réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Un lestage des lignes conforme aux meilleures pratiques maximise la vitesse d'immersion à la surface sans trop compromettre la vitesse d'immersion à de plus grandes profondeurs. Les émerillons de 60-75 g à ± 4 m des hameçons couramment utilisés par les pêcheurs dans les pêcheries des États côtiers ont peu de chances de dissuader les oiseaux de mer (s'ils sont utilisés avec une ligne de banderoles efficace) dans toutes les circonstances. Les recherches futures devront être fondées sur des systèmes de lestage (utilisant des émerillons de 120 g à ≤ 2 m, à titre de comparaison) qui contrastent fortement avec les hameçons d'un système semblable à celui mentionné plus haut. Une autre solution consiste à utiliser des poids moins lourds (40 g, par exemple) positionnés à la hauteur des hameçons.

- Pour réduire les problèmes de sécurité de l'équipage liés à l'utilisation d'une source ponctuelle de lestage (par exemple, émerillons lestés) dans les engins pélagiques, l'utilisation de plombs de sûreté, de création récente, est recommandée. Les plombs de sûreté protègent l'équipage en s'écartant en cas d'appât arraché ou lorsque la ligne casse sous la tension, ce qui réduit considérablement l'effet de ressort dangereux vers le navire, comme cela peut arriver avec des émerillons lestés.

Pose nocturne

- La pose nocturne des palangres, entre la fin du crépuscule nautique et avant l'aube nautique) est efficace pour réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer parce que la plupart des oiseaux de mer vulnérables se nourrissent pendant le jour.

Lignes d'effarouchement des oiseaux

- Les lignes d'effarouchement des oiseaux sont destinées à fournir un moyen de dissuasion matériel sur la zone d'immersion des hameçons appâtés.
- Il convient d'utiliser deux lignes d'effarouchement.
- La conception des lignes d'effarouchement doit inclure les caractéristiques suivantes :
- La hauteur de fixation doit être au moins 7 m au-dessus du niveau de la mer.
- Les lignes doivent être avoir au moins 150 m de long pour assurer une extension aérienne maximale.
- Les banderoles doivent être de couleur vive et atteindre la surface de la mer dans des conditions calmes, et être espacées de 5 m au maximum.
- Un dispositif remorqué approprié doit être utilisé pour créer une force de traînée, maximiser l'extension aérienne et maintenir la ligne juste derrière le navire par vents de travers.

Tension de la ligne mère

- Les lignes mères doivent être « tendues à la surface » [surface set tight]. Les hameçons appâtés attachés à une ligne mère tendue s'enfoncent plus vite dans les eaux de surface que les hameçons attachés à une ligne mère détendue, comme c'est le cas de la pose en profondeur. La ligne mère peut être tendue, soit directement depuis le tambour sur lequel est enroulée la ligne mère, soit en utilisant un lanceur de ligne. Assez d'engins doivent être calés au début des lignes pour éviter que les hameçons ne soient entraînés vers le navire et tirés vers le haut dans la colonne d'eau où ils sont plus accessibles aux oiseaux de mer.

Statut vital des appâts

- Éviter d'utiliser des appâts vivants. Utiliser des appâts morts uniquement. Beaucoup d'appâts vivants individuels restent près de la surface de l'eau pendant de longues périodes (jusqu'à 120 secondes) après le déploiement. L'utilisation d'appâts vivants augmente le risque de capture d'oiseaux de mer.

Espèces et dimension des appâts

- Utiliser de petites espèces de poissons comme appât (et des individus de petite taille), de préférence au calmar. Les poissons-appâts couramment utilisés sont les pilchards, les sardines et

diverses espèces de maquereau (japonais, bleu, à queue jaune). La différence entre la vitesse d'immersion des grands poissons-appâts et celle des petits poissons-appâts de la même espèce est minime. Le point essentiel est que les grands calmars-appâts s'enfoncent beaucoup plus lentement que les petits poissons-appâts.

Statut de décongélation des appâts

- Les appâts doivent être juste assez décongelés pour pouvoir être séparés les uns des autres dans les blocs d'appâts et pour pouvoir être amorcés à la main sans effort excessif. Le statut de décongélation des appâts n'a aucun effet sur les vitesses d'immersion (engins munis d'émerillons lestés), ou seulement un effet très faible (engins sans émerillons lestés). Concrètement, le statut de décongélation des appâts n'a aucun effet sur la vitesse d'immersion d'hameçons appâtés.

Amorçage des hameçons

- Pour permettre une immersion rapide, hameçonner les appâts par la tête (poissons) ou par la queue (poissons et calmars), pas par le milieu du dos ou le dessus du manteau (calmars).

Gestion de l'évacuation des abats et des déchets

- Les oiseaux de mer sont attirés par les abats évacués par les navires. Pour bien faire, les abats doivent être conservés à bord, mais si cela n'est pas possible, les abats et les déchets ne doivent pas être évacués lors du filage des lignes.

Les meilleures pratiques – remontée des lignes

- Pendant les opérations de remontée, des oiseaux peuvent être accidentellement pris aux hameçons pendant la récupération des engins. Les meilleures pratiques en matière de remontée des lignes dans les pêcheries palangrières pélagiques sont actuellement inconnues.

Gestion de l'évacuation des abats et des déchets

- Pour bien faire, les abats doivent être conservés à bord, mais si cela n'est pas possible, les abats et les déchets doivent être conservés à bord pendant la remontée ou évacués du côté du navire opposé à la baie de halage.
- Tous les hameçons doivent être enlevés et conservés à bord avant que les déchets soient évacués du navire.

Autres possibilités

- De nouvelles technologies, telles que des dispositifs de pose sous-marine et des capsules à hameçons [hook pods], sont actuellement en cours de développement. Elles sont très prometteuses et seront communiquées dans un proche avenir.

Les méthodes d'atténuation suivantes ne sont pas conformes aux meilleures pratiques et ne sont pas recommandées :

La conception des hameçons et les moyens de dissuasion olfactifs n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes.

La pose latérale n'a pas fait l'objet de recherches suffisantes et a causé des difficultés opérationnelles sur certains navires.

ANNEXE 8

ANNEXE 8 EXAMEN DES MESURES D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LES PÊCHERIES CHALUTIÈRES

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
Filets					
Maillage des filets	S'est avéré une mesure d'atténuation très efficace dans la pêche chalutière au poisson des glaces de la CCFMA en réduisant les captures accessoires d'oiseaux de mer à des niveaux minimaux (Sullivan 2010 – article communiqué).	Le sisal a été utilisé pour mailler les parties du filet qui constituent la plus grande menace pour les oiseaux de mer avant le lancer (Sullivan <i>et al.</i> 2004). Des cordages sont tout simplement attachés au filet pour empêcher le filet de monter en chandelle et aux mailles de s'ouvrir lorsque la tension créée par la vitesse du navire entre 1-3 nœuds est perdue sous l'action des vagues et de la houle. Une fois lancé, le filet reste maille à la surface jusqu'à ce qu'il s'enfonce. Lorsque les panneaux du chalut sont ouverts et que le filet est descendu au-delà de la profondeur de plongée des oiseaux de mer, la pression de l'eau qui maintient les	Recommandation : combiner avec le nettoyage du filet et le lestage du filet pour réduire au minimum la durée de l'exposition du filet à la surface (Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué)		Recommandée pour réduire les captures accessoires lors de la pose d'engins pélagiques. Des cordages en sisal 3-plis (résistance à la rupture typique d'env. 110 kg), ou matériau inorganique similaire, doivent être attachés au filet sur le pont, à des intervalles d'environ 5 m, pour empêcher le filet de s'ouvrir et de monter en chandelle à la surface. Les cordages doivent être attachés à des mailles allant de 120 à 800 mm car celles-ci sont connues pour causer la majorité des

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
		panneaux écartés est suffisante pour rompre les cordages et déploie le filet dans sa position opérationnelle normale.			enchevêtrements d'oiseaux de mer (Sullivan <i>et al.</i> 2010). Attacher une extrémité du cordage au filet pour empêcher le cordage de glisser vers le bas du filet et s'assurer qu'il peut être enlevé lors de la remontée du filet.
Lestage du filet	<p>Selon les observations disponibles, le lestage au niveau ou a proximité du cul de chalut augmente la vitesse de remontée du filet, ce qui réduit la durée de l'exposition du filet à la surface de l'eau. Tous les efforts doivent être faits pour récupérer le filet le plus rapidement possible. Les bonnes pratiques sur le pont visant à réduire la durée de l'exposition du filet à la surface de l'eau ont été les facteurs clés pour réduire les empêtrements</p>		<p>Recommandation : combiner avec le maillage du filet et le nettoyage du filet pour réduire au minimum la durée de l'exposition du filet à la surface de l'eau (Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué)</p>	<p>Élaboration de normes minimales pour la quantité et le positionnement du lest (cul de chalut, ailes, ralingue inférieure, bouche, ventre), pour poursuivre leur élaboration en s'appuyant sur les travaux accomplis à ce jour dans les pêcheries chalutières de la CCFFMA (Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué).</p>	<p>Aucune norme établie.</p> <p>Convient pour les engins pélagiques et démersaux.</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	d'oiseaux de mer pendant la remontée dans les pêcheries chalutières de l'Atlantique Sud (Hooper <i>et al.</i> 2003; Sullivan 2010 – article communiqué).				
Nettoyage des filets	L'enlèvement de tous les poissons « collés » et autres matériaux des filets est une action essentielle pour la réduction des empêtements dans les filets pendant le lancer (Hooper <i>et al.</i> 2003 ; Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué).		Recommandation : combiner avec le maillage du filet et le nettoyage du filet pour réduire au minimum la durée de l'exposition du filet à la surface de l'eau (Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué)		Enlever tous les poissons « collés » du filet avant de mouiller les engins. Recommandé pour la réduction des captures accessoires tant pendant le mouillage que pendant la remontée des engins. Convient pour les engins pélagiques et démersaux.
Réduction de la taille de maille	Roe (2005) a signalé l'utilisation d'une taille de maille réduite de 200 à 140 mm dans la pêcherie au poisson des glaces dans les eaux de la CCFMA , mais	Il est possible que cette mesure pose des difficultés d'ordre pratique. On pensait que la taille de maille causait des dégâts importants au filet en raison de la pression accrue de l'eau pendant le		Des essais complets dans différentes pêcheries sont nécessaires pour déterminer si cette mesure est pratique.	Aucune norme établie. Pas de preuves suffisantes pour recommander cette mesure, bien qu'en théorie, elle doit être efficace pour réduire les

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	n'a pas quantifié l'efficacité de cette mesure.	chalutage (Roe 2005), mais l'utilisation de chaînes de lestage a peut-être également joué un rôle.			enchevêtrements d'oiseaux de mer dans les filets.
« Jaquettes » de filet	Des panneaux de filet flottants, attachés aux tailles de maille les plus dangereuses, ont été testés dans la pêcherie chalutière au poisson des glaces de la CCFMA, mais leur efficacité est incertaine (Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué).	On a trouvé que ces panneaux flottants causaient une traînée considérable pour le filet. Cette traînée ralentit également la vitesse du navire et augmente la consommation de carburant (Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué).		L'efficacité de cette mesure n'a pas été quantifiée.	Pas recommandée. Nuit actuellement à l'efficacité de la pêche et l'efficacité en matière d'atténuation est incertaine.
Acoustique	L'utilisation de dispositifs d'« effarouchement » acoustiques sur neuf navires dans les pêcheries chalutières de la CCFMA a montré que des bruits intenses (sonneries et fusées éclairantes/feux d'artifice) avaient un effet limité et que les oiseaux s'habituèrent rapidement au bruit, et ne causaient plus de	C'est peut-être une mesure de réserve utile dans des circonstances où une autre mesure est nécessaire immédiatement (Sullivan <i>et al.</i> 2010 – article communiqué)			Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	réponse d'aversion. (Sullivan <i>et al.</i> 2010)				
Funes					
Gestion de l'évacuation² des abats et des déchets de poisson	<p>Le facteur le plus important qui influe sur les contacts entre les oiseaux de mer et les funes [warp cables] est la présence de déchets (Bull 2009). Les méthodes utilisées pour réduire l'attrait des navires pour les oiseaux de mer par la gestion de l'évacuation des abats et des déchets de poissons comprennent le <u>farinage</u> [mealing] (conversion des déchets en farine de poisson qui permet de réduire le rejet à de l'eau de vidange), le <u>hachage</u> [mincing] des déchets en particules d'une dimension nominale maximale de 25 mm de diamètre avant l'évacuation, le <u>traitement en discontinu</u> [batching] (stockage ou évacuation contrôlée des déchets pendant les opérations de pêche) et la <u>conservation intégrale</u> [full retention] de tous les déchets.</p> <p>Le farinage a eu pour résultat une réduction considérable du nombre d'espèces d'oiseaux de mer qui se nourrissaient derrière les navires, en raison de l'évacuation de déchets de poisson non transformés (Abraham 2009; Wienecke & Robertson 2002) ou de déchets hachés (Melvin <i>et al.</i> 2010).</p>	<p>Selon les données concordantes en provenance des pêcheries mondiales, la farine de poisson et la réduction des rejets à une colle pâteuse / de l'eau de vidange est très efficace pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer.</p>		Aucune	<p>Les navires doivent avoir d'autres stratégies d'atténuation en place en cas de panne de l'installation de farinage.</p> <p>Convient pour les engins chalutiers pélagiques et démersaux.</p>

² « Évacuation des abats » s'applique à l'élimination en mer de tout déchet de poisson résultant de la transformation, y compris les têtes, les viscères et les carcasses. « Rejets de poisson » désigne tout poisson entier (et/ou autre matière benthique) dont on ne veut pas.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	<p>Le hachage a réduit le nombre de grands albatros (espèces de <i>Diomedea</i>) qui suivaient les navires mais n'a eu aucun effet sur d'autres groupes d'oiseaux de mer (Abraham <i>et al.</i> 2009).</p> <p>Le traitement en discontinu [batching] (stockage ou évacuation contrôlée des déchets pendant les opérations de pêche) a subi des essais limités en Nouvelle-Zélande, dont les résultats étaient incertains.</p>			<p>À l'heure actuelle, efficace seulement avec les grands albatros des espèces <i>Diomedea</i>. L'efficacité de cette mesure avec des albatros des espèces <i>Thalassarche</i> doit être prouvée avant qu'elle puisse être recommandée.</p> <p>Des essais rigoureux sont nécessaires pour confirmer son efficacité.</p>	<p>Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.</p> <p>Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	<p>La conservation intégrale – stockage de tous les déchets et abats de poisson, soit pour le traitement ou l'évacuation contrôlée lorsque les funes ne sont pas dans l'eau, a entraîné une réduction importante de la présence de tous les groupes d'oiseaux de mer (Abraham <i>et al.</i> 2009).</p>	<p>Des études répétées ont montré qu'en l'absence d'évacuation d'abats / de déchets de poisson, les interactions et les niveaux de mortalité des oiseaux de mer sont négligeables. (Sullivan <i>et al.</i> 2006, Watkins <i>et al.</i> 2008, Melvin <i>et al.</i> 2010 SBWG-3 Doc 14 Rév 1).</p>			<p>Les navires doivent avoir d'autres stratégies d'atténuation en place en cas de panne de l'installation de farinage.</p> <p>Convient pour les engins chalutiers pélagiques et démersaux.</p>
<p>Lignes d'effarouchement des oiseaux (ou lignes de banderoles) pour les funes</p>	<p>La fixation d'une ligne d'effarouchement des oiseaux à bâbord et à tribord, au-dessus et à l'extérieur des mouffles de fune [warp blocks], réduit considérablement l'accès des oiseaux à la zone dangereuse où les funes entrent dans l'eau (Watkins <i>et al.</i> 2006, Reid et Edwards 2005; Melvin <i>et al.</i> 2010).</p>	<p>L'efficacité est réduite en cas de vents de travers forts et de mer agitée qui font dévier les lignes d'effarouchement des funes (Sullivan et Reid 2003; Crofts, 2006a, 2006b). Ceci peut être atténué en partie en tractant une bouée ou un cône fixé à l'extrémité des lignes pour créer une tension et maintenir les lignes droites (Sullivan <i>et al.</i> 2006a).</p>		<p>La poursuite des expériences et l'évaluation des dispositifs tractés (cônes) pour améliorer la tension des lignes d'effarouchement pourraient être utiles (Crofts, 2006a).</p>	<p>Recommandé, même si des pratiques appropriées de rejet des abats et des déchets de poisson sont en place (Melvin <i>et al.</i> 2010).</p> <p>Convient pour les engins chalutiers pélagiques et démersaux.</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
Effaroucheurs de fune	<p>Les effaroucheurs de fune sont des dispositifs lestés, attachés à chaque fune au moyen d'agrafes ou de crochets qui permettent au dispositif de monter et de descendre librement le long de chaque fune et de rester aligné à celle-ci.</p> <p>On a montré que les effaroucheurs de fune permettent de réduire les taux de contact, mais pas de façon significative, et qu'ils ne sont pas aussi efficaces que les lignes d'effarouchement (Sullivan <i>et al.</i> 2006b, Abraham <i>et al.</i>, cité dans Bull 2009).</p>	<p>La fixation aux funes élimine les problèmes liés aux vents de travers du fait qu'ils sont solidaires des funes. Les effaroucheurs de fune ne peuvent pas être déployés pendant la pose des funes.</p> <p>On a formulé des préoccupations concernant leur valeur concrète et leur utilisation sans danger (Sullivan <i>et al.</i> 2006a; Abraham <i>et al.</i>, cité dans Bull 2009).</p>			Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.
Éloigne-oiseaux [bird bafflers]	<p>Les éloigne-oiseaux comprennent deux espars attaches aux flancs de poupe d'un navire. Deux de ces</p>	<p>Diverses conceptions existent, notamment l'éloigne-oiseau Brady [Brady baffler] et la « burka ».</p>		<p>L'efficacité de la burka n'a toutefois pas été testée expérimentalement. Doit être mise à l'essai dans différentes pêches et</p>	Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	<p>espars s'étendent vers l'extérieur sur les côtés du navire et les deux autres s'étendent vers l'arrière depuis la poupe. Des avançons sont attachés aux espars pour créer un rideau destiné à éloigner les oiseaux de mer de la zone d'interface des funes et de la mer (voir Bull 2009, fig.3; Sullivan <i>et al.</i> 2006a).</p> <p>Il est généralement considéré que les éloigne-oiseaux protègent moins bien contre les funes que les lignes d'effarouchement ou les effaroucheurs de fune (Sullivan <i>et al.</i> 2006a).</p>	<p>Bien que les éloigne-oiseaux aient été conçus pour minimiser les interactions avec les funes, l'éloigne-oiseaux de Brady a été utilisé (à tort) dans les pêcheries de poisson des glaces de la CCFMA pour atténuer les empêtements, tâche pour laquelle il été jugé inefficace (Sullivan <i>et al.</i> 2010).</p> <p>La grande variabilité de la conception et le déploiement d'éloigne-oiseaux ont peut-être une incidence sur leur efficacité.</p>		zones pour démontrer son efficacité.	
Les cônes sur funes	Un cône en plastique attaché à chaque fune a réduit de 89% le nombre de contacts pendant les poses dans les pêcheries chalutières au merlu argentin, et aucun			Doit être mise à l'essai dans différentes pêches et zones pour démontrer son efficacité.	Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	oiseau de mer n'a été tué (Gonzalez-Zevallos <i>et al.</i> 2007).				
Poulie coupée [snatch block]	Une poulie coupée, placée à la poupe d'un navire pour tendre le troisième câble à proximité de l'eau de façon à en limiter l'extension aérienne, a réduit les collisions d'oiseaux de mer, bien que la performance ait varié d'un navire à l'autre (Melvin <i>et al.</i> 2010).	Melvin <i>et al.</i> (2010) étaient convaincus que les troisièmes filins pouvaient être tendus plus près de l'eau ou submergés à l'arrière pour rendre cette mesure très efficace, mais ont noté que, comme les troisièmes filins étaient fragiles et coûteux, il fallait que tout système de poulies coupées vise à minimiser l'usure des câbles.		Doit être mise à l'essai dans différentes pêches et zones pour démontrer son efficacité. L'élaboration de caractéristiques techniques est nécessaire.	Aucune norme établie. Recommandé du fait que tout porte à penser que le raccourcissement de l'extension aérienne des câbles réduira intuitivement les collisions d'oiseaux de mer.
Mesures générales					
Fermetures de zone	L'interdiction de pêcher dans les zones à forte activité halieutique et pendant les périodes d'intense recherche alimentaire a été utilisée efficacement pour réduire les captures accessoires dans les pêcheries à la palangre. Les principes sont	Réponse de gestion importante et efficace, en particulier dans les zones à risque élevé, et lorsque les autres mesures se révèlent inefficaces. Il y a un risque que les fermetures temporelles / spatiales déplacent l'effort de pêche vers d'autres zones qui ne sont peut-être pas aussi bien réglementées, ce qui	Doivent être combinées avec d'autres mesures, tant dans les domaines particuliers où la saison de pêche est ouverte que dans les zones adjacentes, afin de veiller à ce que le déplacement de l'effort de pêche ne	Complément d'informations sur la variabilité saisonnière des tendances en matière d'abondance des espèces d'une pêcherie chalutière à l'autre.	Aucune étude entreprise, mais fortement recommandé.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries pélagiques	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales / Recommandation
	<p>directement applicables aux pêcheries au chalut et à d'autres filets.</p> <p>Dans certaines études, la mortalité liée à la pêche à la palangre, a eu lieu presque exclusivement pendant la saison de reproduction des oiseaux de mer.</p> <p>Plusieurs études ont également montré que la proximité de colonies de reproduction est un facteur déterminant des taux de captures accessoires d'oiseaux de mer (Moreno <i>et al.</i> 1996; Nel <i>et al.</i> 2002) et que les fermetures temporelles autour des zones de reproduction ont contribué à une réduction considérable des captures accessoires d'oiseaux de mer (Croxall & Nicol 2004).</p>	entraîne une mortalité accidentelle accrue ailleurs.	se réduit pas à un simple déplacement dans l'espace de la mortalité accidentelle.		

REFERENCES

- Abraham, E. and Pierre, J. 2007. Mincing, mealing and batching: waste management strategies aimed at reducing seabird interactions with trawl vessels. WG-FSA-07-42, SC-CAMLR XXVII, Hobart, Australia
- Abraham, E.R. Pierre, J.P., Middleton, D.A.J., Cleal, J. Walker, N.A. and Waugh, S.M. 2009. Effectiveness of fish waste management strategies in reducing seabird attendance at a trawl vessel. *Fisheries Research*, 95: 210–219.
- Bull, L.S. 2009. New mitigation measures reducing seabird bycatch in trawl fisheries. *Fish and Fisheries*, 10: 408–427.
- Crofts, S. 2006a. Environmental effects and practicality of paired tori-line performance: testing buoys vs cones. *Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands*, 23 pp.
- Crofts, S. 2006b. Seabird interactions in the Falkland Islands Loligo Trawl Fishery 2005/2006. *Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands*, 22 pp.
- Crofts, S. 2006c. Preliminary assessment: seabird interactions in the Pelagic Southern Blue-whiting (*Micromesistius australis*) Surimi Fishery in the Falkland Waters – December 2006. *Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands*, 15 pp.
- Croxall, J.P., and Nicol, S. 2004. Management of Southern Ocean fisheries: global forces and future sustainability. *Antarctic Science*, 16: 569–584.
- Gonzalez-Zevallos, D., and Yorio, P., 2006. Seabird use of discards and incidental captures at the Argentine hake trawl fishery in the Golfo San Jorge, Argentina. *Marine Ecology Progress Series*, 316: 175–183.
- Gonzalez-Zevallos, D., Yorio, P. and Caille, G. 2007. Seabird mortality at trawler warp cables and a proposed mitigation measure: A case of study in Golfo San Jorge, Patagonia, Argentina. *Biological Conservation*, 136: 108–116.
- Hooper, J., Agnew, D. and Everson, I. 2003. Incidental mortality of birds on trawl vessels fishing for icefish in Subarea 48.3. WG-FSA-03/79, SC-CAMLR XXII, Hobart, Australia.
- Melvin, E.F., Dietrich, K.S., Fitzgerald, S. and Cordoza, T. 2010. Reducing seabird strikes with trawl cables in the Pollock Catcher-Processor Fleet in the Eastern Bering Sea. Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels, SBWG-3 Doc 14 Rev1, Hobart, Australia, 18 pp.
- Moreno, C.A., Rubilar, P.S. Marschoff, E. and Benzaquen, L. 1996. Factors affecting the incidental mortality of seabirds in the *Dissostichus eleginoides* fishery in the south-west Atlantic (Subarea 48.3, 1995 season). *CCAMLR Science*, 3: 79–91.
- Nel, D. C., Ryan, P.G. and Watkins, B.P. 2002. Seabird mortality in the Patagonian toothfish longline fishery around the Prince Edward Islands, 1996-2000. *Antarctic Science*, 14: 151–161.
- Reid, T. and Edwards, M. 2005. Consequences of the introduction of Tori lines in relation to seabird mortality in the Falkland Islands trawl fishery, 2004/2005. *Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands*, 41 pp.
- Roe, J.O. 2005. Mitigation trials and recommendations to reduce seabird mortality in the pelagic icefish (*Champsocephalus gunnari*) fishery (Sub-area 48.3). WG-FSA-05/ 59, SC-CAMLR XXIV. CCAMLR, Hobart, Australia, 18 pp.

- Sullivan, B., Clark, J., Reid, K. and Reid, E. 2010. Polar Biology Submitted. Development of effective mitigation to reduce seabird mortality in the icefish (*Champscephalus gunnari*) trawl fishery in Subarea 48.3.
- Sullivan, B.J., Brickle, P., Reid, T.A., Bone, D. and Middleton, D.A.J., 2006b. Mitigation of seabird mortality on factory trawlers: trials of three devices to reduce warp cable strikes. *Polar Biology*, 29: 745–753.
- Sullivan, B.J., and Reid, T.A., 2003. Seabird mortality and Falkland Island trawling fleet 2002/03. WG-FSA-03/91. CCAMLR, Hobart.
- Sullivan, B.J., Reid, T.A., and Bugoni, L. 2006a. Seabird mortality on factory trawlers in the Falkland Islands and beyond. *Biological Conservation*, 131: 495–504.
- Weimerskirch, H., Capdeville, D., and Duhamel, G., 2000. Factors affecting the number and mortality of seabirds attending trawlers and long-liners in the Kerguelen area. *Polar Biology*, 23: 236–249.
- Wienecke, B., Robertson, G., 2002. Seabird and seal-fisheries interactions in the Australian Patagonian toothfish *Dissostichus eleginoides* trawl fishery. *Fisheries Research*, 54: 253–265.

ANNEXE 9**ANNEXE 9 ÉNONCÉ SOMMAIRE D'OBSERVATIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ENGINS CHALUTIERS PÉLAGIQUES ET DÉMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER**

La mesure la plus efficace pour réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries au chalut est la gestion efficace de l'évacuation d'abats et de déchets de poisson grâce à la conservation intégrale de tous les déchets, ou au farinage [mealing] (conversion des déchets en farine de poisson qui réduit l'évacuation à de l'eau de vidange). Faute de quoi, il est essentiel de ne pas évacuer d'abats ou de déchets de poisson pendant le lancer et la ramenée.

Les autres mesures dont on a démontré l'efficacité sont les suivantes :

Collision avec les funes

- l'éloignement actif des oiseaux des funes du chalut et des câbles de contrôle de la sonde de filet (ou troisièmes fils) durant le chalutage au moyen de lignes d'effarouchement ;
- l'installation d'une poulie coupée, placée à la poupe d'un navire, destinée à tendre le troisième fil à proximité de l'eau pour en limiter l'étendue aérienne ;

Empêchement dans les filets

- le nettoyage des filets après chaque lancer pour enlever les poissons emmêlés et autres matières benthiques afin de décourager la présence d'oiseaux pendant le lancer de l'engin ;
- la minimisation la durée de l'exposition du filet à la surface de l'eau lors de la remontée grâce à l'entretien correct des treuils et aux bonnes pratiques de pont ; et
- pour les engins de chalutage pélagiques, l'utilisation du maillage prescrit pour les mailles allant de 120 à 800 mm, avec un minimum de 400 kg de lestage intégré dans le ventre du filet.

D'autres mesures consistent à éviter les zones de pointe et les périodes d'activité de recherche de nourriture des oiseaux de mer. Il est important de noter qu'il n'existe pas de solution unique pour réduire ou éviter la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières, et que la méthode la plus efficace est d'utiliser les mesures mentionnées plus haut en combinaison. L'interdiction de pêcher dans les zones à forte activité halieutique et pendant les périodes d'intense recherche alimentaire a été utilisée efficacement pour réduire les captures accessoires dans les pêcheries palangrières, et ce principe est directement applicable aux pêcheries au chalut et à d'autres filets.

Contexte

Ces dernières années, l'accent mis sur la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières a été étendu aux pêcheries au chalut à pêche arrière, en particulier dans l'hémisphère Sud. Cette extension a trouvé son expression dans l'adoption récente du Guide des meilleures pratiques pour les PAI/PAN-Oiseaux de mer de la FAO (FAO 2008), qui comprend les pêcheries chalutières en plus des pêcheries palangrières. Les causes de mortalité dans les pêcheries chalutières sont variées et dépendent du type de pêche (pélagique ou démersale) et des espèces ciblées ; il est toutefois possible de les classer en deux grandes catégories : la mortalité liée aux câbles, y compris les collisions avec des câbles de surveillance du filet, les funes et les paravanes ; et la mortalité liée aux filets, qui inclut toutes les morts causées par l'empêchement dans les filets.

La préoccupation mondiale concernant l'ampleur des captures accessoires d'oiseaux de mer a été une des principales raisons de l'établissement de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). L'ACAP a examiné en détail la littérature scientifique portant sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières – le présent document est un condensé de cet examen (Annexe 8).

ANNEXE 10

ANNEXE 10 EXAMEN DES MESURES D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES DÉMERSALES

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Éviter les zones à forte activité halieutique et les périodes d'intense recherche alimentaire par les oiseaux de mer					
Pose nocturne	(Ashford <i>et al.</i> 1995; Cherel <i>et al.</i> 1996; Moreno <i>et al.</i> 1996; Barnes <i>et al.</i> 1997; Ashford & Croxall 1998; Weimerskirch <i>et al.</i> 2000; Belda & Sánchez 2001; Nel <i>et al.</i> 2002; Ryan & Watkins 2002; Sánchez & Belda 2003; Reid <i>et al.</i> 2004).	Le clair de lune et les lumières de pont intenses réduisent l'efficacité de cette mesure d'atténuation (Cherel <i>et al.</i> 1996; Klaer & Polacheck 1998). Pas aussi efficace pour les oiseaux qui se nourrissent au crépuscule/la nuit comme le puffin à menton blanc, mais même pour ces espèces la pose nocturne est plus efficace que pendant le jour (Ashford <i>et al.</i> 1995; Gómez Laich <i>et al.</i> 2006; Weimerskirch <i>et al.</i> 2000; Nel <i>et al.</i> 2002). Afin de maximiser	Recommandation : combiner avec les lignes d'effarouchement des oiseaux et les lignes lestées, en particulier pour réduire la mortalité accidentelle des oiseaux qui se nourrissent la nuit.	Effet de la pose nocturne sur les taux de capture d'espèces ciblées pour différentes pêcheries.	La nuit est définie comme la période comprise entre le crépuscule nautique et l'aube nautique.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		<p>l'efficacité de cette mesure d'atténuation, l'éclairage du pont doit être éteint ou réduit au strict minimum, et utilisé en combinaison avec des mesures d'atténuation supplémentaires, en particulier lorsque la pose a lieu par clair de lune intense. La pose nocturne n'est pas une option pratique pour les pêcheurs qui opèrent sous des latitudes élevées pendant l'été. La pose doit se terminer au moins 3 heures avant le lever du soleil pour éviter les activités des puffins à menton blanc avant l'aube (Barnes <i>et al.</i> 1997).</p>			
<p>Fermetures de zones et fermetures saisonnières</p>	<p>Un certain nombre d'études ont signalé la saisonnalité marquée des taux de capture accessoire d'oiseaux de mer, la majorité des</p>	<p>Réponse de gestion importante et efficace, en particulier dans les zones à risque élevé, et lorsque les autres mesures se révèlent inefficaces. Il y</p>	<p>Doivent être combinées avec d'autres mesures, tant dans les domaines particuliers où la</p>	<p>Complément d'information sur la variabilité saisonnière des tendances de l'abondance des espèces, et en particulier leur interaction</p>	<p>Actuellement, la zone autour de la Géorgie du Sud (sous-zone 48.3 de la CCFFMA est ouverte du 1^{er} mai. au 31 août, ou jusqu'à ce que la limite de capture soit atteinte,</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	<p>morts ayant lieu pendant la saison de reproduction (Moreno <i>et al.</i> 1996; Ryan <i>et al.</i> 1997; Ashford & Croxall 1998; Ryan & Purves 1998; Ryan & Watkins 1999; Ryan & Watkins 2000; Weimerskirch <i>et al.</i> 2000, 2001 Kock; Nel <i>et al.</i> 2002; Ryan & Watkins 2002; Croxall et 2004 Nicol; Reid <i>et al.</i> 2004; Delord <i>et al.</i> 2005). Dans certaines études, la mortalité a eu lieu presque exclusivement pendant la saison de reproduction des oiseaux de mer. Plusieurs études ont également montré que la proximité de colonies de reproduction est un facteur déterminant des taux de captures accessoires d'oiseaux de mer (Moreno <i>et al.</i> 1996; Nel <i>et al.</i> 2002). Le taux</p>	<p>a un risque que les fermetures temporelles / spatiales déplacent l'effort de pêche vers d'autres zones qui ne sont peut-être pas aussi bien réglementées, ce qui entraîne une mortalité accidentelle accrue ailleurs.</p>	<p>saison de pêche est ouverte que dans les zones adjacentes, afin de veiller à ce que le déplacement de l'effort de pêche ne se réduise pas à un simple déplacement dans l'espace de la mortalité accidentelle.</p>	<p>avec les caractéristiques spatiales et temporelles de l'effort de pêche, surtout pour les zones à haut risque (par exemple, dans le voisinage immédiat de colonies de reproduction importantes). Dans certaines études, la mortalité accidentelle a été la plus forte pendant la période d'élevage des oisillons (Nel <i>et al.</i> 2002; Delord <i>et al.</i> 2005), tandis que d'autres études situent la mortalité la plus élevée pendant la période d'incubation (Reid <i>et al.</i> 2004). Cette différence est vraisemblablement liée à l'endroit où les oiseaux de mer cherchent leur nourriture par rapport à l'effort de pêche à la même époque, et souligne l'importance de comprendre cette interaction. Des recherches sont</p>	<p>tel que prévu par les mesures de conservation de la CCFFMA en vigueur (41-02/2007).</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	<p>beaucoup plus élevé de captures accessoires d'oiseaux de mer au cours de la période de reproduction a entraîné la fermeture temporelle de la pêche dans la sous-zone 48.3 de la CCFFMA à partir de 1998, ce qui a contribué à une réduction décuple des captures accessoires d'oiseaux de mer (Croxall et Nicol, 2004). Le déplacement de l'effort de pêche des îles du Prince-Édouard a coïncidé avec une réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans la pêcherie autorisée des îles du Prince-Édouard.</p>			<p>également nécessaires pour déterminer l'impact régional des fermetures sur les captures d'espèces ciblées.</p>	
<p>2. Réduction de la durée de l'exposition des hameçons appâtés à proximité de la surface ou à la surface, c'est-à-dire lorsqu'ils sont accessibles aux oiseaux</p>					

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Lignes lestées à l'extérieur	(Agnew <i>et al.</i> 2000; Robertson 2000; Melvin <i>et al.</i> 2001; Moreno <i>et al.</i> 2006).	Il est important que la tension à l'arrière soit réduite au minimum afin d'optimiser la vitesse d'immersion du système de lestage des lignes. Cela peut se faire en empêchant les hameçons de s'accrocher aux paniers/boîtes et en veillant à ce que les poids aient quitté le navire avant que la ligne ne se tende (Robertson <i>et al.</i> 2008a, b). Diverses méthodes sont utilisées pour assurer la fluidité du mouvement des hameçons et éviter les emmêlements. Sur les navires palangriers à filage automatique [autoliners], cela se fait en veillant à ce que la ligne soit correctement placée sur des râteliers et huilée. Dans le système espagnol, cela se fait en rangeant correctement	Doivent être combinés avec d'autres mesures, surtout les lignes d'effarouchement des oiseaux, la gestion judicieuse des abats et/ou la pose nocturne.	La vitesse d'immersion et les profils de lestage des lignes peuvent varier en fonction du type de navire, de la vitesse de pose, du filage de la ligne (par exemple, par rapport au sillage de l'hélice). Il est important que les relations de vitesse d'immersion des différents systèmes de lestage des lignes sont compris pour une pêche (ou une méthode de pêche) particulière et que l'efficacité du système de lestage des lignes et des profils d'immersion à réduire la mortalité des oiseaux de mer soient testées.	Il n'a pas encore été établi de normes minimales standard. Les prescriptions varient en fonction de la pêcherie et du type de navire. Par exemple, les prescriptions minimales de la CCFMA pour les navires utilisant la méthode espagnole de pêche à la palangre sont une masse de 8,5 kg à des intervalles de 40 m (si l'on utilise des roches), une masse de 6 kg à des intervalles de 20 m pour les poids classiques (en béton), et des lests de 5 kg poids à des intervalles de 40 m pour les poids en acier. Pour les palangres automatiques, la CCFMA stipule une vitesse d'immersion moyenne de 0,3 m/s à 10 m de profondeur, et une masse minimale de 5 kg à des intervalles de 40 m au maximum. Il est également prescrit que les poids soient dégagés avant que la ligne se tende. Dans les pêcheries de Nouvelle-Zélande, un

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		<p>les lignes et les hameçons et en utilisant des caisses à bords lisses. Les poids doivent être attachés et détachés pour chaque cycle pose-remontée, ce qui est pénible et potentiellement dangereux pour les membres de l'équipage. Les poids composés de roches enfermées dans des filets et de blocs de béton se dégradent et ont besoin d'être entretenus/remplacés en permanence et surveillés pour s'assurer que la masse est suffisante (Otley 2005); les poids standard en acier sont meilleurs à cet égard, tant du point de vue de la manipulation que celui de la conformité (Robertson <i>et al.</i> 2008b). Les palangres à lests ajoutés de l'extérieur s'enfoncent de façon inégale, plus</p>			<p>minimum de 4 kg (lests en métal) ou de 5 kg (lests non-métal) est attaché tous les 60 m si la ligne portant les hameçons a 3,5 mm ou plus de diamètre, et un minimum de 0,7 kg de lest tous les 60 m lorsque la ligne a moins de 3,5 mm de diamètre. Les normes minimales de la Nouvelle-Zélande comprennent également des prescriptions relatives à l'utilisation de flotteurs.</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		<p>rapidement au niveau des lests qu'à mi-chemin entre les poids (Robertson 2000), La configuration des engins et la vitesse de pose ont une incidence sur les profils d'immersion des lignes à hameçons (Seco Pon <i>et al.</i> 2007), mais les principaux facteurs déterminants de la vitesse d'immersion sont la masse des lests et la distance entre les poids (Robertson <i>et al.</i> 2008a). Voir plus loin la section sur la palangre chilienne.</p>			
Lignes à lestage intégré	<p>Outre les avantages d'ordre pratique des palangres à lestage intégré (integrated weight ou IW en anglais) – maniabilité supérieure et quasi-inviolabilité – les palangres à lestage intégré s'enfoncent plus rapidement et uniformément hors de la</p>	<p>Limité à navires a palangre automatique. La vitesse d'immersion des palangres à lestage intégré peut varier selon le type de navire, la vitesse de pose et le déploiement de la ligne par rapport au sillage de l'hélice (Melvin & Wainstein 2006; Dietrich</p>	<p>Doivent être combinés avec d'autres mesures, surtout les lignes d'effarouchement des oiseaux, la gestion judicieuse des abats et/ou la pose nocturne.</p>	<p>La relation entre le régime de lestage, la vitesse de pose, la vitesse/le profil d'immersion et le créneau d'accès des oiseaux de mer doit être étudiée pour les autres pêcheries (celles qui n'ont pas encore été testées – pêche à la lingue [ling] de la mer de Béring, de</p>	<p>Il n'a pas encore été établi de normes minimales standard. La CCFFMA exige actuellement des lignes à lestage intégré avec un noyau en plomb de 50g/m, qui est également exigé dans la pêche palangrière démersale de Nouvelle-Zélande. La palangre à lest intégré doit faire $\geq 0,24$ m/s</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	<p>portée de la plupart des oiseaux de mer que les lignes à lestage externe. Il a été montré que les palangres à lestage intégré réduisent sensiblement les taux de mortalité des oiseaux qui cherchent leur nourriture à la surface de l'eau et les oiseaux de mer plongeurs, sans affecter les taux de capture d'espèces cibles (Robertson <i>et al.</i> 2002; Robertson <i>et al.</i> 2003; Robertson <i>et al.</i> 2006; Dietrich <i>et al.</i></p>	<p><i>et al.</i> 2008). La vitesse de pose influe sur le créneau d'accès des oiseaux de mer – la période dans laquelle la plupart des oiseaux de mer sont toujours en mesure d'accéder aux hameçons appâtés en l'absence de lignes d'effarouchement des oiseaux (Dietrich <i>et al.</i> 2008). L'utilisation de lignes à lestage intégré a tendance à augmenter la longueur de la ligne sur le fond de la mer, et peut mener à une augmentation des captures accessoires d'espèces de poissons, de requins et de raies vulnérables. Il est possible d'atténuer ces effets en plaçant un poids et un flotteur sur une ligne de 10 m au niveau de la fixation des avançons, ce qui permet une immersion rapide de</p>		<p>l'Alaska et de la Nouvelle-Zélande), y compris avec des mesures d'atténuation supplémentaires (en particulier, les lignes d'effarouchement des oiseaux) ; ces enquêtes seraient utiles pour déterminer l'extension aérienne nécessaire pour les l'effarouchement des oiseaux.</p>	<p>en moyenne à une profondeur de 10 m. Cette vitesse moyenne est inférieure à celle des palangres à lestage non intégré (voir ci-dessus) parce que les lignes à lestage intégré s'enfoncent avec un profil linéaire de la surface tandis que les engins munis de lests externes s'enfoncent plus lentement entre les poids qu'à proximité des lests.</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		la palangre sur 10 m, hors de la portée des oiseaux de mer vulnérables, mais sans traîner sur le fond de la mer (Petersen, 2008)			
Pose latérale	N'a pas été testée de manière généralisée dans les pêcheries palangrières démersales. Dans les essais réalisés dans la pêche à la lingue en Nouvelle-Zélande, la pose latérale semblait réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer, mais les résultats n'étaient pas convaincants et il y avait des difficultés pratiques/opérationnelles, dues à l'emmêlement de la ligne dans l'hélice (Bull 2007). Sullivan (2004) a signalé que la pose latérale a été utilisée dans certaines pêcheries démersales (par	Difficultés d'ordre pratique, en particulier dans des conditions météorologiques/ maritimes difficiles. Dans de nombreux cas, il serait peut-être difficile et coûteux de convertir la conception du pont du navire pour utiliser un système de pose latérale.	Dans les pêcheries palangrières pélagique, doit être utilisée en combinaison avec d'autres mesures d'atténuation, en particulier l'utilisation d'un rideau anti-oiseaux (Gilman <i>et al.</i> 2007), et de lignes d'effarouchement des oiseaux.	La pose latérale n'a pour ainsi dire pas été mise à l'épreuve dans les pêcheries démersales, surtout dans l'océan Austral, où les rassemblements d'oiseaux plongeurs très compétents. Nécessité urgente de recherches.	Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	exemple, la pêche au requin) dont la mortalité accidentelle a été insignifiante.				
Goulotte de pose sous-marine	Une goulotte de pose sous-marine a été testé dans les pêcheries palangrières démersales en Alaska, Norvège et Afrique du Sud; toutes les études ont montré une réduction du taux de mortalité, bien que l'ampleur de la réduction varie entre les études (Løkkeborg 1998, 2001; Melvin <i>et al.</i> 2001 ; Ryan & Watkins, 2002).	La conception actuelle est essentiellement un système à ligne simple. Les résultats des études réalisées à ce jour ont été variables, probablement en raison de la profondeur à laquelle l'engin distribue les hameçons appâtés et la capacité de plongée des oiseaux de mer dans la zone de pêche étudiée. L'assiette longitudinale du navire, qui est influencée par le lestage et la condition de la mer, affecte la performance de l'entonnoir (Løkkeborg 2001).	Doit être utilisé en conjonction avec d'autres mesures d'atténuation – lignes d'effarouchement des oiseaux, lignes lestées, pose nocturne et gestion judicieuse des abats.	Nécessité d'examiner les améliorations du modèle actuel pour augmenter la profondeur de pose de la ligne, surtout par grosse mer. Doit également être testée avec des lignes à lest intégré afin de déterminer si cela améliore la réduction des captures. Recherches nécessaires également sur l'utilisation optimale de l'engin conjointement avec d'autres mesures d'atténuation (par exemple, lignes d'effarouchement des oiseaux et lignes lestées).	Pas encore établies.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Poseur/lanceur de ligne	Moins utilisée dans les pêcheries palangrières démersales; la variation de la méthode d'opération précise est la cause de la variation de l'efficacité. Réduction des captures accessoires de fulmars boréaux par rapport à poses sans mesures d'atténuation dans les essais effectués en Norvège, mais pas de manière significative (Løkkeborg & Robertson 2002; Løkkeborg 2003). Toutefois, les captures accidentelles d'oiseaux de mer en Alaska ont augmenté lorsqu'un lanceur de ligne a été utilisé (Melvin <i>et al.</i> 2001).	Une réduction significative des captures accessoires d'oiseaux de mer lors de la pose au moyen d'un lanceur de ligne n'a pas été démontrée. Robertson <i>et al.</i> (2008c) n'ont pas trouvé de différence significative entre la vitesse d'immersion des palangres à lest intégré des navires à palangre automatique posée avec et sans lanceur de ligne dans la mer de Ross, et doutaient que l'utilisation de lanceurs de ligne aboutirait à des réductions importantes des interactions entre les oiseaux de mer et les palangres. Ne doit pas être considéré comme mesure au stade actuel.	Pas considérée actuellement comme une mesure d'atténuation.		Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Appâts en décongélation	Voir les commentaires pour les pêcheries palangrières pélagiques. Dans les pêcheries palangrières démersales, des considérations opérationnelles garantissent que les appâts sont décongelés au point où le statut de décongélation n'affecte pas la vitesse d'immersion.	Pas une mesure d'une atténuation efficace.		Certaines données disponibles semblent indiquer que le nombre d'oiseaux de mer capturés varie selon la sorte d'appât utilisée (Weimerskirch <i>et al.</i> 2000). Ceci doit faire l'objet d'études complémentaires	Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.
3. Dissuasion active des oiseaux des hameçons appâtés					
Ligne d'effarouchement simple	L'utilisation d'une seule ligne d'effarouchement des oiseaux de mer s'est avérée une mesure d'atténuation efficace dans plusieurs pêcheries palangrières démersales, en particulier lorsqu'elle est utilisée correctement (Moreno <i>et al.</i> 1996, 2001 Løkkeborg 1998, 2001; Melvin <i>et al.</i> ; Smith, 2001; Løkkeborg & Robertson 2002; Løkkeborg 2003;	N'est efficace que si les banderoles sont placées au-dessus des appâts en cours d'immersion. Les lignes d'effarouchement simples sont moins efficaces dans des vents de travers forts (Løkkeborg 1998; Agnew <i>et al.</i> 2000; Melvin <i>et al.</i> 2001; Melvin <i>et al.</i> 2004)/ En cas de vents de travers forts, les lignes d'effarouchement des oiseaux doivent être	L'efficacité est accrue lorsque la ligne est utilisée en combinaison avec d'autres mesures – par exemple pose nocturne, lestage correct de la ligne et gestion judicieuse des abats.	L'utilisation et les spécifications/normes de performance sont assez bien établies dans les pêcheries palangrières démersales. Il est toutefois possible d'améliorer davantage l'efficacité et l'utilisation pratique des lignes d'effarouchement des oiseaux sur les navires ou types de navire pris individuellement.	Les normes minimales actuelles varient. La CCFMA est le premier organisme de conservation à avoir exigé de tous les navires palangriers dans sa zone de compétence d'utiliser des lignes d'effarouchement des oiseaux (Mesure de conservation 29/X adoptée en 1991). Les lignes d'effarouchement des oiseaux sont devenues la mesure d'atténuation la plus

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	Robertson <i>et al.</i> , 2008a)	<p>déployées du côté du vent. Ce problème peut également être résolu en utilisant des lignes doubles d'effarouchement des oiseaux (voir ci-dessous). L'efficacité des lignes d'effarouchement des oiseaux dépend également de la conception, de la couverture aérienne de la ligne d'effarouchement des oiseaux, des espèces d'oiseaux marins présentes lors de la pose de la ligne (les oiseaux plongeurs sont plus difficiles à dissuader des appâts que les oiseaux qui se nourrissent à la surface) et de la bonne utilisation de la ligne d'effarouchement des oiseaux. La couverture aérienne et la position de la ligne d'effarouchement</p>			<p>couramment appliquée dans les pêcheries palangrières du monde entier (Melvin <i>et al.</i> 2004). La CCFMA prescrit actuellement diverses de spécifications relatives à la conception et à l'utilisation des lignes d'effarouchement des oiseaux. Citons notamment la longueur minimale de la ligne (150 m), la hauteur du point d'attache sur le navire (7 m dessus de l'eau), et les détails sur la longueur et l'espacement des banderoles. D'autres pêcheries ont adopté ces mesures. Certaines d'entre elles, comme celles de la Nouvelle-Zélande et de l'Alaska, ont fixé des normes explicites pour la couverture aérienne des lignes d'effarouchement des oiseaux, en fonction de la taille du navire.</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		<p>des oiseaux par rapport aux hameçons immergés sont les facteurs les plus importants qui influent sur leur performance. Il y a eu quelques cas d'empêchement d'oiseaux dans des lignes d'effarouchement (Otley <i>et al.</i> 2007). Il convient toutefois de souligner que ces cas sont peu fréquents, surtout en comparaison avec le nombre de morts enregistrées en l'absence de lignes d'effarouchement des oiseaux. Les lignes d'effarouchement des oiseaux restent une mesure d'atténuation très efficace, et les efforts doivent porter sur l'amélioration continue de leur conception et de leur utilisation de façon à les rendre encore plus</p>			

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		efficaces.			
Lignes d'effarouchement doubles ou multiples	Plusieurs études ont montré que l'utilisation de deux ou plusieurs lignes de banderoles est plus efficace pour éloigner les oiseaux des hameçons appâtés qu'une ligne de banderoles unique (Melvin <i>et al.</i> 2001; Sullivan & Reid, 2002; Melvin 2003; Melvin <i>et al.</i> 2004; Reid <i>et al.</i> 2004) La combinaison de lignes de banderoles doubles et les palangres à lest intégré est considéré comme la mesure d'atténuation la plus efficace dans les pêcheries palangrières démersales qui utilisent des systèmes de palangre automatique (Dietrich <i>et al.</i> 2008).	Risque potentiellement plus élevé d'empêchement dans d'autres engins. L'utilisation d'un dispositif efficace tracté qui empêche les lignes de croiser des engins de surface essentiels pour améliorer l'adoption et le respect des mesures. Voir aussi plus haut les commentaires sur les empêchements d'oiseaux dans les lignes d'effarouchement. La manœuvre des lignes d'effarouchement doubles ou multiples attachées et commandées manuellement demande un certain effort (il faut plusieurs hommes pour récupérer une ligne double de 150 m). Un moyen de surmonter ce problème est d'utiliser des treuils électriques.	L'efficacité est accrue lorsque la ligne est utilisée en combinaison avec d'autres mesures – par exemple pose nocturne, lestage correct de la ligne et gestion judicieuse des abats.	Poursuite des essais dans les pêcheries qui n'utilisent actuellement que des lignes de banderoles simples.	Des lignes de banderoles doubles sont prescrites dans les pêcheries de l'Alaska et encouragées/recommandées par la CCFFMA, sauf dans la zone économique exclusive française (Sous-zone 58.6 et division 58.5.1 de la CCFFMA), où des lignes de banderoles doubles sont obligatoires depuis 2005. Des lignes de banderoles doubles sont également prescrites dans les pêcheries palangrières australiennes au large de l'île Heard depuis 2003 (Dietrich <i>et al.</i> 2008).

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
Atténuation des captures accessoires lors la remontée des lignes	L'utilisation d'un dispositif d'exclusion des oiseaux (DEO), comme le rideau de Brickle, peut réduire le nombre d'oiseaux captures accidentellement lors de la remontée de la ligne (Brothers <i>et al.</i> 1999; Sullivan 2004; Otley <i>et al.</i> 2007; Reid <i>et al.</i> article communiqué, Snell <i>et al.</i> en préparation).	Comme certaines espèces, comme l'albatros à sourcils noirs et le damier du Cap, peuvent s'habituer au rideau, il est important de l'utiliser de façon stratégique – lorsqu'il y a des oiseaux en grand nombre autour de la baie de halage (Sullivan 2004).	Aucune connue		Un DEO dissuade les oiseaux d'accéder à des appâts lors des opérations de transport et est prescrit dans les zones a risque élevé relevant de la CCFFMA. La CCFFMA n'a pas précisé la conception exacte, mais un DEO doit : 1) empêcher les oiseaux d'entrer en volant dans la zone de remontée de la ligne, et 2) empêcher les oiseaux qui sont à la surface d'entrer en nageant dans la zone de la baie de halage. Également prescrit dans la pêche palangrière des îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas) où le rideau de Brickle est recommandé (Snell <i>et al.</i> , en préparation)
Répulsifs olfactifs	Le répandage d'huile de foie de requin à la surface de la mer derrière les navires s'est avéré efficace pour réduire le nombre d'oiseaux de mer (limité aux oiseaux qui nichent dans des terriers)	L'huile de foie de requin n'a pas empêché les albatros, pétrels géants, damiers du Cap de s'approcher des bateaux (Norden & Pierre, 2007). L'impact potentiel du répandage de grandes	Doit être utilisé en conjonction avec d'autres mesures d'atténuation – lignes d'effarouchement des oiseaux lors de la pose,	Il convient d'étendre les études complémentaires aux espèces dont le statut de conservation est préoccupant, comme les puffins à menton blanc et de puffins fuligineux. Des recherches sont	Pas encore établies.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	<p>qui fréquentent les navires et plongent pour atteindre les appâts en Nouvelle-Zélande (Pierre & Norden 2006 ; Norden & Pierre, 2007).</p>	<p>quantités d'huile de poisson concentrée dans le milieu marin est inconnu, tout comme le potentiel de contamination des oiseaux qui fréquentent les navires et le potentiel d'accoutumance des oiseaux de mer au dissuasif.(Pierre & Norden 2006).</p>	<p>lestage des lignes, pose nocturne et gestion judicieuse des abats – jusqu'à ce que des études complémentaires aient été réalisées.</p>	<p>également nécessaires pour identifier les principaux ingrédients dans l'huile de requin qui dissuadent les oiseaux de mer, et le mécanisme par lequel les oiseaux sont dissuadés. Les effets de « pollution » potentiels doivent également être étudiés.</p>	
4.Réduction de l'attractivité et de la visibilité des hameçons appâtés et de l'attractivité du navire pour les oiseaux					
<p>Gestion stratégique de l'évacuation des abats</p>	<p>Quelques études ont montré que l'évacuation d'abats homogénéisés (qui sont généralement plus faciles et donc plus attrayants pour les oiseaux de mer que les appâts) lors de la pose éloigne les oiseaux de la ligne appâtée vers le côté du navire d'où sont évacués les abats, et réduit ainsi les captures accessoires d'oiseaux de mer par les hameçons</p>	<p>Bien que l'évacuation stratégique des abats se soit avérée efficace pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer autour des îles Kerguelen, de nombreux risques sont liés à cette pratique. L'évacuation des abats doit être poursuivie pendant toute l'opération de pose pour s'assurer que les oiseaux ne tournent pas leur attention vers les hameçons appâtés. Cela</p>	<p>L'utilisation de cette mesure n'est pas recommandée pour le moment comme mesure d'atténuation. Voir les commentaires dans la colonne des « normes minimales », sur les méthodes qui sont considérées comme les meilleures pratiques en matière de gestion</p>	<p>Un complément d'information est nécessaire sur les possibilités de gérer les abats de manière plus efficace – tenant compte tant des aspects pratiques que de l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer – à court terme et à long terme.</p>	<p>Dans les pêcheries démersales de la CCFFMA, l'évacuation d'abats de poissons est interdite pendant la pose des lignes. Pendant la remontée des lignes, le stockage de déchets est recommandé, et s'ils sont évacués, ils doivent l'être du côté opposé à la baie de halage. Un dispositif pour enlever les hameçons des abats et des têtes de poissons avant l'évacuation est exigé. Des exigences similaires sont imposées par</p>

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	appâtés (Cherel <i>et al.</i> 1996; Weimerskirch <i>et al.</i> 2000).	n'est possible que dans les pêcheries où la pose de la ligne est courte, et où il y a suffisamment d'abats pour toute la durée de la pose. Cette mesure risque également d'accrocher les oiseaux si les abats évacués contiennent des hameçons. Il est par conséquent crucial que l'on vérifie que les abats ne contiennent pas d'hameçons avant l'évacuation. Compte tenu de ces risques et du fait que la présence d'abats est un facteur déterminant pour le nombre d'oiseaux de mer qui fréquentent les navires, la plupart des organismes de gestion des pêches interdisent d'évacuer des abats lors de la pose des lignes et, s'il est nécessaire d'évacuer des abats à	des abats.		d'autres pêcheries palangrières démersales (par exemple, îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), Afrique du Sud et Nouvelle-Zélande).

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
		d'autres moments, il convient de le faire du côté du navire opposé à celui où les lignes sont remontées.			
Appâts teints en bleu	La performance de cette mesure n'a été testée que dans la pêche palangrière pélagique (Boggs 2001; Minami & Kiyota 2004; Gilman <i>et al.</i> 2007; Cocking <i>et al.</i> 2008), et avec un succès mitigé.	Cette mesure n'est efficace que pour l'appât au calmar (Cocking <i>et al.</i> 2008). Elle n'a pas été testée dans les pêcheries démersales, probablement en raison du plus grand nombre d'hameçons déployés et donc la nécessité d'une quantité d'appâts beaucoup plus importante (Bull 2007). Il n'y a pas de colorant disponible dans le commerce. La teinture à bord est une tâche ardue sur le plan pratique, en particulier en cas d'intempéries. À long terme, il est possible que les oiseaux s'habituent aux appâts teints en bleu.	Doit être utilisée en conjonction avec d'autres mesures d'atténuation – lignes d'effarouchement des oiseaux, lignes lestées, pose nocturne et gestion judicieuse des abats.	Nécessité de tester son efficacité et sa faisabilité sur le plan pratique dans les pêcheries palangrières démersales, en particulier dans l'océan Austral, afin de déterminer son efficacité comme mesure d'atténuation à long terme. Des recherches sont également nécessaires pour déterminer l'impact des appâts teints sur les captures d'espèces ciblées.	Mélanger pour obtenir la même couleur qu'une plaquette de couleur normalisée ou préciser (par exemple: utiliser le colorant alimentaire « bleu brillant » (Colour Index 42090, également connu sous le nom d'additif alimentaire numéro E133) mélangé à 0,5 % pendant au moins 20 minutes).

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
5. Autres					
Taille et forme des hameçons	La taille des hameçons s'est avérée un facteur important des taux de capture accessoire d'oiseaux de mer par les palangriers argentins et chiliens opérant dans la sous-zone 48.3 au cours de la saison de 1995, les petits hameçons tuant beaucoup plus d'oiseaux de mer que les grands hameçons (Moreno <i>et al.</i> 1996).	À part la conclusion de Moreno <i>et al.</i> (1996), peu ou pas de recherches ont été faites pour étudier l'impact de la conception et de la forme des hameçons sur les niveaux de capture accessoire d'oiseaux marins.	Inconnu, en raison d'une compréhension insuffisante de son efficacité comme répulsif des oiseaux de mer.	D'autres études sont nécessaires pour déterminer l'impact sur les captures accidentelles d'oiseaux de mer et sur les captures d'espèces ciblées.	Aucune norme établie. Preuves insuffisantes pour recommander cette mesure.
Configuration des engins – méthode chilienne (en rapport avec les vitesses d'immersion)	Une nouvelle méthode de pêche palangrière démersale, dite méthode chilienne, développée à partir de la pêche artisanale à la légine du Chili, s'est avérée réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer de manière significative en raison de la vitesse d'immersion rapide par rapport aux systèmes traditionnels de pêche à	Il s'agit d'un nouveau système qui doit faire l'objet d'un suivi et peut-être affiné. Des préoccupations ont été formulées au sujet du rejet excessif d'hameçons superflus qui est peut être inhérent à ce système de palangre, et de l'ingestion de ces poissons rejetés qui les ont ingérés – par les	Une des rares techniques efficaces à elle seule. À utiliser de préférence en combinaison avec des lignes d'effarouchement des oiseaux.	Tester l'applicabilité de cette méthode à d'autres pêcheries, y compris les effets sur les captures accessoires de poisson. Dans d'autres pêcheries, la relation entre la masse du lest, le type de lest et la vitesse d'immersion (voir Robertson <i>et al.</i> , 2008a pour la pêche à la légine australe) doit être examinée pour déterminer le poids minimal en	Il n'existe pas encore de normes mondiales.

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	<p>la palangre (Moreno <i>et al.</i> 2006; Moreno Ce système utilise des manchons de filet ou « cachaloteras », qui glissent par dessus les hameçons et les poissons capturés pendant la remontée et protègent ainsi les poissons contre les baleines à dents. L'avantage de cette configuration est que les avançons descendent à la verticale (et non à l'horizontale) dans la colonne d'eau, aux profondeurs accessibles aux oiseaux marins, et que les hameçons sont placés à proximité de lests de ligne lourds (qui permettent une immersion rapide). Ce système a d'abord été testé sur des grands palangriers en 2005. En raison de l'efficacité du</p>	<p>oiseaux de mer (Phillips <i>et al.</i> 2010). La solution à ce problème est d'inclure l'interdiction du rejet d'hameçons dans les conditions de licence, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses pêcheries, et de mener une action éducative auprès des pêcheurs, des observateurs et des exploitants afin d'assurer le respect de cette interdiction. La CCFMA a produit un poster de sensibilisation, imperméable sur l'importance de garder les hameçons à bord, et a distribué le poster à tous les navires qui opèrent dans les eaux qui relèvent de la Convention.</p>		<p>matière de lestage. Le système chilien est principalement utilisé pour éviter la déprédation des poissons capturés par les cétacés, dont le sous-produit est une réduction considérable des captures accessoires d'oiseaux de mer. Étant donné la possibilité que les cétacés s'habituent à la longue à ces manches de filet, il est important de poursuivre l'étude de l'efficacité de ce système à dissuader les cétacés.</p>	

Mesure d'atténuation	Preuves scientifiques d'efficacité dans les pêcheries démersales	Mises en garde / Notes	Nécessité d'une combinaison de mesures	Besoins en matière de recherche	Normes minimales
	système palangrier chilien à réduire l'impact des baleines à dents, il est actuellement utilisé dans de nombreuses flottilles palangrières opérant dans les eaux d'Amérique du Sud (Moreno <i>et al.</i> 2008), ainsi que dans le sud-ouest de l'Atlantique				

REFERENCES

- Agnew, D.J., Black, A.D., Croxall, J.P. and Parkes, G.B. 2000. Experimental evaluation of the effectiveness of weighting regimes in reducing seabird by-catch in the longline toothfish fishery around South Georgia. *CCAMLR Science*, 7: 119–131.
- Ashford, J.R., and Croxall, J.P. 1998. An assessment of CCAMLR measures employed to mitigate seabird mortality in longline operations for *Dissostichus eleginoides* around South Georgia. *CCAMLR Science*, 5: 217–230.
- Ashford, J.R., Croxall, J.P., Rubilar, J.S. and Moreno, C.A. 1995. Seabird interactions with longlining operations for *Dissostichus eleginoides* around South Georgia, April to May 1994. *CCAMLR Science*, 2: 111–121.
- Barnes, K.N., Ryan, P.G. and Boix-Hinzen, C. 1997. The impact of the hake *Merluccius spp.* longline fishery off South Africa on procellariiform seabirds. *Biological Conservation*, 82: 227–234.
- Belda, E.J., and Sánchez, A. 2001. Seabird mortality on longline fisheries in the western Mediterranean: factors affecting bycatch and proposed mitigating measures. *Biological Conservation*, 98: 357–363.
- Boggs, C.H. 2001. Deterring albatrosses from contacting baits during swordfish longline sets. Pages 79–94 in E.F. Melvin, and J.K. Parrish, editors. *Seabird Bycatch: Trends, Roadblocks and Solutions*. University of Alaska Sea Grant, AK-SG-01, Fairbanks, AK.
- Brothers, N.P., Cooper, J., and Lokkeborg, S. 1999. The incidental catch of seabirds by longline fisheries: worldwide review and technical guidelines for mitigation. *FAO Fisheries Circular* 937.
- Bull, L.S. 2007. Reducing seabird bycatch in longline, trawl and gillnet fisheries. *Fish and Fisheries*, 8: 31–56.
- Cherel, Y., Weimerskirch, H. and Duhamel, G. 1996. Interactions between longline vessels and seabirds in Kerguelen waters and a method to reduce seabird mortality. *Biological Conservation*, 75: 63–70.
- Cocking, L.J., Double, M.C., Milburn, P.J. and Brando, V.E. 2008. Seabird bycatch mitigation and blue-dyed bait: A spectral and experimental assessment. *Biological Conservation*, 141: 1354–1364.
- Croxall, J.P., and Nicol, S. 2004. Management of Southern Ocean fisheries: global forces and future sustainability. *Antarctic Science*, 16: 569–584.
- Delord, K., Gasco, N., Weimerskirch, H., Barbraud, C. and Micol, T. 2005. Seabird mortality in the Patagonian toothfish longline fishery around Crozet and Kerguelen Islands, 2001–2003. *CCAMLR Science*, 12: 53–80.
- Dietrich, K.S., Melvin, E.F. and Conquest, L. 2008. Integrated weight longlines with paired streamer lines - best practice to prevent seabird bycatch in demersal longline fisheries. *Biological Conservation*, 141: 1793–1805.
- Gilman, E., Brothers, N. and Kobayashi, D.R.. 2007. Comparison of three seabird bycatch avoidance methods in Hawaii-based pelagic longline fisheries. *Fisheries Science*, 73: 208–210.
- Gilman, E., Brothers, N. and Kobayashi, R. 2005. Principles and approaches to abate seabird by-catch in longline fisheries. *Fish and Fisheries*, 6: 35–49.

- Gómez Laich A, Favero, M., Mariano-Jelicich, R., Blanco, G., Cañete, G., Arias, A., Silva Rodriguez, M.P. and Brachetta, H. 2006. Environmental and operational variability affecting the mortality of black-browed albatrosses associated to long-liners in Argentina. *Emu*, 106: 21–28.
- Klaer, N., and Polacheck, T. 1998. The influence of environmental factors and mitigation measures on bycatch rates of seabirds by Japanese longline vessels in the Australian region. *Emu*, 98: 305–306.
- Kock, K.-H. 2001. The direct influence of fishing and fishery-related activities on non-target species in the Southern Ocean with particular emphasis on longline fishing and its impact on albatrosses and petrels - a review. *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, 11: 31–56.
- Løkkeborg, S. 1998. Seabird by-catch and bait loss in long-lining using different setting methods. *ICES Journal of Marine Science*, 55: 145–149.
- Løkkeborg, S. 2001. Reducing seabird bycatch in longline fisheries by means of bird-scaring and underwater setting. Pages 33-41 in E.F. Melvin, and J.K. Parrish, editors. *Seabird Bycatch: Trends, Roadblocks and Solutions*. University of Alaska Sea Grant, Fairbanks, AK.
- Løkkeborg, S. 2003. Review and evaluation of three mitigation measures - bird-scaring line, underwater setting and line shooter - to reduce seabird bycatch in the north Atlantic longline fishery. *Fisheries Research*, 60: 11–16.
- Løkkeborg, S., and Robertson, G. 2002. Seabird and longline interactions: effects of a bird-scaring streamer line and line shooter on the incidental capture of northern fulmars *Fulmarus glacialis*. *Biological Conservation*, 106: 359–364.
- Melvin, E.F. 2003. Streamer lines to reduce seabird bycatch in longline fisheries. Washington Sea Grant Program WSG-AS 00-33.
- Melvin, E.F., and Parrish, J.K. editors. 2001. *Seabird bycatch: trends, roadblocks and solutions*. University of Alaska Sea Grant, AK-SG-01-01, Fairbanks, AK.
- Melvin, E.F., Parrish, J.K., Dietrich, K.S. and Hamel, O.S. 2001. Solutions to seabird bycatch in Alaska's demersal longline fisheries. Washington Sea Grant Program. Project A/FP-7. WSG-AS 01-01. University of Washington, Seattle WA.
- Melvin, E.F., and Robertson, G. 2001. Seabird mitigation research in long-line fisheries: Status and priorities for future research and actions. *Marine Ornithology*, 28: 178–181.
- Melvin, E.F., Sullivan, B., Robertson, G. and Wienecke, B. 2004. A review of the effectiveness of streamer lines as a seabird by-catch mitigation technique in longline fisheries and CCAMLR streamer line requirements. *CCAMLR Science*, 11: 189–201.
- Melvin, E.F., and Wainstein, M.D. 2006. Seabird avoidance measures for small Alaskan longline vessels. Project A/FP-7. Washington Sea Grant Program.
- Minami, H., and Kiyota, M. 2004. Effect of blue-dyed bait and tori-pole streamer on reduction of incidental take of seabirds in the Japanese southern bluefin tuna longline fisheries. CCSBT-ERS/0402/08. CCSBT, Canberra.
- Moreno, C.A., Arata, J.A., Rubilar, P., Hucke-Gaete, R. and Robertson, G. 2006. Artisanal longline fisheries in Southern Chile: Lessons to be learned to avoid incidental seabird mortality. *Biological Conservation*. 127: 27–37.
- Moreno C.A., Castro, R., Mujica L.J. and Reyes, P. 2008. Significant conservation benefits obtained from the use of a new fishing gear in the Chilean Patagonian toothfish fishery. *CCAMLR Science*, 15: 79–91.

- Moreno, C.A., Rubilar, P.S. Marschoff, E. and Benzaquen, L. 1996. Factors affecting the incidental mortality of seabirds in the *Dissostichus eleginoides* fishery in the south-west Atlantic (Subarea 48.3, 1995 season). CCAMLR Science, 3: 79–91.
- Nel, D.C., Ryan, P.G. and Watkins. B.P. 2002. Seabird mortality in the Patagonian toothfish longline fishery around the Prince Edward Islands, 1996–2000. Antarctic Science, 14: 151–161.
- Norden, W.S., and Pierre, J.P. 2007. Exploiting sensory ecology to reduce seabird by-catch. Emu, 107: 38–43.
- Otley, H. 2005. Seabird mortality associated with Patagonian toothfish longliners in Falkland Island waters during 2002/03 & 2003/04. Falkland Islands Fisheries Department, Stanley, Falkland Islands.
- Otley, H.M., Reid, T.A. and Pompert, J. 2007. Trends in seabird and Patagonian toothfish *Dissostichus eleginoides* longliner interactions in Falkland Island waters, 2002/03 and 2003/04. Marine Ornithology, 35: 47–55.
- Petersen, S.L. 2008. Understanding and mitigating vulnerable bycatch in longline and trawl fisheries off southern Africa. Unpublished PhD thesis, University of Cape Town, Cape Town, South Africa.
- Phillips, R.A, Ridley, C., Reid, K., Pugh, P.J.A., Tuck, G.N. and Harrison, N. 2010. Ingestion of fishing gear and entanglements of seabirds: monitoring and implications for management. Biological Conservation, 143: 501–512.
- Pierre, J.P., and Norden, W.S. 2006. Reducing seabird bycatch in longline fisheries using a natural olfactory deterrent. Biological Conservation, 130: 406–415.
- Reid, E., Sullivan B., and Clark, J. submitted. Mitigation of seabird captures during hauling in CCAMLR longline fisheries. CCAMLR Science.
- Reid, T.A., Sullivan, B.J., Pompert, J., Enticott, J.W. and Black, A.D. 2004. Seabird mortality associated with Patagonian toothfish (*Dissostichus eleginoides*) longliners in Falkland Islands waters. Emu, 104: 317–325.
- Robertson, G., McNeill, M., King, B. and Kristensen, R. 2002. Demersal longlines with integrated weight: a preliminary assessment of sink rates, fish catch success and operational effects. CCAMLR-WG-FSA-02/22. CCAMLR, Hobart.
- Robertson, G., McNeill, M., Smith, N., Wienecke, B., Candy, S. and Olivier. F. 2006. Fast sinking (integrated weight) longlines reduce mortality of white-chinned petrels (*Procellaria aequinoctialis*) and sooty shearwaters (*Puffinus griseus*) in demersal longline fisheries. Biological Conservation, 132: 458–471.
- Robertson, G., Moe, E., Haugen, R. and Wienecke, B. 2003. How fast do demersal longlines sink? Fisheries Research, 62: 385–388.
- Robertson, G., Moreno, C.A., Crujeiras, J., Wienecke, B., Gandini, P.A., McPherson, G. and Seco Pon, J.P. 2008a. An experimental assessment of factors affecting the sink rates of Spanish-rig longlines to minimize impacts on seabirds. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems, 17: S102–S121.
- Robertson, G., Moreno, C.A., Gutiérrez, E., Candy, S.G., Melvin, E.G. and Seco Pon, J.P. 2008b. Line weights of constant mass (and sink rates) for Spanish-rig Patagonian toothfish longline vessels. CCAMLR Science, 15: 93–106.
- Robertson, G., Williamson, J., McNeill, M., Candy, S.G. and Smith, N. 2008c. Autoliners and seabird by-catch: do line setters increase the sink rate of integrated weight longlines? CCAMLR Science, 15: 107–114.

- Robertson, G.G. 2000. Effect of line sink rate on albatross mortality in the Patagonian toothfish longline mortality. *CCAMLR Science*, 7: 133–150.
- Ryan, P. and Watkins, B. 2000. Seabird by-catch in the Patagonian toothfish longline fishery at the Prince Edward Islands: 1999 - 2000. CCAMLR-WG-FSA 00/30. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P.G., Boix-Hinzen, C., Enticott, J.W., Nel, D.C., Wanless, R. and Purves, M. 1997. Seabird mortality in the longline fishery for Patagonian Toothfish at the Prince Edward Islands: 1996 - 1997. CCAMLR-WG-FSA 97/51. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P.G. and Purves, M. 1998. Seabird bycatch in the Patagonian toothfish fishery at Prince Edward Islands: 1997-1998. CCAMLR-WG-FSA 98/36. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P.G. and Watkins, B.P. 1999. Seabird by-catch in the Patagonian toothfish longline fishery at the Prince Edward Islands: 1998-1999. CCAMLR-WG-FSA 99/22. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P.G. and Watkins, B.P. 2002. Reducing incidental mortality of seabirds with an underwater longline setting funnel. *Biological Conservation*, 104: 127–131.
- Sánchez, A., and Belda, E.J. 2003. Bait loss caused by seabirds on longline fisheries in the northwestern Mediterranean: is night setting an effective mitigation measure? *Fisheries Research*, 60: 99–106.
- Seco Pon, J.P., Gandini, P.A. and Favero, M. 2007. Effect of longline configuration on seabird mortality in the Argentine semi-pelagic kingclip *Genypterus blacodes* fishery. *Fisheries Research*, 85: 101–105.
- Smith, N.W.M. 2001. Longline sink rates of an autoline vessel, and notes on seabird interactions. *Science for Conservation* 183. Department of Conservation, Wellington.
- Snell, K.R.S., Brickle, P. and Wolfaardt, A.C. In prep. Quantifying the effectiveness of the Brickle Curtain at preventing foul hooking of seabirds associated with demersal longliners in the Falkland Islands.
- Sullivan, B. 2004. Falkland Islands FAO National Plan of Action for reducing incidental catch of seabirds in longline fisheries. Royal Society for the Protection of Birds.
- Sullivan, B. and Reid, T.A. 2002. Seabird interactions/mortality with longliners and trawlers in Falkland Island waters 2001/02. Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands.
- Weimerskirch, H., Capdeville, D. and Duhamel, G. 2000. Factors affecting the number and mortality of seabirds attending trawlers and long-liners in the Kerguelen area. *Polar Biology*, 23: 236–249.

Other references and resources

- Løkkeborg S. 2008. Review and assessment of mitigation measures to reduce incidental catch of seabirds in longline, trawl and gillnet fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular, No. 1040. Rome.
- BirdLife International. 2009. Bycatch mitigation fact-sheets.
<http://www.rspb.org.uk/ourwork/policy/marine/international/publications.asp>

ANNEXE 11 RÉSUMÉ SOMMAIRE DES OBSERVATIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ENJUS PALANGRIERS DÉMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER

Résumé

Les mesures les plus efficaces pour réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières démersales sont les suivantes :

- l'utilisation d'un système approprié de lestage des lignes pour réduire la durée de l'exposition des hameçons appâtés à proximité de la surface ou à la surface, c'est-à-dire lorsqu'ils sont accessibles aux oiseaux,
- la dissuasion active des oiseaux des hameçons appâtés au moyen de lignes d'effarouchement des oiseaux, et
- la pose nocturne.

Parmi les autres mesures disponibles, il convient de citer les rideaux dissuasifs autour de la baie de halage, la gestion responsable des abats et l'évitement des zones et des périodes d'activité de recherche de nourriture des oiseaux de mer. Il est important de noter qu'il n'existe pas de solution unique pour réduire ou éviter la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières démersales, et que la méthode la plus efficace est d'utiliser les mesures mentionnées plus haut en combinaison.

Introduction

La mortalité accidentelle d'oiseaux de mer, des albatros et des pétrels pour la plupart, dans les pêcheries palangrières a suscité des préoccupations de plus en plus vives au niveau mondial. Ce fut une des principales raisons de la conclusion de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). De nombreuses méthodes d'atténuation pour réduire et éliminer les captures accessoires d'oiseaux de mer ont été élaborées et testées au cours de ces 10 à 15 dernières années, en particulier pour les pêcheries palangrières démersales. Dans la pêche palangrière démersale, il existe différents systèmes – le système de palangre à filage automatique [autoline], le système espagnol de la ligne double, et plus récemment le système chilien. Bien que la plupart des mesures d'atténuation soient largement applicables, la faisabilité, la conception et l'efficacité de certaines mesures dépendront de la méthode de pêche palangrière et de la configuration des engins utilisées. Il convient de noter en particulier que la littérature scientifique se rapporte en grande partie aux flottilles de grands navires et que l'utilisation de la palangre par les flottilles artisanales reçoit moins d'attention. Certaines des observations qui suivent devront peut-être être modifiées pour les navires plus petits. L'ACAP a examiné en détail la littérature scientifique portant sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries démersales – le présent document est un condensé de cet examen (consultable sur le site Web de l'ACAP).

Les meilleures pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières démersales sont énumérées ci-dessous ; la première recommandation est une mesure générale suivie de mesures concernant la pose des lignes et le halage des lignes.

Les meilleures pratiques – en général

Fermetures de zones et fermetures saisonnières

- La fermeture temporaire d'importantes zones d'alimentation (par exemple, les zones adjacentes à d'importantes colonies d'oiseaux de mer pendant la saison de reproduction, durant laquelle de

grands nombres d'oiseaux de mer sont présents) a été très efficace pour réduire la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries de ces zones.

Les meilleures pratiques – pose des lignes

Lestage des lignes

- Les lignes doivent être lestées de façon à mettre rapidement les hameçons appâtés hors de la portée des oiseaux de mer en quête de nourriture. Les poids doivent être déployés avant que la ligne soit tendue de façon à ce que la ligne s'enfonce rapidement hors de la portée des oiseaux.

Lignes lestées pour les engins espagnols

- Les poids en acier sont considérés comme les meilleurs. La masse doit être d'au moins 5 kg à des intervalles de 40 m.
- Lorsque le poids en acier ne sont pas utilisés, les palangres doivent être posées avec au moins 8,5 kg à intervalles de 40m s'il l'on utilise des roches comme lest, et au moins 6 kg à des intervalles de 20m si l'on utilise des poids en béton.

Lignes lestées pour engins à palangre automatique

- La conception des palangres à lest intégré [integrated weight longlines ou IWL] comporte une âme de plomb de 50 g/m. Leur caractéristique principale est qu'ils s'éloignent de la surface de façon quasi-linéaire (montée en chandelle minimale dans la turbulence de l'hélice) et s'enfoncent rapidement hors de la portée des oiseaux de mer en quête de nourriture. La palangre à lest intégré doit faire $\geq 0,24$ m/s en moyenne à une profondeur de 10 m.
- Lorsqu'il est pratique d'utiliser une palangre à lest intégré dans une pêcherie, celle-ci sont préférables à des palangres à lest externe en raison de son profil d'immersion linéaire depuis la surface et sa capacité constante d'atteindre la vitesse d'immersion minimale.
- Lorsqu'on utilise des poids externes sur des engins non munis d'une palangre à lest intégré, la vitesse d'immersion moyenne minimale doit être de 0,3 m/s à 10 m de profondeur. Une vitesse d'immersion plus rapide est nécessaire avec cette configuration afin de minimiser la montée en chandelle des sections de la palangre situées entre les poids dans les remous créés par l'hélice. Il est possible d'atteindre la vitesse d'immersion avec un minimum de 5 kg des intervalles de moins de 40 m.

Pose nocturne

- La pose nocturne des palangres, (entre la fin du crépuscule nautique et avant l'aube nautique) est efficace pour réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer parce que la majorité des oiseaux de mer vulnérables se nourrissent pendant le jour.

Lignes d'effarouchement des oiseaux

- Les lignes d'effarouchement des oiseaux sont destinées à fournir un moyen de dissuasion matériel au-dessus de la zone d'immersion des hameçons appâtés.
- Il convient d'utiliser deux lignes d'effarouchement.
- La conception des lignes d'effarouchement doit inclure les caractéristiques suivantes :
- La hauteur de fixation doit être au moins 7 m au-dessus du niveau de la mer.
- Les lignes doivent être avoir au moins 150 m de long pour assurer une extension aérienne maximale.
- Les banderoles doivent être de couleur vive et atteindre la surface de la mer dans des conditions calmes, et être espacées de 5 m au maximum.

- Un dispositif remorqué approprié doit être utilisé pour créer une force de traînée, maximiser l'extension aérienne et maintenir la ligne juste derrière le navire par vents de travers.

Gestion de l'évacuation des abats et des rejets

- Les oiseaux de mer sont attirés par les abats évacués par les navires. Pour bien faire, les abats doivent être conservés à bord, mais si cela n'est pas possible, les abats et les rejets ne doivent pas être évacués lors de la pose des lignes.

Les mesures conformes aux meilleures pratiques – halage des lignes

Dispositif d'exclusion des oiseaux [bird exclusion device ou DEB] / rideau de Brickle

- Pendant les opérations de remontée, des oiseaux peuvent être pris accidentellement aux hameçons lors de la récupération des engins. Un dispositif d'exclusion des oiseaux comporte un support horizontal, monté à plusieurs mètres au-dessus de l'eau, qui entoure la totalité de la baie de halage. Des banderoles verticales sont positionnées entre le support et la surface de l'eau. Il est possible d'augmenter l'efficacité dissuasive de cette configuration de lignes de banderoles pour les oiseaux de mer en déployant une ligne de flotteurs à la surface de l'eau et en raccordant cette ligne de flotteurs au support au moyen de câbles. Cette configuration est la méthode la plus efficace pour empêcher les oiseaux de pénétrer dans la zone située autour de la baie de halage, soit en nageant soit en volant.

Gestion de l'évacuation des abats et des rejets

- Pour bien faire, les abats doivent être conservés à bord, mais si cela n'est pas possible, les abats et les rejets doivent être conservés à bord pendant la remontée ou évacués du côté du navire opposé à la baie de halage.
- Tous les hameçons doivent être enlevés et conservés à bord avant d'évacuer les rejets du navire.

Autres possibilités

Méthode chilienne

- La méthode chilienne de pêche à la palangre a été conçue pour empêcher la déprédation des poissons capturés exercée par les baleines à dents. Comme les poids sont déployés directement sous les hameçons et que les lignes munies d'hameçons s'enfoncent à la verticale dans les profondeurs de recherche de nourriture des oiseaux de mer (et non pas à l'horizontale, comme dans la méthode espagnole traditionnelle), les lignes s'immergent rapidement, ce qui en fait une méthode efficace pour empêcher les captures accessoires d'oiseaux de mer en quête de nourriture.
- Pour éliminer l'ingestion d'hameçons par les oiseaux de mer pendant les opérations de halage, il faut prendre soin de conserver tous les hameçons à bord et de ne pas les jeter à la mer, soit comme hameçons superflus soit comme hameçons implantés dans les poissons rejetés.

Les méthodes d'atténuation suivantes ne sont **pas** recommandées comme étant conformes aux meilleures pratiques :

La **conception des hameçons**, les **moyens de dissuasion olfactifs** et les **goulottes de pose sous-marine** n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes. Le **pose latérale** n'a pas fait l'objet de recherches suffisantes et a causé des difficultés opérationnelles sur certains navires. Les **appâts teints en bleu**, les **appâts décongelés** et l'**utilisation d'un lanceur de ligne** ne sont pas pertinents pour les engins palangriers démersaux.

ANNEXE 12 RÉSUMÉ DU STATUT DES ESPÈCES D'ALBATROS ET PÉTRELS INSCRITES À L'ACAP

		Population decline	Restricted breeding range	Limited population size	Decline in habitat	Endemic to single country	Country endemic	No of island groups	No of sites	Annual breeding pairs	Breeding Frequency	Current population trend
CRITICALLY ENDANGERED												
1	Amsterdam albatross	*	*	*		*	France	1	1	30	B	stable
2	Waved albatross	*	*		*	*	Ecuador	2	2	9,608	A	declining
3	Tristan albatross	*	*			*	United Kingdom	1	1	1,763	B	declining
ENDANGERED												
4	Northern royal albatross	*	*		*	*	New Zealand	3	6	5,823	B	unknown
5	Black-browed albatross	*						14	66	593,002	A	declining
6	Atlantic yellow-nosed albatross	*	*			*	United Kingdom	2	6	34,050	A	declining
7	Indian yellow-nosed albatross	*						4	6	39,315	A	declining
8	Black-footed albatross							4	13	60,878	A	increasing
9	Sooty albatross	*						6	15	13,260	B	declining
VULNERABLE												
10	Wandering albatross	*						5	30	8,034	B	declining
11	Antipodean albatross	?	*			*	New Zealand	3	5	8,273	B	declining
12	Southern royal albatross		*			*	New Zealand	2	4	7,886	B	stable
13	Salvin's albatross		*			*	New Zealand	3	4	31,953	A	unknown
14	Campbell albatross		*			*	New Zealand	1	2	22,093	A	unknown
15	Grey-headed albatross	*						8	29	97,552	B	declining
16	Chatham albatross		*		*	*	New Zealand	1	1	5,407	A	stable
17	Short-tailed albatross		*	*	*			2	2	470	A	increasing
18	White-chinned petrel	*						8	76	1,161,620	A	declining
19	Spectacled petrel		*			*	United Kingdom	1	1	10,090	A	increasing
20	Black petrel		*			*	New Zealand	1	2	1,458	A	stable?
21	Westland petrel		*			*	New Zealand	1	1	4,000	A	stable ?
NEAR-THREATENED												
22	Buller's albatross		*			*	New Zealand	4	10	30,460	A	increasing?
23	White-capped albatross	?	*			*	New Zealand	3	5	97,113	?	unknown
24	Shy albatross	?	*			*	Australia	1	3	12,595	A	stable?
25	Light-mantled albatross	?						9	71	15,449	B	unknown
26	Laysan albatross							5	17	591,247	A	stable
27	Grey petrel	?						9	17	79,720	A	unknown
LEAST CONCERN												
28	Southern giant petrel							27	121	50,200	A	increasing
29	Northern giant petrel							9	51	11,889	A	increasing

Statut de conservation fondé sur des informations présentées dans CC5 Doc 34

Dernière révision le 3 avril 2010

ANNEXE 13

ANNEXE 13 RÉSUMÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SUR L'AFFECTATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN 2010

Tâche	Description succincte		AUD x1000 ³
2.1b, 2.2a	Développement du portail de données pour inclusion des travaux sur le statut et les tendances	Fondamental	5
2.6	Traduction des évaluations d'espèce en français et en espagnol	Fondamental	8
2.7	Ajout de nouvelles limites d'ORGP aux cartes d'évaluation d'espèce	Reporté	(5)
4.2	Fonds pour la participation à des réunions d'ORGP	Fondamental	25
4.2	Amélioration du dialogue avec les ORGP	Subvention	30
4.3	Nouvelles cartes établies à partir de la base de données de suivi des Procellariiformes	Reporté	(10)
4.4	Analyse de l'interaction avec d'autres ORGP	Subvention	10
4.4	Analyses de l'interaction avec les ORGP pour d'éventuelles mises à jour	Fondamental	5
4.5	Poursuite de l'élaboration de la trousse à outils pour l'évaluation des risques écologiques	Subvention	7
4.11a	Analyse des données sur les captures accessoires communiquées par les Parties pour évaluer la suffisance	Subvention	10
4.13	Fiches d'information sur l'atténuation des captures accessoires	Fondamental	5
4.20	Estimations de la mortalité d'albatros des Galapagos dans les pêcheries	Subvention	10
5.2	Amélioration des programmes d'observateurs en Amérique du Sud	Subvention	17
6.1	Élaboration d'une base de données pour les travaux sur la hiérarchisation des priorités	Fondamental	10
6.2, 6.3	Élaboration et mise en œuvre de stratégies de conservation	Subvention	?
6.6a	Base de données pour la présentation de rapports	Fondamental	10

³ Note : les coûts indicatifs, en dollars australiens (AUD) x 1000, sont basés sur l'affectation de fonds par le Comité consultatif en 2010

ANNEXE 14**ANNEXE 14 PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF 2010-2012**

Les actions achevées sont indiquées en caractères gris clair et les actions complémentaires (marquées par une lettre supplémentaire) ont été décidées. Certaines actions comprennent des notes supplémentaires ou ont été modifiées pour mieux décrire le sujet ou la tâche. Le coût (en milliers de dollars australiens) indiqué pour certaines actions du programme de travail sera consacré aux activités fondamentales de l'appropriation du Comité consultatif pour 2010.

Programme de travail du Comité consultatif 2010 - 2012

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
1.1	Examiner les données disponibles qui tendent à confirmer le statut spécifique du complexe de l'albatros hurleur	GTT [TWG] dirigé par le président	2010	Ceci conclura le processus dévaluation de tous les taxons frères étroitement apparentés énumérés à l'Annexe 1 de l'Accord. Achevé en 2010
1.2	Tenir à jour la base de données bibliographiques du Groupe de travail sur la taxonomie	GTT dirigé par le président	2010-2012	
1.3	Poursuivre l'établissement d'une base de données morphométriques et de plumage	GTT dirigé par le président (Secrétariat)	2010-2012	Ceci facilitera le processus taxonomique, l'identification des spécimens de capture accessoire et le stockage à long terme des données précieuses
1.4	Envisager la préparation d'un article sur la taxonomie des albatros destiné à être publié dans une revue pratiquant l'examen collégial	GTT dirigé par le président	2011	Un article accepté scientifiquement exposerait le plus clairement possible la position de l'ACAP à la communauté scientifique, mais d'autres approches seraient peut-être plus faciles. En particulier, l'exercice d'influence sur les comités qui s'occupent de grandes parties de la planète, comme le SAOC, doit être une priorité
1.4a	Répondre aux demandes de renseignements sur la taxonomie de l'ACAP	GTT	2011	D'ebut 2010, répondre à la demande de renseignements de la CMS
1.5	Envisager l'inscription d'espèces supplémentaires à l'Annexe 1 de l'Accord	Parties et CC	2010-2012	Préparation d'articles selon les besoins, en utilisant le modèle d'évaluation d'espèce. L'Espagne préparera un article sur le puffin des Baléares pour CC5
2.0	Maintenir à jour la liste des membres du Groupe de travail sur le statut et les tendances	Les Parties avec l'aide du président du GTST	2010-2012	Nouvelle-Zélande, tous les États concernés de la zone de répartition (en particulier pour ce qui a rapport aux espèces du Pacifique Nord).

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
2.1	Recenser les lacunes dans les données sur le statut et les tendances soumises à l'ACAP et solliciter les données manquantes (notamment du CSRA [SCAR]) Poursuivre la mise à jour des données démographiques	GTST [STWG] (Secrétariat)	a) Fin 2009 b) 2010-2012	a) Toutes les données existantes non encore soumises seront incorporées dans la base de données b) Les Parties fourniront de nouvelles données démographiques
2.1a	Veiller à ce que les données de population soient cohérentes, exactes et en concordance avec les autres bases de données	Président du GTST, Secrétariat et BirdLife International	2011	Collaborer avec BirdLife International en particulier
2.1b	Résoudre les données sur la surveillance de parties de site pour aider à créer des interrogations de base de données et la révision des analyses du statut et des tendances	GTST, président du GTSR et Secrétariat	Avant CC6	L'agent scientifique servira de modérateur pour toute modification de la base de données, et le GTST et le président du GTSR collaboreront avec l'agent scientifique pour assurer la création correcte d'interrogations. (AUD\$ inclus au 2.2a)
2.2	Incorporer toutes les informations en retour dans les évaluations d'espèce et incorporer les nouvelles données et mettre à jour les évaluations d'espèce	Président du GTST (avec les auteurs d'évaluations d'espèce) (Secrétariat)	2010-2012	Mettre à jour les évaluations d'espèce en ce qui concerne le statut de conservation et les nombres d'individus
2.2a	Ajouter les améliorations au portail de données concernant la surveillance continue de populations et les études sur le marquage et la recapture	Président du GTST et Secrétariat	2010	l'agent scientifique sera de modérateur pour toute modification de la base de données pour y inclure les données sur la surveillance continue de populations et les études sur le marquage et la recapture (AUD\$5)
2.3	Fournir des conseils au CPE [CEP] sur les méthodes de recensement des pétrels géants antarctiques	GTST (Secrétariat)	Fin 2008	Le CPE a demandé une étude et des conseils sur les méthodes de recensement pour sa réunion de 2009
2.4	Fournir des données et valider la base de données de l'ACAP	Président du GTST (avec les détenteurs des données) (Secrétariat)	2010-2012	Assurer la liaison avec le Secrétariat
2.5	Finaliser les évaluations d'espèce pour toutes les espèces de l'ACAP	Groupe de coordination des évaluations d'espèce, président du GTST (Secrétariat)	Fin 2009	Cette tâche inclut la mise à jour des tendances démographiques en tenant compte des données de 2008 et des nouvelles espèces ajoutées à l'Annexe 1

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
2.6	Traduction des évaluations d'espèce en espagnol et en français	GTST (Secrétariat), Parties hispanophones et francophones	2012	Ceci inclut les contributions en nature de Parties hispanophones et francophones . Toutes les traductions espagnols sauf deux, et presque toutes les traductions françaises achevées pour CC5 (AUD\$8)
2.6a	Analyser la base de données des populations de l'ACAP pour déterminer celles qui satisfont aux critères de seuil fondés sur des proportions de la taille de la population mondiale	GTST et Secrétariat	2011	Après 2010, communication de données sur les populations pour permettre l'analyse de la localisation des populations de l'ACAP qui satisfont à divers critères de seuil.
2.7	Réexaminer la sélection d'ORGP dont les limites sont incluses dans les cartes de répartition contenues dans les évaluations d'espèce	GTCA [SBWG] GTST	2010	Des cartes supplémentaires devront, le cas échéant, être commandées auprès de BirdLife.
2.8	Fournir et étudier les rapports annuels rédigés à l'intention du CC sur les activités du GTST	GTST et CC]	2010-2012	
3.0	Maintenir à jour la liste des membres du Groupe de travail sur les sites de reproduction	Les Parties avec l'aide du président du GTSR	2010-2012	Nouvelle-Zélande, tous les États concernés de la zone de répartition (en particulier pour ce qui a rapport aux espèces du Pacifique Nord).
3.1	Réviser les listes et structures de la base de données	GTSR (Secrétariat)	2010-2012	Ceci est nécessaire pour assurer sa compatibilité avec d'autres bases de données et permettre la mise à jour des évaluations d'espèce
3.2	Compléter, examiner et mettre à jour les données soumises par les Parties	GTSR	2010-2012	En grande partie achevé (réponses toujours attendues du Chili, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et pour les espèces du Pacifique Nord). Les données publiées sur les sites de reproduction des pétrels géants dans l'Antarctique ont été ajoutées à la base de données,
3.3	Compiler et aider à maintenir à jour une liste des mammifères introduits et des éradications réalisées dans les sites de reproduction de l'ACAP	GTSR (Secrétariat)	2010-2012	Ces données guideront l'analyse des risques passés et présents. En grande partie achevé (réponses toujours attendues du Chili, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et pour les espèces du Pacifique Nord).

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
3.4	Compiler et maintenir à jour une liste de sites de reproduction anciens (récents) d'espèces de l'ACAP et de leurs caractéristiques	GTSR (Secrétariat)	2010-2012	Ceci permettra l'examen d'autres mesures d'atténuation des pressions terrestres et éventuellement de la restauration de l'aire de répartition. En grande partie achevé (réponses toujours attendues du Chili, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et pour les espèces du Pacifique Nord).
3.5	Évaluer les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et recenser les lacunes des connaissances	GTSR (Secrétariat)	2010-2012	Les menaces et les lacunes des connaissances sont surlignées dans les évaluations d'espèce. Il n'y a pas eu de changement important au niveau des menaces depuis CC3, c'est pourquoi il n'y a pas eu de mise à jour officielle
3.6	Élaborer, examiner et mettre à jour des lignes directrices pour les meilleures pratiques en matière d'atténuation de certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction, notamment les mesures biosécuritaires	GTSR Biosécurité, chef de file : Royaume-Uni Achevé en 2010	2010-2012	Premières éditions de toutes les lignes directrices en matière de meilleures pratiques pour les espèces et les sites figurant à l'Annexe 1 originale. Nécessité d'examiner les besoins pour les albatros du Pacifique Nord .
3.7	Examiner les signes d'incidence de pathogènes et de parasites sur les espèces de l'ACAP et l'efficacité des mesures d'atténuation	GTSR, chef de file : France, Équateur, Argentine	2011	L'analyse initiale des menaces qui pèsent sur les colonies que c'est un problème dans certaines colonies
3.8	Examiner les critères de hiérarchisation des priorités pour les zones de reproduction d'importance internationale	GTSR	2010-2012	BirdLife International poursuivra l'analyse des ZOI [IBAs] pour examen ultérieur par le GT. La mise à jour du document sur les Sones aviaires importantes(ZAI) [IBA] a été réalisée par BirdLife International pour CC5.
3.9	Fournir et examiner les rapports annuels soumis au CC sur les activités du GTSR	GTSR et CC	2010-2012	
4.1	Maintenir à jour la liste des membres du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer	Les Parties avec l'aide du président du GTCA [SBWG]	2010-2012	Le Brésil, l'Équateur, , la France, la Norvège, , l'Uruguay et d'autres États intéressés de l'aire de répartition désigneront des membres du groupe de travail

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
4.2	Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'interaction permettant à l'ACAP et aux Parties d'engager le dialogue avec les ORGP [RFMOs] et autres organismes internationaux et nationaux et de les aider à évaluer et à réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels	GTCA et CC	1) Fin août 2008 2) Fin mars 2009 3) 4) et 5) 2010-2012	1) Accepter le plan initial et désigner les premiers coordinateurs ORGP (CC) 2) Analyser les besoins, coordonner les travaux et faire rapport sur les ORGP initiales (Coordinateurs ORGP pendant la période intersessions avec le GTCA, le CC et les Parties, tel qu'il a été exposé dans CC4 Doc 56) 3) Participer à certaines réunions d'ORGP 4) Réexaminer le processus et suggérer d'éventuelles modifications (GTCA) 5) Élaborer, ORGP par ORGP, des stratégies visant à engager le dialogue (commencé par CC5) .
4.3	Poursuivre l'examen de la disponibilité de données de poursuite/ répartition sur les albatros et les pétrels afin d'assurer la représentativité des classes d'espèce/d'âge. Hiérarchiser les lacunes et encourager les études à combler les lacunes	GTCA, CC, Parties et BirdLife International	2010-2012	Réexaminer l'état d'avancement à CC5, CC7, CC9.
4.4	Achever les rapports sur l'analyse du chevauchement des aires de répartition des albatros et des pétrels et des zones de pêche relevant des ORGP	BirdLife / ACAP Secrétariat	1) octobre 2008 2) 2011 3) 2011	1) Achever le dernier des cinq rapports initiaux (déjà financé). Achevé avant CC5 2) Analyse des informations concernant les ORGP restantes, y compris celles qui gèrent les pêches au chalut (pour CC6) 3) Réexaminer si des analyses actualisées du chevauchement sont nécessaires (CC6)

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
4.5	Élaborer et examiner périodiquement les produits (tant génériques que spécifiques) destinés à aider les ORGP et autres organismes internationaux et nationaux concernés à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer et pour maximiser la participation effective et l'examen de questions qui intéressent l'ACAP.	Nouvelle-Zélande / GTCA/Royaume-Uni Royaume-Uni/BirdLife	1) .2011 2) 2010-2012	1) La conception de programmes d'observateurs, notamment de protocoles pour la collecte de données sur la capture accessoire et l'examen des méthodes analytiques pour évaluer la capture accessoire d'oiseaux de mer sera examinée d'abord. Document d'information du Royaume-Uni en 2011 2) Résumé des méthodes d'évaluation des risques et des contacts clés dans ce domaine Hiérarchisation des priorités dans le plan d'interaction des ORGP. Version préliminaire examinée lors de CC5. Travail rédactionnel nécessaire pour développer la trousse à outils ERA. Idéal pour la réunion des commissions thonières à Brisbane
4.6	Étudier et utiliser les renseignements disponibles sur la répartition en matière de recherche alimentaire et la capture accessoire d'oiseaux de mer pour évaluer et hiérarchiser le risque posé par les opérations de pêche sur les espèces de l'ACAP présentes dans les eaux relevant de juridictions nationales Établir un lien avec le processus plus général de hiérarchisation des priorités	GTCA et Parties	1) 2011 2) 2011	1) Commander un rapport initial sur la connaissance des pêches, l'état d'avancement des mesures d'atténuation de la capture accessoire, la connaissance de la répartition des oiseaux de mer concernés en vue de CC5. Noter qu'il est également possible d'utiliser les points communs avec 4.4 PAN-Oiseaux de mer [NPOA-Seabirds] 2) Évaluer les besoins des eaux relevant de juridictions nationales et en matière de renforcement des capacités.
4.7	Définir les exigences en matière de soumission par les Parties de données sur la capture accessoire	GTCA (chef de file : États-Unis), [agent scientifique]	2009-10	Un énoncé clair et objectif du but, du cadre de référence et du calendrier de la collecte de données sur la capture accessoire est nécessaire. Achievé avant CC5
4.8	Regroupement des informations (métadonnées) sur les systèmes de surveillance et les données sur la capture accessoire détenues par chaque Partie	GTCA (chef de file : États-Unis), agent scientifique]	2009	L'établissement d'un formulaire d'enquête sur les métadonnées est nécessaire. Achievé avant CC5

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
4.9	Établir un formulaire prototype de collecte de données sur la capture accessoire, accompagné d'instructions détaillées pour remplir le formulaire	GTCA (chef de file : États-Unis), agent scientifique]	2009-10	Achevé avant CC5
4.10	Mettre à l'essai et établir un formulaire de collecte de données sur la capture accessoire	GTCA (chef de file : États-Unis), agent scientifique]	2009-2010	Échantillon de Parties pour mettre à l'essai et évaluer l'utilité du formulaire et la pertinence des questions posées, sur la base des formulaires remplis par les parties de l'échantillon et réviser, si nécessaire. Presque achevé, mais pas encore d'évaluation officielle.
4.11	Incorporer le formulaire de collecte de données dans les rapports ordinaires des Parties	CC	2009-2010	Voir aussi le point 6.6.
4.11a	Analyser les informations sur la capture accessoire extraite des rapports des Parties pour déterminer si elles peuvent permettre la réalisation des produits nécessaires pour évaluer la capture accessoire	Secrétariat et GTCA	Avant les dates limites pour CC6	Le Secrétariat aura peut-être besoin de ressources supplémentaires (AUD\$10).
4.12	Établir et maintenir à jour une bibliographie d'informations sur la capture accessoire	BirdLife/GTCA (Secrétariat)	2010-2012	BirdLife établira un rapport/une base de données. Ce rapport/cette base de données inclura la littérature publiée et non publiée
4.13	Achever les bilans tabulaires et préparer des conseils sommaires sur les mesures d'atténuation concernant les méthodes de pêche connues pour avoir des incidences sur les albatros et les pétrels (palangre démersale, palangre pélagique, chalut) Traduction des fiches d'information [fact sheets] sur l'atténuation dans les langues pertinentes Maintenir à jour les bilans tabulaires, les conseils sommaires et les mesures d'atténuation particulières	Chefs de file : Nouvelle-Zélande (chalut), Australie (palangre pélagique), Royaume-Uni (palangre démersale), BirdLife (mesures d'atténuation particulières) BirdLife / GTCA BirdLife / GTCA	2010 -2011 2011-2012	Versions initiales de chaque bilan tabulaire et des conseils sommaires achevées avant CC5 Fiches d'information sur les mesures d'atténuation particulières achevées avant CC5 (AUD\$18 inclus dans le programme 2009) (AUD\$5 (pour les fiches individuelles par an pendant 5 ans))

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
4.14	Établir un rapport sur les enseignements tirés des réussites en matière d'atténuation dans les pêches commerciales	BirdLife/ Australie/ président du GTCA	2010-2012	
4.15	Participer à la préparation, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action national pour les oiseaux de mer [NPOA] de la FAO ou équivalent	GTCA et Parties/États de l'aire de répartition	2010	Réunion d'experts de la FAO avec participation de l'ACAP prévue pour septembre 2008. Achievé et publié en mars 2010.
4.15a	Examiner les PAN-oiseaux de mer existants à la lumière des nouvelles lignes directrices de la FAO	GTCA, Chefs de file: Président du GTCA, Ben Sullivan	2011	
4.16	Préparer un examen de connaissances actuelles sur la prise/mise à mort intentionnelle en mer d'espèces de l'ACAP	Australie/ Brésil/ Nouvelle-Zélande/ Pérou/ Royaume-Uni/ WWF/ GTCA Nécessité d'avoir un chef de file	2011	Passer en revue les connaissances actuelles (établies en grande partie à partir de sources non publiées) et les causes de la prise intentionnelle et examiner les stratégies possibles de réduction de la prise.
4.17	Passer en revue les résultats des études financées par l'ACAP sur la capture accessoire	GTCA	2010-2012	Tirer les conclusions et faire les recommandations qui s'imposent au CC.
4.17a	Examiner les autres recherches pertinentes sur l'atténuation	GTCA	2010-2012	Tirer les conclusions et faire des recommandations au CC, s'il y a lieu.
4.18	Maintenir le suivi des besoins en matière de recherche et des priorités pour la recherche sur la capture accessoire et l'élaboration de mesures d'atténuation	GTCA	2010-2012	La pêche au filet maillant sera examinée en 2011.
4.19	Communiquer et examiner les rapports annuels soumis au CC sur les activités des GT	GTCA et CC	2010-2012	
4.20	Estimer la mortalité dans les pêches précédemment non surveillées dans l'aire de répartition de l'albatros des Galapagos	Équateur et Pérou. BirdLife, CC, American Bird Conservancy	2012	Fait partie de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos. Des travaux financés par l'ACAP ont commencé en 2010 (deux projets d'une valeur totale de 41 \$ AUD, échéancier orifinale peu réaliste.
5.1	Élaborer une stratégie pour le renforcement des capacités	Président du CC, Nouvelle-Zélande, Brésil, Argentine, Équateur, Chili	2010	Utiliser les travaux sur des projets potentiels du Brésil et du CC et inclure les sources potentielles de financement

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
5.2	Améliorer la collecte de données sur les oiseaux de mer provenant des programmes d'observateurs en Amérique du Sud	Toutes les Parties sud-américaines	2010-2012	Élaborer un cours pour observateurs sud-américains des oiseaux de mer, établir une méthode standard (voir aussi 4.5) et échanger des observateurs entre les Parties. Subvention totale de 33 \$ AUD en 2009.
5.3	2 ^e Forum des pêcheurs d'Amérique du Sud	Toutes les Parties sud-américaines, Southern Seabird Solutions, WWF	Décembre 2009	Toute forme de soutien serait la bienvenue. Le Forum n'a pas eu lieu
5.4	Fournir de l'aide et renforcer les capacités pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer	Pour examen par CC et les Parties	2010-2012	Renforcement des capacités en fonction des besoins déterminés par les parties intéressées afin de favoriser la mise en œuvre, en particulier en Afrique du Sud (Mozambique, Madagascar), en Argentine, en Équateur, en France, au Pérou, à Tristan da Cunha (R.-U.) et dans les pêches extérieures de la Communauté européenne.
5.5	Coopération technique pour former des observateurs et élaborer un programme d'observateurs en Équateur	Argentine, Équateur, BirdLife International, American Bird Conservancy	2008 - 09	Fait partie de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos
5.6	Élaboration d'un programme d'observateurs au Pérou	Pérou, BirdLife International, American Bird Conservancy	2009	Fait partie de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos
6.1	Déterminer et hiérarchiser les mesures de conservation requises pour chaque espèce et par chaque Partie à l'Accord	Secrétariat, Présidents des GT et du groupe ad hoc, chef de file Nouvelle-Zélande	2010-2012	Compte rendu de l'analyse des menaces, des lacunes de données/ connaissances et des tendances démographiques. (À peu près complet pour CC5) Pour CC6, la validation des données et une analyse plus détaillée seront réalisées lors de l'intégration dans la base de données de l'ACAP (AUD\$10).
6.2	Élaborer et harmoniser les stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels	GT, CC (Secrétariat)	2010-2012	À ce stade, il est difficile de définir les besoins,
6.2a	Rédiger un projet de plan d'action pour l'albatros d'Amsterdam	France (pour examen par le CC)	2010-2011	Une version préliminaire sera examinée pendant l'intersession par un groupe dirigé par le Président du Comité consultatif

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
6.3	Mettre en œuvre les stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels	Parties, CC	2010-2012	À ce stade, il est difficile de définir les besoins
6.4	Élaborer un système d'indicateurs du succès de l'Accord l'ACAP	Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni	2010	S'appuyant sur les informations fournies par la hiérarchisation des priorités, les études réalisées par les GT et les travaux antérieurs accomplis pour le CC, ces indicateurs sont nécessaires pour évaluer l'efficacité de l'Accord. (Complété pour 2010). Pour CC6, tester un ensemble d'indicateurs fondés sur les données disponibles et examiner d'autres indicateurs de haut niveau de l'augmentation des capacités et des ressources de l'ACAP
6.5	Étudier les effets des changements climatiques sur les espèces de l'ACAP	France, Royaume-Uni	2011	Cette étude devra probablement être mise à jour à intervalles réguliers
6.6	En collaboration avec le Secrétariat, améliorer les orientations relatives à la fourniture d'informations par les Parties sur la mise en œuvre de l'Accord	CC	Travaux initiaux pour 2010 pour accord en 2011	Les informations sur la mise en œuvre par les Parties sont difficiles à rassembler et à évaluer à l'heure actuelle et leur collecte peut être ardue pour les Parties. De bons progrès ont été accomplis en 2010, finalisation prévue pour la fin de 2010. Un perfectionnement de la base de données est nécessaire
6.6a	Aider le Secrétariat et le CC à fournir des informations sur les indicateurs convenus et les demandes de renseignements sur les rapports nationaux	GT, Secrétariat	Avant CC6	Après la mise à jour de la fourniture de données et de la base de données, fournir des informations au Secrétariat et au CC selon les besoins pour faire progresser les indicateurs convenus et les paramètres des rapports nationaux qui ont rapport au statut et aux tendances. (AUD\$10)
6.7	Passer en revue les informations fournies par les Parties sur la mise en œuvre de l'Accord et rédiger un rapport à l'intention de la RdP	CC	2011	Cette tâche relève des responsabilités conférées par l'article IX 6 6) de l'Accord.

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Échéancier	Détail de l'action
6.8	Base de données d'articles/ouvrages scientifiques pertinents	CC, chef de file : Argentine, Royaume-Uni (Secrétariat)	2010-2012	Beaucoup existent déjà à différents endroits. Cette littérature présente également un intérêt pour plusieurs autres mesures, par exemple 4.12, 4.13.
6.9	Élaborer un répertoire de lois applicables	Argentine, Royaume-Uni (Secrétariat)	2010-2012	Les Parties devront fournir des informations.
6.10	Élaborer une liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales qui présentent un intérêt pour l'ACAP	Argentine, Royaume-Uni (Secrétariat)	2010-2012	Nécessite l'apport du CC et des Parties
7.1	Questions budgétaires	CC	2010-2012	Conseils à court terme fournis par le Président du CC.
7.2	Questions de personnel	CC	2010-2012	Conseils à court terme fournis par le Président du CC.
7.4	Supervision, conseils et orientation du Secrétariat en ce qui concerne la base de données, le portail Web	Présidents de GT, Président et Vice-président	2010-2012	
7.5	Gestion des travaux du Comité consultatif	Président, Vice-président et présidents de GT	2010-2012	Téléconférences et communications électroniques régulières.

ANNEXE 15 INDICATEURS**SITES DE REPRODUCTION****État**

Nombre et proportion de sites abritant des espèces étrangères, y compris des indicateurs distincts pour les modificateurs d'habitat et les prédateurs connus/potentiels

Pressions

Nombre et proportion de sites exposés à des menaces classées Faibles, Moyennes, Élevées, Très élevées

Réponse

Nombre et proportion de sites à statut de zone protégée ;

Nombre et proportion de sites ayant des plans de gestion officiels ;

Nombre et proportion de sites où un protocole de biosécurité est en place

STATUT ET TENDANCES**État**

Proportion des populations (groupes d'îles), où les nombres ont été comptés dans les (i) 10 et (ii) 20 dernières années [reflétant les recensements à grande échelle],

Proportion des populations (groupes d'îles), où la tendance est connue grâce à la surveillance annuelle d'îles entières ou à des placettes d'échantillonnage [study plots] au cours des (1) 10 et (2) 20 dernières années [reflétant le suivi annuel de la taille des populations],

Nombre total d'études de surveillance annuelle continue (île entière ou colonie d'étude) de (i) la taille des populations et (ii) de démographie (études de marquage-recapture).

Proportion des populations (groupes îles) où la tendance est en hausse, en baisse, stable ou inconnue depuis les (i) 10 et (ii) 20 dernières années.

MENACES D'ORIGINE MARITIME**État**

Connaissance de la répartition/distribution maritime d'espèces de l'ACAP

Indicateurs pour surveiller l'acquisition progressive d'information, indiquant la quantité, la portée (par exemple, en ce qui concerne les espèces, les saisons, les années, les stades biologiques) et la qualité des données disponibles. Il est possible que ces indicateurs puissent être obtenus des données de suivi sur des espèces de l'ACAP communiquée à la Base de données mondiale de suivi de BirdLife.

Pression

Évaluation des niveaux/taux de mortalité incidente (captures accessoires) dans les pêcheries

Disponibilité des données

Les indicateurs doivent être développés pour suivre les changements de quantité (par exemple, nombre d'ensembles de données, pêcheries, etc.), de portée (par exemple, couverture en ce qui concerne la zone géographique, proportion de pêcheries concernées) et de qualité (par exemple, fiabilité, propriétés statistiques, etc.) des données disponibles. Il est possible que des indicateurs potentiels portent sur la quantité, la portée et la qualité des programmes d'observateurs.

Niveaux et taux de captures accessoires

L'examen des données existantes, not least pour établir des données de départ réalistes là où c'est possible, est hautement prioritaire. Le GT a prié les membres en possession de données résumées appropriées de les mettre à disposition pour aider à faire progresser cet examen pendant l'intersession.

Réponse

Mise en œuvre de l'atténuation des captures accessoires

À l'intérieur des ZEE :

- a) ampleur (par exemple, nombre/proportion de pêcheries/navires, etc)*
- b) qualité (par rapport aux critères des meilleures pratiques de l'ACAP)*
- c) efficacité réglementaire (par exemple, volontaire-obligatoire, surveillance par l'intermédiaire d'un programme d'observateurs, etc.*

Interaction avec les ORGP

- a) participation aux réunions des ORGP concernées et de leurs GT*
- b) défense des recommandations de l'ACAP aux réunions des ORGP concernées et de leurs GT*
- c) communication de documents aux ORGP concernées et à leurs GT concernant les captures accessoires d'espèces de l'ACAP*

ANNEXE 16 PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR CC6

CC6 - PROJET D'ORDRE DU JOUR
1. Allocution d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement intérieur
4. Secrétariat de l'ACAP 4.1. Activités entreprises pendant la période intersessions 2010 4.2 Rapport financier et budget de l'Accord 4.3 Programme de travail du Secrétariat 2010 - 2012 4.4 Programme de travail du Secrétariat 2013 - 2015
5. Rapport du Dépositaire
6. Rapports des observateurs 6.1 Rapports des observateurs de l'ACAP ayant assisté à des réunions internationales 6.2 Rapports d'observateurs à l'intention de CC6
7. Sites de reproduction 7.1 Rapport du Groupe de travail 7.2 Programme des futurs travaux
8. Captures accessoires d'oiseaux de mer 8.1 Rapport du Groupe de travail 8.2 Programme des futurs travaux 8,3 Engagement du dialogue avec les ORGP et autres organisations internationales concernées 8.4 Plans d'action nationaux 8.5 Examen de la connaissance de captures / mises à mort en mer
9. Statut et tendances des albatros et des pétrels 9.1 Rapport du Groupe de travail 9.2 Programme des futurs travaux
10. Taxonomie des albatros et des pétrels 10.1 Rapport du Groupe de travail 10.2 Programme des futurs travaux
11. Programme de travail du Comité consultatif 11.1 Examen des rapports sur les projets de 2009 11.2 Résumé des projets approuvés en 2010 11.3 Affectation de fonds au Programme de travail 2011 du CC 11.4 Examen du programme de travail 2010 - 2012 11.5 Programme de travail 2013 - 2015 du CC
12. Processus pour déterminer les priorités en matière de conservation

13. Indicateurs pour mesurer le succès de l'ACAP
14. Format de présentation des rapports des Parties sur la mise en œuvre de l'Accord 14.1. Examen des rapports sur les essais 14.2. Analyses des rapports des Parties et de l'Accord
15. Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord sur la base d'informations fournies par les Parties
16. Rapport du Comité consultatif à la Quatrième Réunion des parties
17. Renforcement des capacités
18. Inscription d'espèces additionnelles
19. Lignes directrices en matière de conservation 19.1. Directives en matière de biosécurité et de conservation
20. Plan d'action pour les espèces
21. Incidences des changements climatiques mondiaux
22. Futures réunions 22.1 RdP4 – Date, lieu de réunion et projet d'ordre du jour 22.2 CC7 – Date et lieu de réunion
23. Divers
24. Élection et nomination des agents du CC
25. Remarques de clôture
26. Adoption du rapport

DÉCLARATIONS

DÉCLARATION 1

DÉCLARATION 1 – DÉCLARATION DE L'ARGENTINE SUR LES ORGP

La Argentina no es Parte en el Acuerdo de Nueva York de 1995 sobre poblaciones de peces transzonales y poblaciones de peces altamente migratorias. Ninguna de sus disposiciones ni las decisiones, resoluciones o recomendaciones adoptadas en su marco o derivadas de dicho Acuerdo, tiene efecto vinculante o exhortatorio para la República Argentina ni para ningún otro Estado que no es Parte en dicho instrumento.

En relación con las organizaciones regionales de manejo pesquero en general, el Acuerdo de Nueva York de 1995 regula desde entonces, sólo para los Estados Parte en él, la creación y el funcionamiento de tales organizaciones. El establecimiento de OROPs en áreas de alta mar no es un fin en si mismo ni constituyen ellas el único medio existente para la conservación de recursos en alta mar. Además, las OROP enfrentan una limitación inherente a la circunstancia de estar conformadas por un grupo de Estados que no representan a la comunidad internacional en su conjunto ni necesariamente a los intereses de ésta. En efecto, carecen de capacidad para establecer normas en relación con terceros Estados y tampoco pueden arrogarse la representación del resto de la comunidad internacional ni pretender el establecimiento de medidas aplicables erga omnes. Las OROP tienen un mandato claramente definido en razón de la materia de su competencia, que es la conservación y explotación pesquera. Por lo tanto no pueden tener por objeto "la gobernanza" de áreas de alta mar.

La Argentina considera que la cooperación entre ACAP y las RFMOs no debiera apoyarse en el Acuerdo de Nueva York sobre poblaciones de peces transzonales sino en el Derecho del Mar.

Asimismo solicita que quede expresamente indicada la diferencia entre las OROPs y la CCRVMA y ACAP, al ser estas últimas organizaciones dedicadas a la conservación.

DÉCLARATION 2

DÉCLARATION 2 – ARGENTINE

El gobierno argentino rechaza las referencias a las pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur en los documentos presentados por el Reino Unido CA 5 Doc 19 y CA5 Inf 5, el que carece de toda validez por referirse a una parte del territorio argentino.

La presencia británica en dichos archipiélagos y sus espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima y es rechazada por la República Argentina al igual que cualquier acto unilateral emanado de aquella.

Se recuerda que la República Argentina rechazó la pretendida extensión territorial hecha por el Reino Unido a los mencionados archipiélagos mediante una declaración específica incluida en su instrumento de ratificación para ACAP, depositado el 29 de agosto de 2006.

La República Argentina reafirma sus derechos de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes.

Asimismo, se recuerda que todo documento de ACAP se deberá realizar conforme a la Resolución 2.9 incorporando el uso de la doble nomenclatura y la inserción de la nota al pie sobre la disputa de soberanía entre el Gobierno de la República Argentina y el Gobierno del Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte.

DÉCLARATION 3 – ROYAUME-UNI

Déclaration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

La délégation du Royaume-Uni regrette profondément la nécessité de faire une intervention suite à la déclaration de l'éminent délégué de la République argentine.

La délégation britannique ne considère pas cette réunion comme le cadre approprié pour soulever des questions de souveraineté de quelque nature qu'ils soient, qui sortent du champ d'application et de l'objet de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute sur sa souveraineté sur les îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), les îles de Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur y Islas Sandwich del Sur) et les zones maritimes environnantes.

Le principe de l'autodétermination, consacré par l'article 1.2 de la Charte des Nations Unies et l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, sous-tend notre position sur la souveraineté des îles Malouines. Il ne peut y avoir de négociations sur la souveraineté des îles Malouines que si les habitants des îles Malouines le souhaitent. Les habitants de ces îles indiquent régulièrement qu'ils souhaitent que les îles Malouines restent sous la souveraineté britannique.

Le Royaume-Uni réitère souvent sa position sur les îles Malouines au sein de la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies.

Le Royaume-Uni note que la résolution 2.9 s'applique uniquement aux documents créés par le Secrétariat et d'autres organes de l'Accord et prie par conséquent le Secrétariat de ne pas étendre cette résolution aux documents créés par d'autres.